

L'armée israélienne part à l'assaut de Beyrouth-Ouest



Un soldat israélien saute de son véhicule blindé pour se mettre à couvert lors de l'attaque du quartier d'Ouzai à Beyrouth-Ouest.

(Photolaser AP)

(D'après AFP et Reuter) — Les troupes israéliennes, poursuivant l'offensive d'une violence sans précédent déclenchée dans la nuit de mardi, ont progressé hier à Beyrouth-Ouest dans les quartiers du Musée, du port et d'Ouzai, en dépit de la farouche résistance opposée par les palestino-progressistes.

Le porte-parole militaire à Jérusalem, qui qualifie toujours l'opération de «limitée», a indiqué que l'armée israélienne avait parachevé la conquête du quartier d'Ouzai, en bord de mer, et occupé les bâtiments du Musée situés sur la ligne de démarcation entre les deux parties de Beyrouth.

Selon le correspondant sur place de la radio israélienne, les Israéliens «reposent maintenant vers Ras Beyrouth (le quartier du port) les forces terroristes (combattants palestino-progressistes)». De bonne source, on indique que les forces israéliennes ont également le contrôle de l'hippodrome de Beyrouth juste à l'ouest du Musée.

Le porte-parole de l'armée israélienne a reconnu lui-même hier soir «la difficulté des opérations». Il a indiqué que des forces israéliennes hélicoptérées ont été débarquées dans le quartier d'Ouzai, le long du littoral méditerranéen au sud de Beyrouth-Ouest, et que le camp de réfugiés de Bourj el Barajneh était encerclé.

Hier soir, l'envoyé spécial de l'AFP a pu constater que les unités de l'armée israélienne stationnées à l'entrée du passage du Musée étaient prises sous un feu nourri de roquettes et sous les mitraillages des francs-tireurs palestiniens embusqués 200 mètres plus loin.

Toute la région comprise entre l'avenue Mazraa au nord et la banlieue sud de la capitale était entièrement enveloppée par la fumée noire des explosions. De bonne source on indique que les forces israéliennes n'ont toujours pas réussi à déloger les forces palestiniennes retranchées dans la «forêt des pins», adjacente à la partie sud du champ de courses.

L'aviation israélienne a effectué pendant une demi-heure, jusqu'à 19 h 00, plusieurs passages au-dessus de la forêt des pins, lâchant des chapelets de bombes sur les positions palestiniennes dans ce secteur.

Aucun bilan des victimes civiles et des dégâts n'avait pu être dressé hier soir. Il risque d'être élevé, estiment les observateurs, car la quasi-totalité des quartiers de la ville assiégée ont souffert du pilonnage.

Voir page 14: Armée

AU SOMMAIRE



King à 38 ans

Billie Jean King, la grande dame du tennis, demi-finaliste de Wimbledon malgré ses 38 ans, était de passage à Montréal hier. Elle prendra part au Challenge Player's qui réunira 16 des 17 meilleures joueuses au Parc Jarry, du 14 au 22 août. Page 11

Après Flynn, Youngblood

Les Expos ont complété hier un deuxième échange en trois jours en obtenant des Mets de New York le voltigeur Joel Youngblood. Lundi, ils avaient fait l'acquisition du deuxième-but Doug Flynn, des Rangers du Texas. Page 11

Éditorial

La session qui s'achève à Ottawa a été mémorable mais sûrement pas historique: elle n'a pas totalement réconcilié les Canadiens, elle a regardé, impuissante, s'effondrer l'économie et, surtout, ni les libéraux ni les conservateurs n'ont eu le courage de se prononcer clairement sur l'avenir de leurs chefs. Page 12

Trêve à la récession

Malgré la récession, un groupe d'hommes d'affaires de la métropole a décidé d'investir \$68 millions afin de restaurer et d'agrandir le Centre Rockland, le doyen des centres commerciaux à Montréal. Page 7

Un choix embarrassant

Le conseil des ministres se trouve bien embarrassé devant la nomination du successeur de M. Pierre Laurin comme directeur de l'École des Hautes Études commerciales, choix qu'il doit faire incessamment. Deux candidats ont été soumis au comité consultatif: M. Jean-Marie Toulouse et M. Pierre Harvey, tous deux professeurs aux HEC. Page 2

Le monde

- Begin plus populaire que jamais. Page 5
- 3,000 personnes sont arrêtées après le putsch kényan. Page 5
- Walesa persuadé que Solidarité vaincra. Page 5

Vignola confirme qu'il réfléchit à la candidature du GAM à la mairie

par Pierre O'Neill

Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Henri-Paul Vignola, «réfléchit» à l'opportunité de se lancer dans l'arène politique municipale et de se présenter contre le maire Jean Drapeau aux élections du 14 novembre prochain.

Dans une déclaration émise hier par l'agence Telbec, M. Vignola a con-

firmé l'exactitude des révélations du DEVOIR et reconnu qu'il songe sérieusement à porter sa candidature à la mairie de Montréal, sous la bannière du Groupe d'action municipale (GAM).

Essentiellement, le chef de police de la CUM a expliqué que l'invitation du GAM lui est apparue suffisamment intéressante pour qu'il s'impose une période de réflexion et qu'il prendra

une décision définitive au terme d'une série de consultations auprès de ses proches, de ses amis et de ses collaborateurs. À son retour de vacances, il fera rapport aux autorités concernées.

En vertu des amendements que le gouvernement a apportés à la Loi de la Communauté urbaine de Montréal au cours de la dernière session de l'Assemblée nationale, le Conseil de sécurité de la CUM a été dissous et c'est

maintenant le comité exécutif de la CUM qui a autorisé le directeur du service de police. Composé de représentants des villes de la banlieue et de la ville de Montréal, le Comité exécutif est présidé par M. Pierre Desmarais II, qui a refusé de commenter hier les intentions avouées de son directeur de police, mais qui a néanmoins indiqué au DEVOIR qu'il s'entretiendra

Voir page 14: Vignola

Le service ayant repris La négociation s'engage sur les services essentiels

par Alain Duhamel

Les porte-parole de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes entreprennent aujourd'hui, en présence du conciliateur, Me Bernard Bastien, les négociations en vue de définir les services

essentiels de transport en commun dans l'île de Montréal.

Hier, pendant que la population retrouvait son service habituel de transport en commun après cinq jours d'interruption, Me Bernard Bastien, conciliateur nommé la veille par décret du gouvernement, a rencontré les porte-parole des parties en cause afin d'analyser la loi 72, adoptée le 23 juin dernier par l'Assemblée nationale, dont c'est la première application.

Pour l'heure, les autres syndicats d'employés en négociation avec la CTCUM ne sont pas associés à cette démarche bien qu'ils soient tous visés par le décret du gouvernement. Ce décret a interrompu la grève des chauffeurs d'autobus et oblige tous les syndicats d'employés à proposer des services essentiels suffisants avant de recourir de nouveau à la grève.

Me Bastien songe à communiquer bientôt avec les autres syndicats et particulièrement le Syndicat du transport (employés d'entretien), affilié à la CSN, dont le concours paraît indispensable au maintien des services essentiels dès que, à son tour, il se proposera de déclencher une

Voir page 14: Négociation

Les femmes ont gain de cause

par Michel Vastel

OTTAWA — Des pressions de dernière minute de plusieurs femmes parlementaires et de groupements féministes ont sauvé, in extremis, les amendements au code criminel sur la violence sexuelle et les enlèvements d'enfants.

Une entente intervenue hier entre les trois partis a en effet permis aux députés de passer, en moins de deux heures, à travers un projet de loi rétablissant quelque peu les droits des femmes devant la justice dans le cas d'offenses sexuelles.

Mais la hâte des parlementaires à en finir avec cette session, la plus longue du Parlement canadien, retardera de douze

Voir page 14: Femmes



Le fils du prince de Galles et de la princesse Diana, William Arthur Philip Louis Windsor, appelé à devenir un jour William V d'Angleterre, a reçu hier le baptême du primat de l'Église anglicane, au salon de musique du palais de Buckingham, en présence d'une soixantaine d'intimes de la famille royale. Seuls le prince Andrew, retenu aux Malouines, et la princesse Margaret, en convalescence en Italie, étaient absents. On fêtait également hier le 82e anniversaire de naissance de la reine-mère Elizabeth.

(Photolaser AP)

Ottawa dénonce l'avance d'Israël

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a clairement exprimé hier l'exaspération du gouvernement canadien à la suite des bombardements qui appuient l'avance des troupes israéliennes sur Beyrouth-Ouest.

«Les nouveaux bombardements, aujourd'hui, constituent un développement extraordinairement défavorable pour la paix».

«Nous protestons de la manière la plus vigoureuse contre la reprise des hostilités et nous espérons qu'elles cessent sur-le-champ», a déclaré M. MacGuigan aux Communautés.

Plus tôt, le leader de l'opposition conservatrice, M. Joe Clark, avait déclaré à la presse qu'il espérait que «le Canada se serve des avenues qui lui sont ouvertes pour persuader le gouvernement israélien que la situation actuelle est très dangereuse».

Voir page 14: Ottawa

Groenland: les handicaps d'une île au trésor

2) Si loin de l'Europe

par François Chipaux
Le Monde

En vingt ans, le Groenland est passé de l'ère du kayak à celle des chalutiers-usines. Cette évolution ne s'est pas faite sans traumatismes. Les Groenlandais veulent mieux contrôler leur avenir et se méfient des effets d'un développement trop brutal.

la vie artificielle d'une cité construite pour les 300 employés de la mine. Malgré le climat terrible, l'ennui, la séparation, Uusaqqaq ne se plaint pas. Il gagne, en ef-

fet, l'équivalent de \$36,000 par an et, surtout, son salaire est égal à celui d'un mineur danois expatrié, concession arrachée après une grève en 1977.

Encore largement inexploité en raison des conditions climatiques qui nécessitent d'énormes investissements, le sous-sol groenlandais est d'une rare richesse. Sur la côte Est, un ambitieux projet d'exploration du plateau continental, qui pourrait receler du gaz et du pétrole, a été mis sur pied et d'importants gisements de plomb, zinc et molybdène y ont été décelés.

Au sud-ouest, les collines de Narssaq pourraient renfermer, outre ses réserves d'uranium évaluées à 6,000 tonnes de minerai, le plus grand gisement mondial de thorium (1). Dans la baie de

Voir page 14: Groenland

Restaurant
Bulch Bouchard

Festival de
Cuisses de grenouilles

Repas complet: \$8.95
midi et soir

881 de Maisonneuve, Est, Tél.: 527-1221

RICARD
Le vrai drink
de Marseille

Loi 101: Ottawa ne peut aider les contestataires

OTTAWA (PC) — Le premier ministre M. Pierre Trudeau, a refusé, hier aux Communes, de garantir une aide financière aux anglophones du Québec qui veulent contester la loi 101.

Le gouvernement fédéral ne peut garantir une aide financière à tous les citoyens qui veulent recourir aux tribunaux pour se prévaloir de la nouvelle Charte canadienne des droits, a déclaré M. Trudeau. Le premier ministre répondait à une question du député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Warren Allmand, qui demandait une aide financière du gouvernement fédéral pour les citoyens qui veulent faire affirmer leur droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Ce droit leur est reconnu en vertu de la «clause Canada» de la nouvelle charte des droits, qui permet l'accès à l'école anglaise de tous les enfants dont les parents ont reçu leur éducation en anglais où que ce soit au Canada.

La Charte de la langue française (loi 101) du Québec prévoit que l'accès à l'école anglaise est limité aux enfants dont les parents ont reçu leur éducation en anglais au Québec.

M. Trudeau a évité de traiter directement du cas des anglophones du Québec, mais il a indiqué qu'il en coûterait fort cher au Trésor fédéral si le gouvernement devait financer toutes les batailles légales de tous les citoyens.

«Je suis certain que bien des citoyens et des groupes, maintenant que nous avons une Charte des droits, soutien-

dront que leurs droits particuliers sont ceux qui doivent être défendus avec l'argent des contribuables», a déclaré le premier ministre.

M. Trudeau a tout de même affirmé qu'il était prêt à discuter de cette question avec le ministre de la Justice.

À sa sortie des Communes, M. Allmand devait affirmer qu'un groupe de citoyens anglophones de Montréal avait trouvé des enfants dont les parents avaient reçu leur éducation en langue anglaise quelque part au Canada et qui s'étaient vu refuser l'accès à l'école anglaise au Québec à cause de la loi 101.

Une telle cause pourrait servir de cas type pour tous les enfants qui pourraient être admis à l'école anglaise au Québec en vertu de la constitution, mais qui ne le peuvent pas à cause de la loi 101.

Selon le député, Ottawa se doit d'aider ces citoyens financièrement, d'autant plus qu'il avait déjà versé plus de \$75,000 à un citoyen du Manitoba, M. Georges Forest, qui contestait les lois linguistiques de cette province.

Selon M. Allmand, le cabinet avait adopté, alors qu'il était membre en 1978, une politique visant à aider financièrement les citoyens qui contestaient les lois linguistiques d'une province en vertu de la constitution d'alors.

De telles sommes devraient être mises à la disposition des anglophones du Québec qui veulent contester la loi 101 en vertu de la nouvelle Charte des droits, a soutenu le député.

Le choix du directeur des HEC gêne Québec

par Rodoalphe Morissette

Le conseil des ministres du gouvernement du Québec se trouve bien embarrassé devant la nomination qu'il doit faire très prochainement du successeur de M. Pierre Laurin comme directeur de la prestigieuse École des hautes études commerciales (HEC), affiliée à l'Université de Montréal.

En effet, le conseil d'administration de la corporation responsable des HEC avait créé au printemps un comité consultatif chargé de lui recommander le ou les candidats à soumettre ensuite au conseil des ministres. Or le comité consultatif, composé de trois professeurs de l'École et de trois administrateurs, a recommandé deux noms au conseil d'administration: celui de M. Jean-Marie Toulouse, professeur et directeur du plus gros département des HEC (Organisation des ressources humaines) et nul autre que M. Pierre Harvey, professeur aux HEC, mais en même temps membre de l'exécutif du Parti québécois à titre de conseiller au programme et, de très longue date, l'homme de confiance du chef du Parti, M. René Lévesque, qui est en même temps premier ministre du Québec.

Traditionnellement, les dirigeants des HEC ont toujours joui d'une grande autonomie dans la nomination du directeur de l'École (les dernières fois, en 1972 et en 1975): le gouvernement se contentait plutôt d'entériner automatiquement leur recommandation. Il y a un mois, le conseil d'administration de l'École décidait de lui-même — comme il en a pleinement le droit, du reste, d'écarter la candidature de M. Harvey et de ne soumettre qu'un seul nom au gouvernement, soit celui de M. Jean-Marie Toulouse.

Quand les dirigeants actuels de l'École se sont présentés devant le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin — le frère du directeur sortant des HEC, lequel était aussi de cette réunion, le ministre leur a expliqué que le gouvernement ne voulait plus se contenter de souscrire automatiquement à la recommandation, unique en l'occurrence, de la direction de l'École, mais qu'il réclamait «plus d'un nom de candidat». Voilà qui, objectivement (puisque tel fut le fruit des délibérations du fameux consultatif), avait pour effet d'ouvrir la porte à la candidature du militant péquiste de longue date qu'est M. Pierre Harvey.

Le conseil des ministres désignera-t-il M. Harvey malgré la recommandation



M. Pierre Laurin

de la direction de l'École ou entérinera-t-il simplement le choix de M. Toulouse? La direction des HEC s'est montrée fort déçue de l'exigence du ministre de l'Éducation de présenter plus d'un candidat. D'abord, parce qu'elle tient à son autonomie pour ainsi dire historique, puis à cause de la présence de M. Harvey sur les rangs. Il faut préciser en effet que les HEC sont très étroitement liées au milieu des affaires, et à la Chambre de commerce notamment. Or ce milieu ne voit guère d'un bon oeil le choix d'un «péquiste» à la tête de l'École. Aussi le conseil d'administration s'en est-il tenu à la recommandation du nom de M. Toulouse.

Le gouvernement, lui, à qui la nomination revient de plein droit, réclame une marge de manoeuvre (plus d'un nom), afin de pouvoir effectuer un choix réel.

À l'intérieur de l'École on est fort divisé sur la question. Par les années passées, les quelque 120 professeurs de la maison étaient consultés individuellement sur les candidats éventuels à la direction des HEC. Mais leurs préférences étaient, dit-on, ignorées. Lorsque M. Pierre Laurin a annoncé ce printemps qu'il quittait la direction de l'École pour devenir vice-président à la planification à l'Aluminium du Canada (Alcan), l'Association des professeurs des HEC a décidé de «formaliser» un peu plus la participation de ceux-là à la consultation en instituant une procédure comprenant des mises en candidature, des présentations publiques par chaque candidat et une sorte de scrutin parmi les professeurs, qui comportait un premier et un deuxième choix. Le «vote», chez les professeurs, eut lieu le 20 mai dernier. Comme premier choix, M. Harvey arrivait en tête avec une quarantaine de voix. Suivaient Mme Denise Dagenais (25), M. Jean-Marie Toulouse (17 voix), puis, avec quelques voix seulement, MM. Jean-Guy Desforges et Régis Parent, tous

professeurs aux HEC. En additionnant les mentions «premier» et «deuxième choix», les candidats se suivaient dans le même ordre.

Le comité consultatif éliminait d'emblée le nom de M. Parent, qui n'avait recueilli qu'une dizaine de voix en tout (1er et 2e choix) et il retenait les quatre autres en les considérant sur un pied d'égalité. Pour des raisons mystérieuses, le comité écartait d'emblée la candidature de Mme Dagenais, soit-disant parce qu'elle ne répondait pas aux critères d'admissibilité établis préalablement. Enfin, il retenait, après délibération, les deux seuls noms de MM. Harvey et Toulouse, lesquels avaient chacun trois voix au premier choix, tandis que M. Harvey ne recueillait aucun appui comme second choix et que M. Toulouse en obtenait trois.

Le conseil d'administration reçut par conséquent ces deux noms seulement du groupe des professeurs (qui avaient voté à 110 sur 120); par ailleurs, il ne semble pas que le conseil ait pris en sérieuse considération les noms qui ont pu lui être suggérés par l'amicale des anciens de l'École, d'une part, et par la Chambre de commerce, de l'autre, deux groupes également consultés.

Les informations qu'a pu recueillir LE DEVOIR ten-

dent à démontrer que M. Toulouse est le candidat préféré (entre tous) de la Chambre de commerce. Chez les professeurs des HEC, toutefois, une bonne soixantaine d'entre eux signaient récemment une pétition réclamant le choix de M. Harvey et qu'ils ont fait parvenir au ministre de l'Éducation.

Suivant un professeur de l'École, le département de comptabilité, le deuxième en importance, aurait voté en bloc en faveur de M. Harvey (qui n'est pas un comptable), notamment parce que ce dernier proposait de redonner le pouvoir aux professeurs. Le même informateur, qui tient à garder l'anonymat, précise que le comité consultatif a ignoré la candidature de Mme Dagenais parce que celle-ci était vue, par les trois professeurs siégeant au comité, comme «un pion du conseil pédagogique de l'École», qui joue un rôle clé à la direction de celle-ci depuis cinq ans.

Le gouvernement mécontentera-t-il les milieux d'affaires en désignant M. Harvey à la tête de l'École ou — c'est un autre scénario — expliquera-t-il à ce dernier qu'il est trop utile au Parti québécois pour le nommer à la tête des HEC? Le conseil des ministres tranchera la question d'ici quelques semaines.

Contrôles: Trudeau espère revoir les premiers ministres

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, espère rencontrer à nouveau ses homologues provinciaux pour discuter de la question des contrôles des prix et des salaires, mais pas avant la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui doit se tenir à la fin d'août.

Entre-temps, M. Trudeau écrira à ses collègues pour solliciter une fois de plus leur aide pour mettre en place des contrôles volontaires des prix et des salaires.

M. Trudeau répondait à une question du député indépendant Bill Yurko, qui lui faisait remarquer que lorsqu'ils s'étaient rencontrés une première fois deux jours après la présentation du budget, certains premiers ministres avaient accepté la formule de limitation des salaires à six pour cent la première année et cinq pour cent la seconde, alors que d'autres la rejetaient et que d'autres encore voulaient la modifier.

M. Yurko soutenait que le premier ministre devrait informer ses homologues provinciaux des progrès accomplis et pour leur demander à nouveau de soutenir son programme de contrôles.

M. Trudeau a répliqué qu'il allait entreprendre une telle démarche en faisant parvenir une lettre à ses homologues provinciaux avant leur réunion de la fin du mois et qu'il déciderait alors de la nécessité de convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

D'autre part, le premier ministre a reconnu que la directive que le gouvernement avait envoyée aux agences de régulations, leur demandant de limiter les hausses des prix qu'ils contrôlaient à six et cinq pour cent, pouvait causer des problèmes.

Le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, avait souligné que le président du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait écrit au premier ministre pour exprimer des doutes au sujet de la possibilité pour le CRTC d'être obligé par le gouvernement de limiter toutes les hausses de prix selon les critères établis par le gouvernement.

Le premier ministre a affirmé ne pas savoir s'il avait bien reçu une telle lettre, mais il a reconnu qu'une telle directive pouvait causer des problèmes et que cela était l'objet de discussion au sein du gouvernement.

Cependant, le premier ministre a exprimé l'espoir que les compagnies acceptent de limiter volontairement leurs prix à six et cinq pour cent, même si elles ne sont pas obligées de le faire par le CRTC ou une autre agence.

Une taxe de 8% sur les tarifs de télé-câble?

TORONTO (PC) — Broadcast News a appris qu'un document de travail recommande au ministre fédéral des Communications d'imposer une taxe de huit pour cent sur les tarifs des abonnés à la télévision par câble.

Le livre blanc, d'un autre côté, exprime l'avis que la télédistribution devrait pouvoir transmettre toutes les émissions américaines par satellite, à l'exception de celles destinées à la télévision payante.

Une partie de l'argent de la taxe, d'après le document, pourrait servir à financer un second réseau de télévision pour Radio-Canada.

L'autre partie serait consa-

crée à stimuler la production de programmes canadiens et à renforcer Radio-Canada.

L'an dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a refusé une seconde chaîne à Radio-Canada, à cause surtout d'un financement inadéquat.

Il y a déjà un an qu'Ottawa élabore une politique de la télédiffusion, mais elle ne sera pas rendue publique avant la publication du rapport de la commission Applebaum-Hébert sur la culture.

Le ministre des Communications, M. Francis Fox, a déclaré récemment que la télévision par câble devait constituer l'arme principale contre la réception non contrôlée des émissions américaines par satellite.

Le livre blanc suggère de permettre à la télédistribution d'accepter de la publicité payante, ce qu'elle réclame depuis des années.

On conseille aussi d'encourager le développement de nouveaux services, comme des réseaux consacrés uniquement aux bulletins de nouvelles par exemple.

Pour ce qui est du contenu canadien des émissions, le livre blanc s'en remet au CRTC.

Il a été impossible de joindre M. Fox pour obtenir des commentaires.

Avalanche dans les Alpes

ZERMATT (Suisse), (Reuter) — De violentes chutes de neige ont provoqué la mort de six grimpeurs, quatre Suisses et deux Japonais, dans les Alpes suisses au cours des dernières 48 heures, a annoncé la police helvétique.

Un porte-parole a précisé que de nombreux autres alpinistes qui ont ignoré les avertissements météorologiques et les guides de hautes montagnes pourraient se trouver en difficultés.

DU TRANSPORT... À QUEL PRIX ?

Deux fois par jour, matin et soir, les horaires du transport en commun requièrent **3 fois plus** de chauffeurs d'autobus et d'opérateurs de métro qu'aux heures hors-pointe.

L'achalandage croissant des transports en commun aux heures de pointe indique que les besoins en personnel durant ces périodes **seront encore plus élevés** dans les années qui viennent.

Pour faire face à cette demande accrue et compte tenu de la convention collective expirée, la C.T.C.U.M. se trouverait dans la situation de celui qui **paye huit heures de salaire pour quatre heures de travail.**



Pour éviter ce gaspillage de fonds publics, la C.T.C.U.M. s'est inspirée d'une solution qui a fait ses preuves non seulement dans l'industrie du transport aux États-Unis, mais aussi chez nous dans bien des domaines de la vie économique: fonction publique, commerce, caisses et banques, hôpitaux, transport scolaire, etc.

Il s'agit de l'embauche de surnuméraires.

Ceux-ci seraient engagés pour un nombre d'heures habituellement inférieur à celui des employés réguliers. Ils recevraient 12,37\$ l'heure. Ils bénéficieraient de la reconnaissance syndicale et leur embauche n'entraînerait aucune mise à pied chez les employés réguliers actuellement à l'emploi de la C.T.C.U.M.

La C.T.C.U.M. croit que dans la situation actuelle et devant ses besoins futurs, l'embauche de surnuméraires est une solution **raisonnable, la seule qui s'impose.**

Car, en somme, c'est de votre argent qu'il s'agit.



Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

en bref...

■ L'avenir de Gros-Cacouna

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec prendra position la semaine prochaine dans le dossier du projet de port méthanier à Gros-Cacouna dont l'avenir semble maintenant compromis. Au ministère de l'Énergie et des Ressources, les fonctionnaires évaluent les motifs invoqués par la Trans-Canada Pipelines pour faire suspendre sine die, par l'Office national de l'énergie, les audiences sur le projet qui étaient prévues pour l'automne à Québec. On étudie aussi les divers modes d'intervention possibles. Le ministre Yves Duhaime sera séduit de ce dossier en priorité dès son retour de vacances, lundi prochain, a fait savoir un membre de son cabinet, M. Pierre Yperciel. Si la nouvelle en provenance d'Ottawa a fait sursauter le gouvernement québécois, c'est avec déception et mépris que la population de Rivière-du-Loup l'a apprise lundi. Rappelant des déclarations antérieures du ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et les nombreuses promesses électorales, le président de la Chambre de commerce du Grand-Portage, M. André Plourde, met en doute la bonne foi du gouvernement fédéral dans ce projet. M. Plourde a fait savoir que l'organisme qu'il dirige réclamera que se poursuivent les audiences sur le choix du site du port méthanier.

■ La sortie des détenus

Les détenus de l'institut Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, pourront sortir de leurs cellules, aujourd'hui, pour la première fois depuis la mort, le 25 juillet, de trois gardiens et deux détenus, à l'occasion d'une émeute. C'est ce qu'a déclaré hier le directeur de l'institution, M. André Lemarier, précisant que les 425 prisonniers du pénitencier fédéral pourraient circuler, en petits groupes et durant de courtes périodes, dans les cours de la prison. «Nous venons de terminer le nettoyage de leurs dégâts de lundi et mardi derniers», a indiqué M. Lemarier, faisant allusion aux protestations orchestrées par les détenus, à la suite de la décision de les confiner dans leurs cellules après l'émeute du 25 juillet. Le directeur d'Archambault a ajouté qu'une fouille des cellules avait permis de récupérer la plupart des objets volés dans les ateliers de la prison au cours de l'émeute. Les détenus s'étaient emparés de 60 balles et d'outils qui auraient pu servir d'armes.

■ Là aussi ça roule...

VANCOUVER (d'après CP) — Le service de transport en commun de l'agglomération de Vancouver a repris hier après le débrayage de neuf heures des 1.700 chauffeurs d'autobus, membres du Syndicat canadien indépendant du transport en commun, qui avaient réagi mardi au congédiement de 15 de leurs collègues. En réunion, quelque 500 chauffeurs ont voté le retour au travail mais ont donné à leur employeur 48 heures pour réembaucher les chauffeurs qui avaient été congédiés pour avoir refusé de signer une nouvelle formule d'affectation.

■ La chair et la loi

FREDERICTON (d'après CP) — L'offensive des autorités du Nouveau-Brunswick contre les spectacles jugés indécentes dans les bars a remporté hier sa première victoire judiciaire, la régie des permis d'alcool ayant jugé que M. Jean-Yves Sirois, propriétaire d'une boîte de nuit de Saint-Joseph, dans le Nord de la province, devait perdre son permis de vente d'alcool pour deux semaines pour avoir présenté à sa clientèle des danseuses nues qui donnaient, selon les inspecteurs, un spectacle par trop suggestif. M. Sirois déplore le fait que ni les régisseurs, ni les témoins à l'audience n'aient accepté de définir ce qu'ils entendaient par spectacle «indécents, immoral ou obscène». De nouveaux règlements, adoptés en juin par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, permettent à la régie des alcools de suspendre le permis d'un établissement présentant des spectacles «indécents».

■ L'argent du gouverneur

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois a transmis hier une lettre de remerciement à l'écrivain Madeleine Ouellette-Michalska, qui a remis au PQ une partie des \$5.000 qu'elle a touchés en gagnant le prix du gouverneur-général en 1982. Dans une lettre à Mme Ouellette-Michalska, le vice-président du Parti québécois, M. Sylvain Simard, félicite l'écrivain qui «a voulu se démarquer de l'entreprise de récupération politique que constitue le prix du gouverneur-général». Mme Ouellette-Michalska a remis \$1.000 à la caisse électorale du Parti québécois, à même les \$5.000 qu'elle avait touchés d'Ottawa. «Votre don vient appuyer le travail du PQ dans la défense des intérêts collectifs des Québécois et votre confiance dans l'avènement d'un Québec souverain», écrit M. Simard.

■ Laval conteste le péage

Un comité a été mis sur pied, à Laval, pour réclamer l'abolition des postes de péage de l'autoroute des Laurentides situés sur le territoire de cette ville. Le comité, formé de membres de syndicats et de représentants de la Chambre de commerce, a soutenu hier que le gouvernement du Québec traitait injustement les Lavallois en leur demandant de payer un minimum de 50 cents pour se rendre à Montréal par voie rapide. Le président de la Chambre de commerce de Laval, M. Jean-Claude Théorêt, a affirmé que les citoyens de l'île Jésus devaient assumer un fardeau fiscal supplémentaire, ce qui risquait d'affecter l'économie lavalloise. Le comité remettra, le 15 septembre, un mémoire et une pétition en ce sens au ministre des Transports, M. Michel Clair.

■ Le vol rapporte peu

La Société canadienne du cancer a fait savoir hier que le marathon aérien des «Ailes de la vie», entrepris dimanche par les aviateurs André Daemen et Donald Muir, était encore loin de l'objectif de \$1 million que l'organisme compte recueillir ainsi pour la recherche sur le cancer. Selon un porte-parole de l'expédition, la Société n'aurait reçu à ce jour que \$80.000 en nature et \$45.000 en espèces. Pour un minimum de \$10, chaque donateur peut faire inscrire son nom sur le Cessna-210 des aviateurs; la mention sera aussi rapportée dans le livre sur le périple qui sera publié par le groupe des Ailes de la vie. Pour tout renseignement, on communique avec la Société canadienne du cancer, 1980, rue Sherbrooke ouest, Montréal; téléphone: 931-7458. Les pilotes, qui veulent battre le record mondial pour le tour du monde, devaient quitter Manille pour Guam hier.

■ Tuée à Beyrouth-Ouest

OTTAWA (PC) — Une Libanaise employée à l'ambassade canadienne à Beyrouth-Ouest a été abattue, dimanche soir, par des inconnus circulant en voiture. Le ministre des Affaires extérieures a identifié la victime comme étant Mme Rima Dagher, qui a été tuée en même temps qu'un ami l'accompagnant au moment de l'attentat. Mme Dagher et une autre employée libanaise avaient offert de rester à l'ambassade, après le départ de l'ambassadeur Théodore Arcand pour Jounieh, à une quinzaine de kilomètres au nord de Beyrouth. M. Arcand a présenté les condoléances du gouvernement canadien aux parents de Mme Dagher. Dernier ambassadeur à Beyrouth-Ouest, M. Arcand a dû quitter la ville sur l'ordre du gouvernement canadien, pour sa propre sécurité.

■ Les Dubois en procès

Adrien Dubois, Jean-Guy Dubois, et Claude Dubois devront subir leur procès pour le meurtre au premier degré de Jacques McSweeney, survenu le 5 octobre 1974 à Longueuil. Ainsi en a décidé hier le juge Gérard Girouard, de la Cour des sessions de la paix, à l'issue d'une enquête préliminaire de deux jours et demi. L'enquête s'est déroulée en présence d'un témoin-vedette, le délateur Donald Lavoie, sous la surveillance serrée d'une dizaine de policiers. Un quatrième individu impliqué dans cette affaire, Camille Francoeur, a déjà plaidé coupable à une accusation de meurtre au deuxième degré, et a été condamné à purger 12 ans fermes avant d'être éligible à une libération conditionnelle. La date du procès n'est pas encore connue.

Des étudiants évaluent les besoins des cancéreux traités en clinique externe

par Marie Laurier

Améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer, tel est l'objectif poursuivi par la Fondation québécoise du cancer dirigée par les docteurs Pierre Audet-Lapointe et Joseph Ayoub, de l'hôpital Notre-Dame.

L'organisme a confié à trois jeunes étudiants le soin d'évaluer les besoins de ces personnes qui viennent régulièrement recevoir des traitements dans les cliniques externes des départements d'oncologie. Il s'agit de Luc Lefebvre, directeur du projet subventionné par le gouvernement fédéral dans le cadre de son programme Été-Canada au travail, Lucille Renault et Michelle Proulx. Ces jeunes étudiants en services social et en psychologie aux universités de Montréal et Concordia.

L'équipe a établi un questionnaire qu'elle a ensuite soumis à 185 personnes — 120 femmes et 65 hommes — dont le diagnostic de divers types de cancer — sein, estomac, sang, gorge, poumon, etc. — remonte de six mois à deux ans. Les répondants ont accepté, volontairement et sous le sceau de la confidentialité la plus absolue, de confier à l'équipe les principaux obstacles qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Les résultats de cette enquête seront dévoilés vers la mi-septembre mais, d'ores et déjà et de façon générale, les étudiants peuvent affirmer que dans la très grande majorité des cas, les patients sont plus que satisfaits des soins médicaux qu'ils reçoivent. Les questions portaient précisément sur la perception du malade face à son médecin, aux infirmières, à son entourage.

Elles touchaient également des détails à première vue insignifiants mais qui ont leur importance en ce qui a trait aux services de transport. Et c'est justement à ce sujet que les ennuis sont les plus fréquents, notamment pour les malades qui viennent à l'hôpital en voiture et qui ne trouvent pas d'espace de stationnement à proximité. Cette plainte est revenue si fréquemment que l'équipe a imaginé de faire signer une pétition, déjà remplie de quelque 200 noms, pour obtenir des aires de stationnement réservées en priorité aux cancéreux. «Ceux-ci doivent souvent passer de longues heures dans les salles d'attente et durant leurs traitements», explique Luc Lefebvre. Il arrive parfois qu'un mari accompagne sa femme et doive attendre trois

ou quatre heures dans sa voiture, faute de disposer d'une place pour son véhicule qu'il doit constamment déplacer pour éviter les contraventions.

Ces petits ennuis accumulés, de même que l'inconfort des fauteuils dans les salles d'attente, altèrent la qualité de vie des malades qui viennent parfois d'aussi loin que de la côte Nord, de la Gaspésie ou de l'Abitibi pour recevoir leurs traitements dans les grands centres urbains.

Les enquêteurs estiment que l'étude, effectuée surtout dans les hôpitaux universitaires montréalais, profitera à tout le Québec.

Ils soulignent aussi qu'ils ont acquis un enrichissement personnel appréciable à accomplir ce travail d'été.

«J'ai retiré beaucoup de cette expérience», souligne Michelle Proulx. Les cancéreux sont des malades comme les autres et je m'efforcerai désormais de convaincre mon entourage, terrifié à la seule évocation du mot cancer, d'avoir un comportement plus serein.

Lucille Renault renchérit: «Il faudrait que la société apprenne à démythifier le cancer. Les gens qui en sont atteints sont courageux, optimistes et ne doivent pas être traités comme des êtres diminués.»

L'âge des répondants s'échelonne de 16 à 80 ans mais la moyenne est de 50 à 55 ans. Luc Lefebvre souligne qu'il a été impressionné par la solitude ressentie chez les plus âgés: «Parallèlement à notre enquête, nous avons rencontré des membres de la famille des patients, des groupes de bénévoles, des représentants d'organismes comme Vie nouvelle et OMPAC (Organisation montréalaise des patients atteints de cancer), des infirmières et des travailleurs sociaux, pour mieux cerner avec eux les besoins des cancéreux.»

Une chose est certaine: les résultats de l'enquête qui seront remis à la Fondation québécoise du cancer ne resteront pas lettre morte, affirme Chantal Lecours, représentante de l'organisme qui assistait à l'entrevue. «Les besoins exprimés par les patients seront examinés en priorité dans notre programme d'action axé, il ne faut pas l'oublier, sur l'amélioration de la qualité de vie.»

La subvention du fédéral est de l'ordre de \$9.678; et elle couvre les salaires des trois étudiants et leurs frais de déplacement.



La Compagnie franche de la marine, qui exécute normalement ses manœuvres au vieux fort de l'île Sainte-Hélène, inaugurerait hier une série de parades militaires qui se répèteront à midi, du mercredi au dimanche, jusqu'à la fin d'août, dans le Vieux-Montréal, du château Ramezay à la place Jacques-Cartier, en passant devant la mairie. Fondée en France en 1622 par le cardinal de Richelieu, la Compagnie a été reconstituée à Montréal en 1962. Elle compte 36 officiers et soldats, tous étudiants. (Photo Jacques Grenier)

L'industrie du propane se prépare à une expansion dans le transport

par Gilles Provost

Aux yeux de la compagnie ICG Gasbec, les règlements de sécurité désuets en vigueur au Québec constituent un des principaux obstacles à la diffusion du gaz propane à titre de combustible d'automobiles, a indiqué au DEVOIR M. Jean-Yves Dagneault, directeur des ventes de la division «carburant» de ce distributeur de propane.

M. Dagneault espère que la Régie de l'électricité et du gaz et le gouvernement promulguent rapidement les nouvelles normes de sécurité qui ont fait l'objet d'une discrète entente interprovinciale en juin dernier. «Ces nouvelles normes nous satisfont pleinement et pourraient permettre à l'industrie du propane de prendre une expansion impor-

tante dans le secteur du transport, a-t-il dit. Cette expansion serait d'autant plus bienvenue que les marchés traditionnels du propane connaissent une certaine stagnation.»

Déjà, la compagnie Gasbec possède plusieurs dizaines de points de distribution, concentrés surtout le long des autoroutes, et elle espère en implanter une quarantaine d'autres dans un proche avenir. Quelques autres distributeurs de propane moins importants ont aussi entrepris des efforts en ce sens, plus timides toutefois.

Pour l'instant, ces points de vente desservent surtout des flottes de véhicules commerciaux puisque ce sont les seuls qui aient droit à la subvention de \$400 qu'accorde le gouvernement du Canada pour la combustion au propane. D'ailleurs, il est évidemment plus simple de convertir au propane un groupe de véhicules qui s'approvisionnent tous au même endroit.

Quoi qu'il en soit, M. Dagneault estime que les normes encore en vigueur au Québec imposent des espaces de dégagement beaucoup trop importants autour des réservoirs de propane. Pour une station-service ordinaire, la norme demanderait tellement d'espace que cela devient impensable en milieu urbain, dit-il.

Par exemple, les normes actuelles exigent qu'un réservoir de propane de 4.000 gallons soit situé à 50 pieds de tout obstacle et de la bordure de la propriété, avec des clôtures, etc. Au contraire, les futures normes que la Régie aurait officiellement acceptées ne prévoieraient plus que 15 pieds de dégagement pour un réservoir de moins de 5.000 gallons et 25 pieds pour un plus gros.

Aux dires de M. Dagneault, l'expérience étrangère démontre que ces critères sont tout à fait sécuritaires et ils devraient permettre une «multiplication raisonnable» des stations-service au propane à travers le Québec si les municipalités emboîtent le pas comme on le prévoit, et ajustent aussi leurs règlements.

À ses yeux, il ne fait pas de doute que le propane devrait se répandre plus rapidement que le gaz naturel comprimé que veut populariser Gaz Métropolitain. «La technologie du propane est plus mûre, dit-il, les véhicules peuvent avoir une automobile bien supérieure et les stations-service sont beaucoup moins coûteuses.»

En effet, une station de distribution au gaz naturel serait alimentée en combustible à basse pression (comme celle du réseau de distribution domestique), mais elle devrait disposer de pompes spéciales extrêmement sécuritaires pour porter la pression jusqu'à plus de 3.500 livres au pouce carré.

Cependant, le transport du propane par rail depuis l'Ouest canadien grève le coût du propane, de même que la taxe provinciale sur les combustibles d'automobiles. Si on tient compte de son efficacité un peu moindre par rapport à l'essence, l'économie à la pompe n'est plus que \$0.10 du litre environ.

Contrairement à l'Ontario, qui accorde des exemptions de taxes provinciales à la fois pour les véhicules au propane et pour le combustible lui-même, le Québec perçoit exactement les mêmes taxes sur le propane et la gazoline. Selon M. Dagneault, il s'agit là

d'une sur-taxation, puisqu'un litre de propane fournit en pratique 20% moins d'énergie dans une voiture. En toute justice, dit-il, la taxe devrait être réduite d'autant.

Du côté de Gaz métropolitain, toutefois, on semble assuré que Québec attendra quelques années avant de taxer le gaz naturel comprimé destiné aux automobiles et on dit n'avoir aucune crainte à l'égard d'une concurrence du propane.

«Le gaz naturel représentera une économie d'environ un dollar par gallon d'essence ordinaire et les consommateurs qui savent compter verront vite où se situe leur intérêt», a indiqué au DEVOIR M. Jean-Baptiste Bergevin, ex-président de Gaz métro et président du nouveau consortium Gaz naturel comprimé du Québec Inc (GNC-Québec) qui regroupe Gaz métro, la SOQUIP et CNG Fuel Systems de Calgary.

Jusqu'à maintenant, toutefois, les promoteurs du gaz naturel comme carburant pour véhicules ont opté pour une extrême discrétion. «Sur le plan juridique, il reste quelques formalités à remplir avant que GNC-Québec puisse vraiment fonctionner», reconnaît M. Bergevin.

Malgré cela, l'implantation d'un premier centre de conversion au gaz, à Montréal, va bon train. Par contre, il semble que la livraison des compresseurs spéciaux pour un centre d'alimentation à haute pression donne lieu à des délais. «Il ne sert à rien d'ouvrir un centre de conversion si on ne peut fournir le combustible», avoue M. Bergevin. Quoi qu'il en soit, les promoteurs du gaz naturel comprimé se disent, eux aussi,

heureux des nouvelles normes élaborées par l'Association nationale du gaz et entérinées officiellement par la Régie lors de la réunion de Québec, en juin.

Côté sécurité, M. Bergevin souligne que des contacts ont déjà été établis avec le ministère de l'Éducation pour former des spécialistes de la conversion des véhicules au gaz naturel. «Il faut s'assurer que tout sera fait correctement et par des gens qualifiés», dit-il.

Outre l'appui évident du gouvernement de Québec, les promoteurs du gaz naturel comme combustible d'automobiles peuvent aussi compter sur un «programme expérimental» canadien lancé au début de 1982 et qui prévoit une subvention de \$600 par véhicule actionné au gaz naturel.

Toutefois, le bénéficiaire doit s'engager, en retour, à fournir au gouvernement des renseignements sur les problèmes rencontrés, les coûts d'utilisation et le rendement réel du système. En somme, on est encore à l'acquisition de données fondamentales qui ont été assemblées depuis longtemps dans le cas du propane.

La persistance de quelques difficultés techniques ne suffit pas à dissiper les rêves de l'industrie du gaz naturel, qui lorgne vers l'énorme marché du transport. En moyenne, un véhicule automobile consommerait environ autant de gaz, sur une base annuelle, que les fournaises domestiques, comme le soulignait récemment M. Judd Buchanan, président de CNG Fuel Systems et ex-ministre du gouvernement Trudeau où il a été responsable de plusieurs ministères avant de présider le Conseil du trésor en 1978.

Le colloque des femmes permet la création de réseaux d'échanges

par Andrée Poulin
collaboration spéciale

«Retournez chez vous, formez des femmes, embauchez des féministes et continuez à vous battre pour l'amélioration de la condition féminine.» C'est sur cette exhortation que Mme Elaine Newman, biologiste à l'université Concordia, a clôturé hier le premier colloque international sur la recherche et l'enseignement relatifs aux femmes. Démystifier les recherches concernant les femmes et axer ces travaux sur l'action sociale, voilà les deux grands thèmes qui se dégagent de ce colloque, qui a réuni plus de 300 femmes de 80 pays.

«La recherche féministe doit s'appuyer sur des moyens d'action concrets, car c'est la seule façon dont nous changerons la société», a déclaré Mme Catherine Stimpson, de l'Université du New-Jersey.

Même si toutes les femmes réunies à Montréal avaient en commun la même cause: l'amélioration de la condition féminine, les différences de mentalité n'en étaient pas pour autant abolies. Il est donc apparu, durant les 10 jours du colloque, une division entre les femmes des pays développés et celles des pays moins développés. «Même ici, on retrouve la distinction Nord-Sud», a noté une participante.

Comme ce sont dans les pays du Sud que sévissent guerre, pauvreté et répression, ce sont surtout les femmes de ces pays qui ont tenté de politiser les débats. «Il était tout à fait normal que ces femmes désirent discuter des problèmes politiques, car elles n'ont pas la chance d'en parler ailleurs», a déclaré Mme Elaine Newman.

Toutes les femmes du colloque n'étaient donc pas sur le même pied d'égalité et comme pour souligner davantage cette différence, une Algérienne a dénoncé le «féminisme institutionnalisé» qui avait dominé le colloque. «Plusieurs des femmes qui se sont exprimées ici sont en position de pouvoir. Elles ont de l'argent et des moyens. En Algérie, nous sommes pauvres, alors nous gardons notre luc-

idité», a déclaré la déléguée d'Algérie.

«L'intervention de la participante d'Algérie nous a donné un choc, a concédé Mme Meir Verthuy, présidente de l'Institut Simone-Debevoise. Mais elle nous a fait réfléchir, en nous rappelant qu'il ne doit pas y avoir de barrières entre les femmes qui travaillent à l'intérieur des institutions («chercheuses», enseignantes) et celles qui travaillent à l'extérieur (activistes).»

Les objectifs du colloque étaient d'élaborer des réseaux par lesquels les femmes pourraient échanger des renseignements et de créer un lieu de consultation et de débat. À la suite de rencontres ré-

gionales et inter-régionales, plusieurs réseaux ont été mis sur pied. Il faut souligner le cas de l'Asie qui, après six rencontres et de longues discussions, a finalement réussi à créer une Association des chercheuses et enseignantes d'Asie.

Quant aux débats, malgré quelques accrochages, ils semblent avoir été fructueux. «Certaines femmes se sont disputées, a avoué Mme Verthuy, mais pour se disputer, il faut être ensemble. Nous étions ensemble; c'est déjà un signe d'espoir.»

Le colloque s'est terminé sur une note plus légère, avec un spectacle de la chanteuse fantaisiste Angèle Arsenault.

L'industrie du tourisme attend toujours la manne

Malgré les assurances du gouvernement fédéral que les taux du change font du Canada, pour les Américains, «le meilleur pays où voyager», l'industrie du tourisme attend toujours la manne.

Quand le dollar canadien est tombé à presque 75 cents U.S. en juin, le ministère du Tourisme a axé sa publicité aux États-Unis sur la promesse que les vacanciers auraient «une journée gratuite sur quatre».

Mais un relevé de la Presse Canadienne à la fin de juillet démontre que beaucoup d'Américains n'ont pas capté le message ou qu'ils ont leurs propres problèmes économiques.

«Les gens restent près de chez eux», dit M. Donald Hayes, sous-ministre de l'Alberta, ajoutant que sa province n'aura un manque à gagner par le tourisme de «environ 10%», parce qu'un plus grand nombre de ses citoyens y prennent leurs vacances.

Mme Suzanne Chicoine, des relations extérieures du bureau de tourisme de Toronto métropolitain, dit que les Américains près de la frontière savent depuis plusieurs années que le dollar canadien vaut moins que le leur et qu'une baisse de quelques cents ne les impressionne pas plus qu'il ne faut.

«Mais, dit-elle, cela fait une différence pour les Canadiens qui voyagent davantage dans leur pays».

M. John Learney, d'Edmonton, dit que les touristes américains s'intéressent aux prix de l'essence et à sa disponibilité plus qu'aux taux du change. Or, l'essence n'est pas moins chère ni plus abondante que l'électricité.

La situation n'est pas sombre partout. Dans l'île-du-Prince-Édouard, le nombre des touristes a augmenté de 2%, dans la première quinzaine de juillet, grâce aux visiteurs du Québec et des provinces de l'Atlantique qui ont compensé la baisse du tourisme en provenance des États-Unis et de l'Ontario.

ANGLAIS
LANGUE SECONDE

TEST DE CLASSEMENT

je m'inscris!

LUNDI ET MERCREDI 19h à 22h

DÉBUTANT, INTERMÉDIAIRE, AVANCÉ, CONVERSATION

Frais d'inscription: 45.00\$ pour 90 heures de cours

ESPAGNOL DÉBUTANT

Frais d'inscription: 45.00\$ pour 90 heures de cours

Droit d'admission 10.00\$

DATES D'INSCRIPTION
DU 9 AU 13 AOÛT INCLUS
DE 13.30 HRS À 21 HEURES

Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont: l'extrait de naissance, bulletins, photo. Les étrangers: visa d'immigrant.

SERVICE D'ÉDUCATION DES ADULTES

CÉGEP ROSEMONT

6400, 16e avenue
rosomont, Montréal
376-6310

André Laurens au DEVOIR

«Le Monde» doit se distinguer davantage

DEPUIS vingt ans journaliste au quotidien français *Le Monde*, André Laurens n'en a pas moins été qualifié d'«inconnu dans la maison» quand il a été propulsé à la direction de ce prestigieux journal, en mai dernier. Chef adjoint du service politique, il a été le candidat de compromis, dans une lutte pour la direction qui a duré plus de deux ans. Ses prédécesseurs, le fondateur du *Monde*, Hubert Beauvieux, puis Jacques Fauvet, étaient de grands bourgeois. André Laurens vient d'un tout autre milieu; il est fils d'immigrés espagnols, il a appris son métier sur le tas dans le sud de la France, dont il a gardé un accent chantant. La «passation des pouvoirs», comme on a appelé à Paris la cérémonie officielle qui a fait de cet homme simple le détenteur d'une des fonctions les plus influentes en France, a eu lieu à la fin de juin. Peu de temps après, M. Laurens accordait une entrevue à Denise Bombardier, pour LE DEVOIR.

Denise Bombardier — Les grands quotidiens, en Occident, connaissent pour la plupart des difficultés financières. Le *Monde*, malgré son statut original, n'échappe pas à ces difficultés, je crois?

André Laurens — Le *Monde* appartient à ceux qui le font. C'est un statut spécial mais cela ne lui épargne pas les difficultés que connaît l'ensemble de la presse écrite. Le *Monde* a été très prospère, il a eu une politique sociale avancée auprès de son

Propos recueillis par Denise Bombardier

personnel et dès lors que la situation devient difficile, il en ressent aussitôt les effets. Il faut donc limiter la progression des rémunérations et essayer de relancer la vente, en régression car il y a moins de fidélité chez nos lecteurs qu'autrefois. Il est également important que le journal se distingue davantage des autres médias.

D.B. — Mais, il est très différent.

A.L. — C'est vrai, mais en France, il a été beaucoup imité. Il faut renforcer notre image de journal, en principe sérieux, complet et austère. Il y a dans la presse en général une inflation terrible de l'information et de l'information superficielle en particulier. Le *Monde* n'y a pas échappé totalement. Sa vocation serait dans la hiérarchie de cette information. Il faut en donner beaucoup, mais d'une façon approfondie.

D.B. — Dans le passé, votre journal a pris des positions fort contestables. Qu'on pense, par exemple, à votre journaliste qui, à Phnom Penh, parlait de «la libération de la ville par les Khmers rouges, alors qu'il s'agissait d'un exode forcé et brutal.

A.L. — Le *Monde* n'est pas à l'abri des dérapages. Il faut le juger dans la durée. Dans cette optique, notre position

sur l'Asie du Sud-Est est acceptable. Mais il est possible que nous ayons réagi d'une manière trop rapide et passionnée; qu'il y ait eu un peu moins de distance par rapport à l'événement. Nous ferons en sorte que cela ne se reproduise plus. Toute la difficulté, c'est que, pour défendre ces valeurs, les journalistes évitent de prendre des positions qui vont à l'encontre de ces mêmes valeurs.

D.B. — Est-ce que les jeunes journalistes ont une philosophie de l'information différente?

A.L. — Ils ont, en tous cas, une sensibilité souvent plus vive, plus spontanée, moins empreinte d'expérience et de scepticisme et parfois de la nécessaire distance qu'il convient d'avoir avant de juger. Quelquefois, ils mêlent abusivement le compte rendu, le témoignage et le jugement.

D.B. — C'est difficile de trouver des candidats?

A.L. — Ah! Il y en a beaucoup. Mais qui répondent à nos critères, c'est différent. En général, nous engageons par cooptation. Donc, nous connaissons ces journalistes et en plus, nous les prenons assez jeunes. Nous les formons au «moule maison» parce qu'ici, c'est à la fois, un journal et une école sur le terrain. On veille à ce que les journalistes prennent les plumes. Sans étouffer les talents, on les brime pas mal au lieu de les laisser s'exprimer sous la forme d'un journaliste plus subjectif qui fleurit ailleurs. Ici, l'on est encore assez strict. C'est difficile au début de juger qui a du talent ou



M. André Laurens

qui n'en a pas. La plupart des gens de talent sont passés d'abord par une série de fonctions où leur talent n'avait pas l'occasion de s'exprimer. Nous préférons d'abord former des gens en espérant qu'à l'intérieur de la rédaction ceux qui sont doués résisteront à cette formation de contrainte. C'est vrai que nous n'allons pas chercher le talent pour le talent.

D.B. — Vous êtes socialiste...

A.L. — Je ne suis pas inscrit au parti... Je suis dans la mouvance socialiste.

D.B. — Est-ce que c'est plus difficile de diriger «Le Monde» lorsqu'il y a un gouvernement socialiste en France?

A.L. — Oui. Un journal, c'est d'abord un contre-pouvoir. Evidemment, il est

beaucoup plus difficile de l'être quand le gouvernement en place correspond à un changement politique qu'on a encouragé, qu'on a appelé de ses vœux. Il y a donc une phase d'observation relativement bienveillante par cohérence avec notre engagement initial qui fait qu'on est moins à l'aise que lorsqu'on est carrément dans l'opposition. Ceci dit, un contre-pouvoir, c'est toujours par rapport à un pouvoir et tôt ou tard, ce dernier prend des décisions contestables. Ça ne manque pas d'arriver et nous avons déjà commencé à critiquer.

D.B. — Votre prédécesseur se définissait comme un inconditionnel du Québec. Depuis des années, «Le Monde» a adopté les thèses québécoises plus que les thèses canadiennes. Avez-vous le même sens?

A.L. — (Hésitations). Je n'ai pas d'opinions très marquées parce que ce n'est pas un dossier que je connais très bien. Cela dit, je me suis intéressé au Canada et au Québec et je suis très bien les positions du *Monde* à l'égard de l'un et de l'autre. Spontanément, je serais plutôt porté à continuer dans la même voie. La position de Jacques Fauvet, mon prédécesseur qui, c'est vrai, était très sensible à l'émergence politique du Québec, correspond à un sentiment assez répandu dans le journal. Donc, je me sens lié par cela.

D.B. — Est-ce que la francophonie vous touche? En tant que directeur du journal franco-

phone le plus prestigieux, vous sentez-vous des responsabilités particulières face à la francophonie?

A.L. — (Hésitations, sourires). Je ne veux pas dire de bêtises... En tant que directeur du *Monde*, je pense qu'il y a un lien direct entre l'appartenance à une culture, le désir qu'elle existe et les instruments par lesquels elle peut continuer à se propager. Si je suis cohérent, oui, je me sens des responsabilités. Mais si je ne suis pas plus enthousiaste, c'est que si la francophonie devient un moyen de dominer politiquement, je ne me sentirai pas forcément lié par elle.

D.B. — La presse française n'est-elle pas complaisante et déférente à l'égard du pouvoir? Ne témoigne-t-elle pas d'un respect des hiérarchies extrêmement marqué si on la compare à celle de pays anglosaxons?

A.L. — (Sourire). Oui sûrement. Elle est à la fois très polémique et très marquée par l'idéologie. Au niveau du débat politique, elle n'est pas moins active que les autres. En revanche, là où elle pêche sûrement, c'est par déférence à l'égard du système social. Je crois que cela tient au fait que nous sommes un vieux pays respectueux du pouvoir même si on le conteste. A cet égard, nous manquons d'audace. Il est plus facile de polémiquer au niveau des idées que de poursuivre une contestation plus approfondie au moyen d'informations fouillées. L'excuse qu'à la presse, c'est que les pouvoirs en place, quels

qu'ils soient, ne sont pas ouverts à l'information; ils font même une rétention de l'information.

D.B. — C'est pour cela que «Le Monde» ne pratique pas le journalisme d'enquête?

A.L. — C'est une des requêtes traditionnelles de notre rédaction. On cherche à le promouvoir, mais il y a des barrières très fortes de la société française et même des lecteurs. Je ne suis pas sûr que ces derniers souhaitent tellement avoir ce genre d'informations. Vous savez, on remplace plus facilement un gouvernement en France qu'on exige de lui une information approfondie.

D.B. — Depuis que vous avez été nommé, les rapports des gens avec vous ont-ils changé?

A.L. — Oui et même mes confrères à l'intérieur du journal se comportent différemment. On me parle du *Monde* d'une manière qui me paraît trop mythique, en particulier sur le rôle qu'il peut jouer. Je crois que l'influence du *Monde* existe mais qu'elle est beaucoup plus difficile à cerner que ce que l'on croit.

D.B. — Ce changement des gens avec vous, cela vous étonne?

A.L. — (Rires). Oui, ça m'étonne beaucoup. Moi, je n'ai pas changé. J'ai l'impression que je porte un uniforme de directeur du *Monde* dont on me revêt malgré moi. Peut-être que je m'y habituerai. A vrai dire, je ne le souhaite pas. Je voudrais rester autre chose que le directeur du *Monde*.

Pour protéger les citoyens de l'île de Montréal

L'opération Tandem vise à contrer la forte hausse de la criminalité

par Daniel Lapointe

Collaboration spéciale

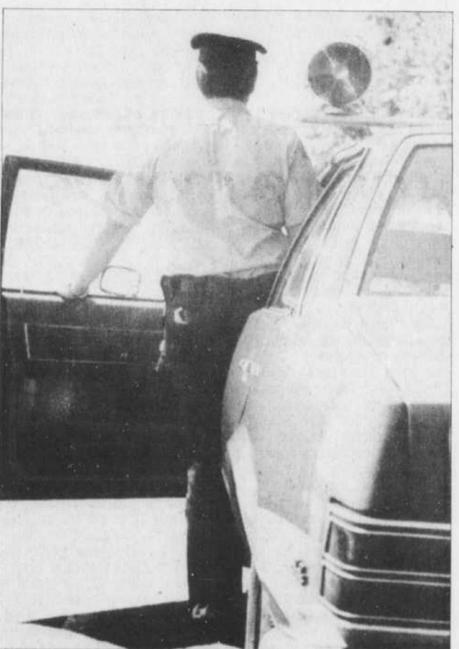
La région montréalaise est en proie à une très forte hausse de la criminalité. Parmi les «crimes majeurs», tels que définis par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), seuls les vols et les introductions par effraction ont diminué entre 1980 et 1981. Les homicides, les assauts graves, les vols qualifiés, les vols simples et les vols de véhicules ont tous connu des hausses importantes et le coût du SPCUM est passé de \$110,50 par capita en 1980 à \$123,45 en 1981.

Les augmentations budgétaires du Service sont impuissantes à endiguer la hausse de la criminalité. L'administration Drapeau-Lamarre envisage donc d'autres moyens. Elle lançait récemment, à l'instar de certaines expériences de quelques villes de banlieue, une opération qui promet la participation de la population à la prévention du crime. Son nom, «Tandem», symbolise la concertation entre policiers et citoyens. Elle vise principalement deux types de crimes: les introductions par effractions et le vandalisme.

L'opération Tandem ne couvre pas la totalité du territoire montréalais, mais les seuls districts policiers 22, 34, 41, 42, 43 et 53. Ce sont grosso-modo les quartiers Ahuntsic, Cartierville et Villeray au Nord, Côte St-Paul et Ville-Émard à l'ouest et Longue-Pointe à l'est. Parmi ces districts seuls le 22 n'est pas exclusivement montréalais puisqu'une partie de son territoire appartient à la ville de Verdun de sorte que seulement la portion montréalaise de ce district (Ville-Émard et Côte St-Paul) sera touchée.

Les mesures concrètes de cette opération ne sont pas encore connues. L'administration montréalaise a préféré retenir les services de spécialistes en prévention du crime qui auront pour tâche d'élaborer et d'appliquer les méthodes d'action appropriées. Il s'agit du Bureau d'interventions cliniques et communautaires (BICC), organisme créé il y a quatre ans, qui recevra \$210,000 pour la phase préliminaire du projet. Cette première phase consiste à cueillir des informations, dresser des statistiques, formuler des problèmes à la lumière desquelles les moyens d'action concrets seront déterminés.

Cela durera jusqu'en décembre 1982 au moment où le BICC et l'administration montréalaise devront négocier un



À l'instar de Dollard-des-Ormeaux, l'administration Drapeau-Lamarre vient de mettre sur pied l'opération Tandem pour enrayer la forte hausse de la criminalité sur l'île de Montréal.

nouveau contrat pour la poursuite du projet, d'une durée totale de 32 mois.

Malgré une légère diminution entre 1980 et 1981, les introductions par effraction sont néanmoins l'un des crimes les plus courants. Curieusement l'opération Tandem, destinée à contrer ce genre de crime, ne touche pas six districts policiers, exclusivement montréalais, qui auraient un plus grand besoin d'une opération de cette nature. Ce sont les districts policiers 24, 25, 33, 44, 51 et 52 comprenant entre autres les quartiers Pointe St-Charles, Centre-sud, Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont et une partie du Centre-ville.

Les statistiques du SPCUM, à propos de ces quartiers, indiquent une plus grande proportion d'introductions avec effraction par habitant que dans les districts de l'opération Tandem. Ainsi dans le district 34, le quartier au nord du Centre-sud, on a commis en 1981 une introduction par effraction pour chaque 25,76 habitants, soit la pire proportion de tous les quartiers visés par Tandem. Pourtant les districts 24, 25 et 33 (non-visés par Tandem) connaissent respective-

L'opération Tandem s'inspire des expériences de certaines villes de banlieue. Il y a deux ans déjà, à Dollard-des-Ormeaux, des citoyens mettaient sur pied ce qu'ils appellent un «Neighbourhood watch» qui vise à réduire la criminalité, particulièrement les vols par effraction. Les citoyens désireux de participer à la prévention deviennent membres de l'organisation. Ils ne versent aucune cotisation mais s'engagent à une extrême vigilance devant tout ce qui se passe autour de leurs résidences. On surveille les personnes suspectes, les rôdeurs, les inconnus et on appelle immédiatement la police dès qu'on assiste à une infraction. On cherche à améliorer la communication entre citoyens et surtout entre voisins. En échange des services: ramasser le courrier du voisin pendant ses vacances, tondre son gazon, etc. On se renseigne sur des mesures préventives de base: laisser une lumière allumée lors de son absence, se munir de bons cadenas, etc.

Plus de 2,000 familles participent au «Neighbourhood watch» de Dollard-des-Ormeaux, et la criminalité y a baissé de 33% de 1980 à 1981.

Le «Neighbourhood watch» bénéficie d'une subvention municipale d'environ \$20,000, qui sert à la documentation et à l'organisation des réunions. Tout le Lakeshore s'organise actuellement en «Neighbourhood watch». Pointe-Claire, Senneville, Kirkland, Beaconsfield et Ste-Anne-de-Bellevue veulent se joindre à Dollard-des-Ormeaux pour créer un front commun de surveillance préventive.

À Ville Mont-Royal, il ne faudra pas plus de \$12,000 aux citoyens pour mettre en marche une opération «Vosinalerie» inspirée du modèle de Dollard-des-Ormeaux. Cette initiative toute récente espère arriver à des résultats semblables à ceux du West-Island.

Bref Montréal s'inspire de ces expériences mais prépare, par l'opération Tandem, un projet certainement plus coûteux et plus complexe.

Annonces classées 286-1200

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes tailles à prix d'abaisses, 207 est Beauharnois. Tél.: 278-8067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2941. J.N.O.

Animaux

CHIOTS Keeshond, rares, vaccinés, pedigree, bon foyer, éleveur particulier. Exposition ou compagnie. 678-0509 6-8-82

Appartements/logements à louer

CEDAR, 2 pas Hôpital Général de Montréal, 3 1/2, 41, Concorde, 935-5321. 16-8-82
4 1/2, non chauffé, métro Place-des-Arts, rénové bois franc, tapis, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-sécheuse, stationnement. Références. \$350-400. Immédiatement. 842-0938. 651-9165. 11 à 19h. 7-8-82

1 WESTMOUNT SQUARE

- Espaces de bureaux
- 680 p.c.
- 840 p.c.
- Disponibles le 3 septembre 82
- À quelques minutes du centre-ville
- Station de métro Atwater.

Renseignements: 931-0352 6-8-82

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, + 500 à 2000 p.c., près métro Sherbrooke, 1er août, petit édifice \$70 le pied, stationnement. 667-4336. 1-8-82

VIEUX-MONTRÉAL, tout près Bonsecours, idéal pour professionnel, 1200 p.c., rez-de-chaussée, subdivisé en 3 bureaux avoisinants. Nouvellement aménagés. Tapis, climatisation. Immédiat. 844-3226. 11-8-82

Chalets à louer

VAL DAVID, luxueux, foyer, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, bain sauna, 3 c.c., \$850/mois. 327-3111. 9-8-82

Appartements/logements à louer

CARRÉ ST-LOUIS, 5 pièces, non-chauffé, 1er août. \$500. Pour personnes tranquilles, références exigées. 845-4837. J.N.O.

5 1/2, Édouard Montpetit, chauffé, spacieux, impeccable. 1er septembre. \$525 389-2125. 526-2123. 16-8-82

ADJACENT OUTREMONT, bas duplex 5 1/2, chauffé, près Université de Montréal. 445-4910. 7-8-82

N.D.G., grand 5 1/2, chauffé avec boiserie de chêne frais peint, pour \$350. Inf. Jacques Dupras. 281-1515. 255-5967. 9-8-82

N.D.G., duplex 1er plancher 5 1/2 et sous-sol pour 1er septembre. 4841 Patricia près Montréal-ouest. Nouvellement décoré, foyer, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, sous-sol atelier, bureau, et s. de lavage. Terrain clôturé, jardin, stationnement, face à parc. \$560, non chauffé. 486-3270. 351-9246. 16-8-82

OUTREMONT, avenue Willowdale, bas duplex, 7 1/2 pièces + 1 pièce au sous-sol, rangement, chauffé, rénové et repeint, boiserie, stationnement. Libre septembre. \$825. 342-9429. 9-8-82

OUTREMONT, Lajoie et Davar, bas duplex, 3 c.c., 2 s.b., salon, s. à manger, chauffé, taxe et garage inclus. \$800. 273-8910. 6-8-82

ÎLE DES SOEURS, sous-louer, grand 5 1/2, près commodités, tout équipé, chauffage eau chaude, taxe eau, câble t.v., rangement 3 c.c. dont 2 avec tapis m/m. Bail mai 83. Heures bureau: 288-1740, ext. 2173. 6-8-82

VIEUX-MONTRÉAL, luxueux étage 5 1/2, 2 chambres, avec terrasse et grand balcon, foyer, poutres apparentes, interphone, câble vision, appareils ménagers fournis, taxes payées. 282-0429. 12-8-82

HAUT duplex sur rue Querbes, face au parc, 7 1/2 pièces, avec s. à manger séparé, chauffé, avec garage. Libre 1er septembre. \$725/mois. 722-0471. 7-8-82

CÔTE-DES-NEIGES, près Hôpital Ste-Justine, 3 1/2, \$285, équipé. Résidence de 1.15 à 10h: 731-7984. Bureau de 8.30 à 1h: 731-4931, poste 352. 6-8-82

IDEAL pour couple professionnel, haut de duplex, Plantagenet et Côte St-Catherine, 6 1/2, chauffé, ménage fait, boiserie chêne. \$550 par mois. Libre 341-1469. 9-8-82

N.D.G., Brodeur, 7 1/2, haut duplex, près métro, redécouvert, boiserie, foyer, impeccable. \$550. 486-8350. 12-8-82

Autos/Motos

FUEGO 1982, automatique, tout ouvrant, couleur noir, toute équipée, 14 000 KM, cause session d'emploi. Prix spécial \$10 500. Voiture particulière. 670-8410. Auto Montréal Sud. 7-8-82

RENAULT 18, 1981, automatique, toute équipée, couleur grise, 46 000 KM, voiture de particulier. Prix \$7195. Auto Montréal Sud. 7-8-82

JAGUAR 1975, XJ12L, impeccable, 43 000 miles, \$12 500. Soir: 733-6900. 7-8-82

Bureaux à louer

1 WESTMOUNT SQUARE
• Espaces de bureaux
• 680 p.c.
• 840 p.c.
• Disponibles le 3 septembre 82
• À quelques minutes du centre-ville
• Station de métro Atwater.

Renseignements: 931-0352 6-8-82

COIN SHERBROOKE, St-Hubert, tout rénové, + 500 à 2000 p.c., près métro Sherbrooke, 1er août, petit édifice \$70 le pied, stationnement. 667-4336. 1-8-82

VIEUX-MONTRÉAL, tout près Bonsecours, idéal pour professionnel, 1200 p.c., rez-de-chaussée, subdivisé en 3 bureaux avoisinants. Nouvellement aménagés. Tapis, climatisation. Immédiat. 844-3226. 11-8-82

Chalets à louer

VAL DAVID, luxueux, foyer, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, bain sauna, 3 c.c., \$850/mois. 327-3111. 9-8-82

Condominium à vendre

VILLE ST-LAURENT, appartement-condo 5 1/2 pièces, 110 mètres, toutes commodités, zone résidentielle, quelques minutes du C.N.R. et autobus. Pas d'agent. 744-6901 entre 10 AM et 10 PM. 7-8-82

Cours

FERME REMILLARD, ESTRIE, 16 au 21 août. Arts d'expression, dessin, peinture, collage, aquarelle. Excellente cuisine, jardinage. Baignade, camping, confortables Accueil chaleureux. Jeanne Auclair. Tél: 336-0799. 9-8-82

Demandes d'emploi

ETUDIANTS feraient: peinture, lavage, etc... Guy 254-5958. 9-8-82

INFIRMIÈRE non licenciée garderait personnes (âgés), malades ou bébés à domicile. 728-4154. 6-8-82

Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard) 1-305-759-0055. (en vacances du 8 au 15). 7-8-82

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 293-4374. J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

Divers / Services

METS naturels, Restaurant Le Tempura, 7855, St-Denis, sud de Jarry, 17 à 23h sauf le lundi. 277-9315. 7-8-82

Fermes à vendre

À LANORAIE, ferme avec maison style ranch, face au fleuve, 30 min. de Montréal, 645-5530 au 1014. Particulier. 351-3778, 645-0397. 9-8-82

Gardiennage

CHERCHONS jeune personne pour garder 2 enfants de 15 mois 5 jours semaine. 270-1997, 274-0319.

PERSONNE RESPONSABLE demandée 35 ans ou + avec expérience et références, pour garder à la maison enfants 3 1/2 ans - 1 an. 4-5 jours semaine. Outremont. 272-7868. 7-8-82

Maisons à louer

SECTEUR PREVILLE, vue magnifique sur la ville, résidence de luxe, 7 chambres à coucher, 4 salles de bain, salon et foyer superbes, un acre de terrain paysager. Bail de 1 ou 2 ans. \$1600 par mois. Sur appointment, 672-5065. 7-8-82

ST-BRUNO, résidence de luxe, secteur recherché, 3 c.c., 2 s.b., cuisine moderne, salon et s. à manger avec foyer, s. familiale, bibliothèque. Air climatisé. Grand jardin, avec piscine. Libre 1er oct. Bail 2 ou 3 ans. \$950/mois. Privé. 653-1413. 7-8-82

BELDEIL, maison centenaire, 5 1/2, \$350/mois, piscine, garage, option d'achat si désiré. Situé en zone commerciale. M. Bouchard. 467-0663. 464-5124. 9-8-82

LONGUEUIL, secteur de Normandie, cottage semi détaché, près toutes commodités. \$500/mois. 670-2402. 7-8-82

MAISON CENTENAIRE rénovée par architecte, 3 c.c., 2 s.b., foyer, sur 43 acres, près de North Hatley, vue panoramique sur le lac Magog et le Mont Orford. 2 ruisseaux, 1 étang, piscine creusée, site élevé. Pommes, cerises, rucher. Piste de ski de fond. Offre la tranquillité et le luxe. De Montréal, 1.15h. (819) 843-8661. 7-8-82

Offres d'emploi

PERSONNES DEMANDÉES ayant qualités requises pour photographier enfants à la maison. Ce travail demandera de préférence un petit véhicule. Pour informations composez le: 842-5785. 6-8-82

PETITE ÉCOLE privée qui offre l'instruction individuelle cherche professeur bilingue de mathématiques. Centre d'enseignement Westmount. 932-4109. 9-8-82

Propriétés à vendre

DOIT VENDRE cette semaine, 3432 Hutchison, centre-ouest, réduit de 45%, prix coupé à \$155,000 ou meilleure offre, pour cette maison de ville victorienne, merveilleusement restaurée plus bureau ou suite. Maison ouverte dimanche 2 h à 4 h p.m. ou sur rendez-vous. 332-1047, 481-2001. 9-8-82

PARC LAFONTAINE à 100', 3 logis de 7 pièces libres, sous-sol ciment, boiserie, idéal 3 acheteurs. Total \$85 000, comptant \$15 000. Atlas: 374-2215, St-Marc Courcier. 9-8-82

VILLE MONT-ROYAL, vente privée, cottage détaché, condition impeccable, 4 + 1 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, sous-sol récemment fini, prix demandé \$210 000. Agent s.v.p. s'abstenir. Pour rendez-vous: 739-7541. 6-8-82

ST-LAMBERT, il faut voir! Bungalow 6 pièces, transport à la porte. Lucette Brennan. 672-6450, 465-3947. Montréal Trust Courcier. 6-8-82

Propriétés à vendre ou à louer

VIEUX-LONGUEUIL, maison style Victorien, restaurée, 10 pièces, 2 1/2 s.b., sous-sol fini. Terrain paysager, près métro. Prix réduit. B. Michaud, jour: 526-4370. soir: 651-5052. 9-8-82

1117, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM. 6-8-82

LES MOIS

3,000 personnes arrêtées après le putsch kenyan

NAIROBI (d'après AFP et Reuter) — On comptait les morts, les blessés et les millions de shillings perdus, hier trois jours après la tentative de coup d'État des forces aériennes kenyennes. On commençait aussi à se poser des questions sur ce putsch avorté.

La vie reprenait un aspect un peu plus normal. Les premiers avions ont atterri à l'aéroport Kenyatta et les transports en commun recommencent à fonctionner. Les trois quotidiens essayaient hier d'établir un bilan de la plus grave secousse connue par le Kenya depuis son indépendance, il y a 19 ans. Parmi les rebelles, le chiffre des morts est évalué de 100 à 250, mais une source policière, citée par «The Nation», précisait qu'il était difficile d'avancer un bilan exact qui pourrait «démoraliser» les forces armées.

Parmi les civils, au moins une centaine de personnes ont péri. Mais on estime de sources policières et militaires que ce bilan s'alourdira.

De plus, environ 3.000 personnes ont été arrêtées à la suite du putsch, dont les deux tiers appartiennent à l'armée de l'air, a-t-on appris de source militaire.

L'aviation kenyenne comprend environ 2.500 hommes, et 2.000 d'entre eux sont sous les verrous, précisait-on de même source.

Le millier de prisonniers restant sont décrits comme des pillards, mais il est probable que des étudiants figurent parmi eux. Nombre d'entre eux sont descendus dans la rue dimanche matin pour mani-

fester leur soutien aux putschistes.

Depuis lundi, la radio et la télévision se bornent à inviter la population à reprendre le travail et à rediffuser le même message du président Daniel Arap Moi remerciant l'armée de terre et la police de sa loyauté et attribuant la responsabilité des pillages aux étudiants et aux rebelles. Mais aucune indication n'est donnée sur les auteurs du putsch.

Chacun se demande s'il s'agit d'un complot purement militaire ou s'il a été inspiré par des personnalités civiles. La presse a publié hier une photo des ministres présents à la réunion du cabinet qui ont réaffirmé lundi leur loyauté au chef de l'État. Une dizaine ne figurent pas sur le cliché. Mais, comme chaque week-end, la plupart des ministres et des députés étaient partis dans leurs circonscriptions. Interrogé par téléphone, le bureau du vice-président, M. Mwai Kibaki, a précisé qu'il était à son travail.

Selon le Nairobi Times, «le chef de l'aviation s'est enfui en Tanzanie et doit être considéré comme l'un des leaders» du putsch. Toutefois le journal ne précise pas s'il s'agit bien du major général Kariuki, commandant de la Kenyan Air Force. Selon un homme d'affaires cité par The Nation, 300 à 400 boutiques ont été pillées dans le seul centre ville et le montant des pertes pourrait atteindre 500 millions de shillings (\$50 millions), qui ne sont évidemment pas couvertes par les compagnies d'assurances. De nombreuses faillites sont à craindre car les produits volés étaient achetés à crédit.



Deux soldats israéliens tentent de progresser le long de la rue Galerie Samane (à la frontière entre les quartiers est et ouest de Beyrouth) lors de l'offensive d'hier. Un des soldats tombe après avoir été touché par un franc tireur palestinien. (Photolaser AP)

Walesa persuadé que Solidarité vaincra

GDANSK (AFP) — «Lech Walesa est persuadé que la cause de Solidarité vaincra et que les gens lui gardent toute leur confiance», a déclaré hier son épouse Danuta au correspondant de l'AFP qu'elle a reçu dans son appartement situé dans un nouveau quartier de Gdansk.

«Il ne reçoit de journaux, a-t-elle ajouté, qu'une fois par semaine au moment de la relève de ses gardiens. Il peut par contre écouter la radio et regarder la télévision polonaise». «Mais il est informé de ce qui se passe à l'étranger», a ajouté Mme Walesa avec un regard malicieux.

M. Walesa reçoit-il des feuilles de Solidarité circulant sous le manteau? À cette question l'épouse du président interne baisse rapidement la voix: «Voyons, dit-elle, on ne parle pas de ces choses-là à haute voix».

Mme Walesa a par ailleurs confirmé que l'évêque polonais et elle-même avaient demandé au général Jaruzelski le transfert du président de Solidarité d'Arlamowo dans un autre lieu, mais qu'à ce jour leur requête est restée lettre morte.

«Je pense, a-t-elle ajouté, qu'il serait plus simple qu'il soit transféré à la maison. Mais à défaut, a-t-elle poursuivi, il serait bon de lui trouver un endroit plus rapproché, par exemple à deux heures de route de Gdansk pour que je puisse le voir plus souvent».

À quand la prochaine visite chez votre mari? «Je ne sais pas au juste, répond Mme Walesa, je peux néanmoins aller le voir quand je veux. On ne m'a refusé qu'une seule fois l'autorisation de me rendre auprès de mon mari».

L'épouse du président de Solidarité a encore déclaré qu'elle n'a pas été fouillée et n'avait subi aucun contrôle cette fois, contrairement à ce qui s'était passé à une autre occasion lorsqu'elle s'était rendue chez son mari dans la résidence près de Varsovie.

Mme Walesa a enfin indiqué que les gardiens de son mari étaient «révoltés», car ils ne veulent pas rester sans cesse à Arlamowo. Désormais, a-t-elle précisé, ils se relayent une fois par semaine et sont tous de Varsovie. Ils éprouvent d'ailleurs, a conclu Mme Walesa, du «respect» pour le président de Solidarité.

Paris renforce la répression sur les routes

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a décidé hier d'accroître la répression sur les routes françaises, pour tenter de mettre fin à la véritable hécatombe que provoquent les accidents de la circulation dans ce pays.

Les décisions des responsables français ont été prises notamment en raison du choc psychologique provoqué chez les Français par la mort, samedi dernier dans le sud-est de la France, de 53 personnes, dont 44 enfants qui se rendaient en colonies de vacances, dans un seul accident d'autocar.

Lundi, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, avait comparé le coût des accidents de la circulation en France en 20 ans à celui d'une guerre, et arrêté plusieurs mesures qui ont été adoptées hier matin par le conseil des ministres.

Pour tous les automobilistes, les contrôles, notamment de vitesse, seront renforcés et les peines plus sévères. D'autre part, la police surveillera de plus près le respect par les poids lourds de la règle qui les oblige à ne pas se suivre de moins de 50 mètres.

Les véhicules de transports collectifs n'auront plus par ail-

leurs l'autorisation de circuler sur la voie gauche de autoroutes, les chauffeurs ne pourront plus conduire plus de 4 heures de suite (contre 5 jusqu'à maintenant), ce qui constitue un alignement sur le règlement européen. Enfin, des démonstrations de sécurité (place des extincteurs et issues de secours) seront effectuées avant les départs, et le principe de l'imposition d'un limiteur de vitesse a été retenu.

Toutes ces mesures, dont les responsables français de la sécurité routière attendent qu'elles mettent un terme au «relâchement» dans le respect du code de la route et à la montée de l'indiscipline constatées depuis plusieurs mois, feront l'objet d'un bilan, après 6 mois d'application.

Les accidents de la route, outre les souffrances et les drames humains qu'ils engendrent, ont en effet également d'énormes répercussions financières.

En 1981, 12.190 personnes ont trouvé la mort sur les routes françaises, 83.374 ont été grièvement blessés, et 242.477 plus légèrement atteintes. Un conseiller technique du ministère français de la Solidarité a calculé par exemple récemment que ces accidents ont coûté 8 milliards de francs, rien qu'en frais médicaux.

Le coût total réel, en tenant compte de toutes les dépenses et de tous les manques à gagner engendrés par les accidents serait, selon ce fonctionnaire, dix fois plus élevé, soit de l'ordre de 80 milliards de francs, ce qui correspond, pour 1982, à 2,2 pour cent du produit intérieur brut de la France.

Et les statistiques, pour les cinq premiers mois de 1982, font état d'une augmentation du nombre d'accidents — 4.521 morts contre 4.424 pour la même période en 1981. Une tendance que le bilan du dernier week-end, avec 158 morts et près de 700 blessés, ne risque pas d'inverser.

L'imbroglieo namibien est loin d'être démêlé

JOHANNESBURG (AFP) — L'imbroglieo namibien semble pas à la veille d'être démêlé, estiment les observateurs en Afrique australe, qui soulignent qu'en l'espace de quelques semaines, on a assisté à une cascade d'événements n'allant pas dans le sens d'un règlement rapide du problème.

En effet, au moment où les négociations pour l'indépendance de la Namibie semblent sur le point d'entrer dans une phase finale, les positions se durcissent, les accusations se multiplient de part et d'autre.

Documents réputés authentiques à l'appui, Pretoria vient ainsi d'accuser la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) de vouloir faire assassiner tous les leaders politiques influents en Namibie et de cacher des armes à la frontière angolaise en prévision d'un éventuel cessez-le-feu.

Par ailleurs, le gouvernement sud-africain a, cette semaine encore, publié le contenu d'une lettre transmise le 3 août au Conseil de sécurité, dans laquelle il rejette de nouvelles accusations de l'Angola au sujet des «agressions» de

l'armée sud-africaine contre le peuple angolais.

Pretoria met fortement en doute dans cette lettre la volonté de la SWAPO de participer à des élections «libres et honnêtes» en Namibie.

Le secrétaire à l'information de la SWAPO, M. Midipo Hamitenya, déclarait pour sa part mardi à Londres «qu'aucun progrès ou presque» n'avait été enregistré dans les négociations. Il accusait à son tour le gouvernement de Pretoria de «conspire» avec les États-Unis pour retarder la date d'un règlement.

Il y eut également l'échec de la mission du général américain Vernon Walters, venu fin juillet à Luanda, à la tête

d'une délégation, négocier le retrait de quelque 20.000 Cubains stationnés en Angola et des troupes sud-africaines de Namibie.

Enfin, la colère grandit parmi les mouvements politiques internes namubiens, qui ont été mis complètement sur la touche et qui sont juste «informés» de l'état des négociations. La SWAPO, rappelle-t-on, reste le seul interlocuteur valable aux yeux des Nations unies.

Malgré toutes ces péripéties, les plus hauts représentants de l'armée sud-africaine négocient cette semaine à New York la mise en place des troupes de l'ONU en Namibie et le retrait cubain.

La censure est atténuée en Turquie

ANKARA (Reuter) — Les autorités militaires turques ont levé hier deux dispositions de la loi martiale restreignant la liberté d'expression, afin d'élargir le débat sur le projet d'une nouvelle constitution.

Cependant, un décret signé par les cinq membres du Conseil national de sécurité maintient l'interdiction des partis politiques et interdit à toute une série de citoyens de participer au débat.

La promulgation du décret 65 ne modifie en effet guère le décret 52 de juin 1981 interdisant à tous les anciens membres de partis politiques de faire «des déclarations écrites ou verbales sur la structure politique et légale passée et à venir de la Turquie».

Les généraux qui avaient pris le pouvoir en septembre 1980 ont affirmé qu'ils levaient les deux mesures «afin de permettre à tous les citoyens, à la presse et aux (autres) institutions de participer aussi librement et largement que possible aux discussions sur la constitution».

Le projet de constitution a été publié le mois dernier et doit être soumis à référendum en janvier. Il s'agit de la première étape importante vers un retour à la démocratie mais le texte, jugé potentiellement répressif et faisant la part belle à l'exécutif présidentiel, a été fortement critiqué.

Menahem Begin plus populaire que jamais

JERUSALEM (Reuter) — Si de nombreux pays condamnent Israël pour avoir bombardé Beyrouth, la popularité du premier ministre Menahem Begin et de son gouvernement n'a jamais été si élevée dans l'État hébreu.

Le dernier sondage d'opinion montre une progression de 10 points du parti Likoud de M. Begin, depuis le début de l'invasion du Liban le 6 juin dernier.

La popularité personnelle du premier ministre a éclaté d'une manière encore plus flagrante lors d'une émission de variétés transmise par la télévision israélienne à partir d'une base militaire. Un chansonnier a prononcé son nom et des milliers de soldats se sont mis à scander «Begin, Begin», pendant plusieurs minutes.

Selon le sondage publié dimanche par le journal Haaretz, le Likoud aurait remporté 47,4 pour cent des voix si une élection législative avait eu lieu la semaine dernière. Cette proportion n'était que de 37,6 pour cent dans les jours précédant la guerre.

La consultation, menée par l'Institut de recherche sur l'opinion publique (PORI), montre pour la même période une baisse de popularité des travaillistes de 36,4 à 29,4 pour cent.

Les travaillistes soutiennent la guerre mais critiquent certaines méthodes utilisées. Ils s'opposent aux raids aériens sur la capitale libanaise ou la coupe de l'eau et du ravitaillement à Beyrouth-Ouest.

Lors d'une récente manifestation à Tel-Aviv, le Mouvement de la paix a réuni des dizaines de milliers de personnes et la presse lui a accordé une large place dans ses colonnes. En fait, les pacifistes ne semblent représenter que quelques pour cent de l'électorat.

Sur le plan politique, M. Begin s'est servi de sa popularité d'ancien résistant pour obtenir le soutien du parti ultra-nationaliste Tetchiya (Renaissance) dont trois membres sont députés à la Knesseth. La coalition gouvernementale y possède donc désormais une majorité de 64 sièges sur 120.

Mais en ce qui concerne le problème de la guerre, M. Begin n'est pas assuré d'un soutien inconditionnel. Selon un sondage publié le mois dernier par le Jerusalem Post, 60 pour cent des Israéliens sont opposés à l'envoi de l'armée dans Beyrouth-Ouest pour porter un coup fatal à l'Organisation de libération de la Palestine. S'il donne l'ordre à «Tshal» (armée israélienne) de lancer l'assaut, M. Begin se heurtera non seulement au courroux des Occidentaux, mais il risque surtout de perdre le soutien du peuple israélien, soucieux à présent de réduire au minimum les pertes de son armée.

L'indice des prix des den-

rées de base a fait un bond de 15 à 36 pour cent, hier soir, en Israël après que le gouvernement ait décidé de supprimer certaines subventions pour faire face aux dépenses de guerre au Liban, a annoncé le ministère des Finances.

Les produits laitiers ont fait un bond de 30 à 36 pour cent, alors que le pain, l'huile, la viande et la volaille ont augmenté de 15 pour cent. Les prix des transports publics vont également augmenter de 25 pour cent dans deux semaines, a précisé le ministère des Finances.

La fédération syndicale Histadrout a critiqué ces augmentations en estimant qu'elles étaient trop draconiennes.

Au bord du gouffre

JERUSALEM — Quinze obus par minute. Voilà le rythme et l'intensité des bombardements israéliens sur les positions palestiniennes à Beyrouth-Ouest. Personne ne parle plus de «violations» du cessez-le-feu ou de «ripostes» au feu ennemi. Ces fau-

x-semblants ne sont plus de mise, aujourd'hui les questions qu'on se posait encore il y a deux, trois jours, à savoir si les attaques israéliennes avaient pour objectif de resserrer l'étou ou de grignoter les positions de l'OLP, apparaissent maintenant dérisoires, superflues.

En vérité, les opérations israéliennes s'intègrent «dans un plan d'ensemble et doivent faciliter, le moment venu, la liquidation des positions terroristes au coeur de la ville et dans les camps de réfugiés palestiniens», écrivait hier le correspondant militaire de Yedioth Aharonoth, quotidien indépendant à grand tirage. Si jusqu'à présent, l'offensive israélienne s'était développée au sud-ouest de Beyrouth, le long de la côte jusqu'au quartier de Baabda, l'attaque qui s'est poursuivie dans la nuit de mardi à mercredi, puis dans la matinée, s'est dérou-

par Victor Cygielman collaboration spéciale

lée dans la ville même et est venue de l'est, à la grande surprise de l'OLP.

«Les canons des tanks israéliens visent maintenant le front de Yasser Arafat», dit une source israélienne hautement autorisée. Comment concilier tout cela avec la requête personnelle du président Reagan d'arrêter l'escalade à Beyrouth?

MM. Begin et Sharon ne semblent pas trop s'en soucier. Au point que même un journal connu pour ses tendances nationalistes, tel le populaire Maariv juge nécessaire de mettre en garde le gouvernement israélien contre cette «mafcha au bord du gouffre». «La question qu'il faut se poser», écrit le journal, «est si Israël peut encore user de l'option militaire à Beyrouth sans perdre l'appui de base que nous fournit l'administration américaine dans la poursuite de nos objectifs politiques».

À Beyrouth sous les bombes Tout le monde aux abris

BEYROUTH (par Xavier Baron de l'AFP) — Depuis l'aube, ça tournait tout autour. Cinq coups à droite, sept coups à gauche. Il était difficile de deviner la logique de ces bombardements qui frappent le centre moderne de Beyrouth.

Hama, qui fut le centre des affaires du Proche-Orient jusqu'en 1975, n'est pas un quartier «palestinien». On y trouve le ministère de l'Information, la Banque centrale, des hôtels, des banques, et tous les bureaux des organes de presse étrangers. Tout cela fonctionne, tant bien que mal.

Nous avons bientôt compris qu'il était plus prudent de ne pas chercher à comprendre la logique des tankistes et des artilleurs israéliens.

L'ancien café à la mode, «l'Express», a été le premier à accueillir une volée d'obus bien ajustée. Cinq en quelques secondes, et tous au but.

De l'immeuble où se trouve l'AFP, la radio France-Inter, les chaînes de télévision françaises TF-1 et Antenne-2, on pouvait observer les impacts, suivis de la fumée caractéristique.

Soudain, c'est tout le secteur d'Hama qui est arrosé par l'artillerie lourde.

Plat-vent général dans le bureau de l'AFP, tandis que les obus éclatent dans un fracas assourdissant. L'impression première est que l'im-

meuble est touché. En fait, ce sont nos voisins immédiats. Tout autour.

Descente massive dans les sous-sols dont l'épaisseur des plafonds paraît aussitôt sympathique aux plus inquiets. Les correspondants de l'AFP, mais aussi de l'hebdomadaire l'Express, des quotidiens Le Monde, Le Matin et El Pais de Madrid, de TF-1 et de la radio Europe-1 se retrouvent délicieusement assis sur des caisses de photocopieuses japonaises.

Il est 10 h 30. Les bombardements durent depuis plus de neuf heures, à un rythme infernal. Des familles sont déjà installées avec leurs enfants dans l'abri. Des dizaines de milliers sont terrées, comme elles, d'un bout à l'autre de Beyrouth. Une jeune libanaise remarque: «En huit ans de guerre, c'est la première fois que je dois descendre dans un abri».

Quelques allées et venues rapides, et nous apprenons que la banque soviétique Narodny — notre voisine — a reçu de plein fouet deux obus qui se sont enfoncés dans ses façades de verre. Le grand immeuble voisin de la banque Sabbagh, également. Et aussi l'immeuble des grands quotidiens Nahar et L'Orient-Le-Jour. Pas de blessés dans ces explosions.

11 h 00 — Le transistor est vraiment un compagnon indis-

pensable. Du fond de notre cave, nous passons d'une station de radio à l'autre pour suivre la bataille, comme le font tous les habitants de Beyrouth.

Radio-Liban diffuse la longue liste des secteurs bombardés: en fait, il suffirait de prendre une carte de Beyrouth et de citer tous les quartiers.

Un plan est déployé pour suivre les développements de cette bataille insensée qui voit les chars et l'artillerie lourde pillonner sans discrimination une capitale moderne pour déloger une armée de guerriers qui, de son côté, tire sans plus de discrimination sur l'autre partie de la ville.

11 h 30 — Mais malgré tout, nous sommes au Liban. Le Café Turc arrive, dégusté avec délice. 12 h 00 — Une ambulance passe, sirène hurlante. «La voix du Liban arabe» (gauche) cite un bilan partiel pour Beyrouth-Ouest: en onze heures, il y a eu 95 tués et blessés civils.

Un visiteur pressé nous apprend que deux hôtels ont été touchés, le Bristol et le Commodore. La bataille continue, bien que les positions ne paraissent pas avoir changé depuis le matin.

Peu importe, les réserves de munitions sont abondantes de part et d'autre. L'air, chargé de poudre, est irrespirable.

Écoles de planches à voile et de voile COURS - LOCATION - CLUB

— Voile: initiation et perfectionnement.
— Planche à voile: initiation.
— Journées nautiques pour groupes.
— Camping provincial avec piscine.

Les centres nautiques de LA CITÉ DES JEUNES DE VAUDREUIL
400, boul. Roche, Vaudreuil, Québec
Tél.: (514) 455-1585

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

Renseignez-vous au cégep de votre région ou à CÉGÉPHONE (514) 271-1124 du lundi au vendredi jusqu'à 21h. nous acceptons les frais d'interurbain

MIAMI 7 au 21 août
Prix: \$600 avion-hôtel-transferts

Permis du Québec VOYABEC Tél.: 288-2322

La Vieille Europe BOUCHERIE FRANÇAISE

C'EST L'ENDROIT RUE LAURIER, OUEST POUR LA QUALITÉ ET LES SPÉCIALITÉS.

LE BOEUF • L'AGNEAU FRAIS
• LE VEAU BLANC • LES VOLAILLES
• LES CHARCUTERIES • LES FROMAGES FINS

Spéciaux chaque semaine dans nos départements de boucherie — épicerie — fruits et légumes — produits d'importation

Livraison gratuite avec tout achat de 35\$ fait au magasin

Paniers de fruits pour toute occasion

HEURES DU MAGASIN
Lun.-merc. 9h-9h
Jeu.-vend. 9h-9h
Samedi 9h-5h

Pain Français de la Maison Cousin
Café en grain
A.L. Van Houtte
Vin et Bière

Commande Téléphonique
379 RUE LAURIER OUEST
Tél.: 277-2141 — 277-2142

MasterCard VISA

Le cours ont fléchi légèrement hier à la Bourse de Toronto dans une séance monotone. À la clôture des affaires l'indice composite marquant une baisse de 2,52 points, à 1421,14. On dénombrait 206 valeurs en recul et 198 en progrès. Quelques 3 millions d'actions ont été échangées.

Dans les valeurs industrielles, Dome Petroleum est passé de \$4,75, Northern Telecom 2-1-8 à \$42,14, Banque Royale 1-8 à \$20,12, Falconbridge Ltd à \$42 et Murphy Oil 3-4 à \$25,34. Dôme Ressources privé. A gagné 1-4 à \$49,12, Seagram Co. 1-8 à \$58,18, Selkirk A-1 à \$10, Imasco 1-1-4 à \$41 et Jannock 5-8 à \$6,58.

Dans les mines, Placer Development perd 1-4 à \$13,38, Teck Corp. B 1-4 et 7 et Falconbridge Corp 1-8 à \$10,14. Labrador Mining gagnant 1-4 à \$45 et Rio Algom 1-8 à \$31,14.

Dans les pétroles, Dome Canada a gagné 15 cents à \$3,70, Ranger Oil 1-8 à \$5,34 et Cananda Northwest 1-4 à \$24,14. Bighart Oil and Gas gagnant 2-1-8 à \$14 et Ranchmens A 1-1-2 à \$6,34.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Un monde d'épargne SUPERIEUR Nos certificats de DEPOT GARANTI TRUST GENERAL

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Un monde d'épargne SUPERIEUR Nos certificats de DEPOT GARANTI TRUST GENERAL

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Options sur l'or

Table of gold options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

MONITORIALE

Gain des banques

Les cours ont été tassés légèrement, hier à la Bourse de Montréal. L'indice composite a été à 246,39 à l'issue d'une séance modérée.

Les pétroliers ont perdu 2,40 à 438,59, les industrielles 2,02 à 258,65 et les papeteries 1,57 à 134,22. Les bancaires ont gagné 1,10 à 271,15 et les services publics 0,42 à 189,83.

Fait à noter, PanCanadian Petroleum a fait une chute de 3 à \$75 de même que Northern Telecom, de 2-7-8 à \$42.

La Banque Toronto-Dominion, valeur industrielle la plus active, a gagné 1-8 à \$25,58 dans un volume de 80.000 actions. Placer Corp., vedette des miniers, a été 3-4 à \$13,38 et 9.600 actions ont été traitées.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

NEW YORK

Chute de 13 points

Un regain de pression sur les taux d'intérêt hors banque a continué à peser sur la Bourse de New York, hier. L'indice des industrielles a clôturé à 803,46 en baisse de 12,93 points. Quelques \$3 millions d'actions ont été échangées.

L'annonce, mardi, d'une hausse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor a court-circuité la détermination de nombreux investisseurs gagnants en raison des doutes quant à une reprise économique et au sentiment que les emprunts fédéraux ne permettraient pas aux taux d'intérêt de continuer à baisser.

En clôture, le nombre des baisses dépassa celui des hausses: 1.094 contre 372. 380 titres ont été échangés.

Motrola a été 2-3-4 à \$65, Air Products a perdu 1-4 à \$25,14. Procter and Gamble a clôturé à \$5 en baisse de 5-8 à 17-14. National Distillers a clôturé à 20,14 en hausse de 3-8.

Dans les valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining perd 1-2 à \$11,12. Bell Canada 1-4 à \$13,78 et Alcan 1-4 à \$18,78. Canadian Pacific gagne 3-8 à \$21,18. Seagram Co. 1-4 à \$46,58 et McIntyre Mines 1-4 à \$22,14.

McIntyre Mines 1-4 à \$22,14. Selkirk A-1 à \$10,14 et Jannock 5-8 à \$6,58.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

NEW YORK

Chute de 13 points

Un regain de pression sur les taux d'intérêt hors banque a continué à peser sur la Bourse de New York, hier. L'indice des industrielles a clôturé à 803,46 en baisse de 12,93 points. Quelques \$3 millions d'actions ont été échangées.

L'annonce, mardi, d'une hausse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor a court-circuité la détermination de nombreux investisseurs gagnants en raison des doutes quant à une reprise économique et au sentiment que les emprunts fédéraux ne permettraient pas aux taux d'intérêt de continuer à baisser.

En clôture, le nombre des baisses dépassa celui des hausses: 1.094 contre 372. 380 titres ont été échangés.

Motrola a été 2-3-4 à \$65, Air Products a perdu 1-4 à \$25,14. Procter and Gamble a clôturé à \$5 en baisse de 5-8 à 17-14. National Distillers a clôturé à 20,14 en hausse de 3-8.

Dans les valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining perd 1-2 à \$11,12. Bell Canada 1-4 à \$13,78 et Alcan 1-4 à \$18,78. Canadian Pacific gagne 3-8 à \$21,18. Seagram Co. 1-4 à \$46,58 et McIntyre Mines 1-4 à \$22,14.

McIntyre Mines 1-4 à \$22,14. Selkirk A-1 à \$10,14 et Jannock 5-8 à \$6,58.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

CP Ltd a pris 1-4 à \$26,14, Denison Mines 1-4 à \$18,34, Long Lac Mines 1-8 à \$5,14, Gulf 1-8 à \$13,12 et Banque Impériale 1-8 à \$18,58. Alcan a perdu 1-4 à \$23,34 et Banque Royale 1-8 à \$20,12.

Dans les titres de deuxième ordre, Consolidated Imperial Resources a reculé de deux cents à 51 cents, Stanfor Resources a perdu 1-4 à \$3,00 et Jamestown Resources a abandonné huit cents à 42 cents.

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Options sur l'or

Table of gold options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne est cotée hier à la clôture des marchés à \$454,85 (offre) et \$441,95 (demande) par la Fiducia Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères.

Un bon conseil.

Voici les cours de l'once Troy d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de mardi: Londres: \$344,875 (\$350,75); Paris: \$348,00 (\$357,00); Zurich: \$345,375 (\$350,375) et Hong Kong: \$348,13 (\$357,18).

La Fondation du Québec des mandataires du Québec

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Options

Table of options prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

L'Ontario et l'Alberta rejoignent le Québec au palmarès des déficits

par Michel Nadeau

L'Ontario et l'Alberta ont pratiquement rejoint le Québec au palmarès des déficits et des besoins financiers pour l'année fiscale 1982-1983. Ces trois provinces devront emprunter chacune au moins \$2,4 milliards cette année pour éponger un déficit du même ordre.

Selon une étude du Conference Board, le déficit de l'ensemble des provinces fera un bond de 30% en 1982 pour atteindre \$7,5 milliards. Si on ajoute les ajustements annoncés par la suite par l'Alberta et l'Ontario, les provinces canadiennes dépenseront \$9,5 milliards de plus que les impôts perçus.

Les besoins financiers, c'est-à-dire le montant que les provinces devront emprunter sur les marchés financiers, dépassera \$11 milliards. L'Alberta, qui traditionnellement prêtait aux autres provinces, devra en 1982 emprunter quelque \$2,4 milliards en raison d'une chute importante des recettes pétrolières.

L'auteur de la recherche, Mme Marie Burrows, explique que les provinces se partagent en deux groupes: celles qui haussent leurs impôts pour ne pas élargir leur déficit et les provinces qui optent pour un déficit accru en accroissant par leurs recettes fiscales. Le Québec se trouve dans le premier groupe alors que l'Ontario a choisi la seconde voie. En trois ans, le déficit de la province voisine aura grimpé de \$997 millions à \$2,6 milliards. Récemment, le

bureau de M. Frank Miller annonçait une hausse de \$400 millions du déficit de \$2,2 milliards en raison de revenus moindres provenant de la taxe de vente.

L'effondrement des produits pétroliers a bouleversé la situation financière de l'Alberta qui, le printemps dernier, révélait que son déficit grimperait de \$753 millions à \$2,4 milliards en raison notamment de concessions faites aux firmes pétrolières.

Au chapitre des revenus, l'Ontario demeure en tête avec \$20,5 milliards suivie du Québec à \$19,7 milliards. Il faut dire que les paiements en provenance d'Ottawa comptent pour \$4,9 milliards dans le cas du Québec et de \$3,2 milliards pour l'Ontario. L'impôt sur les corporations baissera de 10,1% dans l'ensemble des provinces alors que l'impôt sur le revenu des particuliers monte de 12,8%. Les provinces ont souvent recours ces jours-ci à la taxe de vente pour

augmenter leurs revenus puisque ce poste est en hausse de 22%.

Du côté des dépenses, le Québec consacre \$6,1 milliards à l'éducation alors que l'Ontario accorde \$5,1 milliards au réseau scolaire en dépit d'une population supérieure. Les services de santé coûteront \$5,5 milliards au Québec contre \$6,6 milliards en Ontario.

Québec et Toronto doivent distraire plus de \$2 milliards seulement pour le service de leurs dettes.

Les besoins financiers montent de plus de 46% pour dépasser \$11 milliards. Il s'agit ici que des prévisions qui souvent sous-évaluent la réalité. Le gouvernement fédéral devra emprunter quelque \$17 milliards cette année pour combler son déficit de \$20 milliards. Une bonne partie de ces emprunts seront effectués auprès du Canada Pension Plan et de la Caisse de dépôt, dans le cas du Québec.

Situation budgétaire des provinces

	Année financière 1982-1983	
	Déficit budgétaire	Besoins financiers
Terre-Neuve	\$168,2	336,4
Île-du-Prince-Édouard	33,0	56,3
Nouvelle-Écosse	374,2	383,6
Nouveau-Brunswick	421,9	494,6
Québec	2,985	2,735
Ontario (1)	2,600	2,700
Manitoba	334,6	900
Saskatchewan	+ 1,4	991
Alberta (2)	2,400	2,400
Colombie-Britannique	357	279

(1) Tient compte des modifications apportées le 26 juillet dernier.
(2) Révision budgétaire du 13 avril dernier en raison d'une baisse importante des recettes pétrolières.

Note: Il s'agit des prévisions annoncées dans les budgets ou dans les semaines qui ont suivi. Les chiffres de 1981-1982 montrent que les ministres des Finances des provinces ont sous-estimé de 17,3% leurs besoins financiers.

Biron n'a pu convaincre La Prudentielle de maintenir son siège social à Montréal

par Michel Nadeau

Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, n'a pu convaincre le président de La Prudentielle, M. Ian D. Mair, de maintenir le siège social de

cette compagnie d'assurance à Montréal. Les deux hommes se sont rencontrés récemment à Québec pour discuter du déménagement de la plupart des services de La Prudentielle vers Kitchener, en Ontario.

«Ce fut une visite de bonnes relations mais M. Mair a repris les arguments habituels pour justifier le départ de ses cadres supérieurs vers l'Ontario», a déclaré au DEVOIR M. Biron.

«En tant qu'homme d'affaires, j'ai tenté de lui faire comprendre qu'il devait demeurer là où est situé plus de 40% de son marché canadien.»

La Prudentielle — qu'il ne faut pas confondre avec La Prudentielle d'Amérique — touche en effet près de la moitié de toutes ses primes au Québec. L'an dernier, ses revenus ont dépassé \$115 millions au Québec seulement.

«Vous allez perdre ce que vous avez développé depuis plusieurs années», a dit le ministre à l'homme d'affaires.

M. Mair a repris l'argument du rapprochement de la compagnie vers de nouveaux marchés au Canada anglais. Or, l'entreprise ne déménage pas des vendeurs mais des experts qui relèvent du siège social. Habituellement, ces services se trouvent près du lieu de la plus grande concentration de la clientèle. Dans le présent cas, il s'agit nettement du Québec.

M. Biron espère bien que l'hémorragie du personnel va cesser au cours des prochains mois. Il est cependant trop tard pour arrêter le départ de

plusieurs dizaines d'employés des services de la comptabilité et des placements immobiliers qui plieront bientôt bagages pour l'Ontario.

Entre 400 et 500 personnes ont été ou seront touchées par une série de mesures administratives qui ont débuté, en 1977, avec la décision d'installer le centre informatique à Kitchener.

Toute la haute direction de la compagnie est composée essentiellement de Québécois de langue anglaise ne parlant pas le français dans la majorité des cas.

«Les déplacements de service vers l'Ontario sont une façon élégante de dire que les services ne seront plus complets au bureau de Montréal», a poursuivi le ministre.

Suite au départ de la Sun Life, cette entreprise a enregistré une très faible croissance de ses affaires au Québec dans les trois années qui ont suivi le déménagement du siège social vers Toronto.

«Les déplacements de service vers l'Ontario sont une façon élégante de dire que les services ne seront plus complets au bureau de Montréal», a poursuivi le ministre.

Suite au départ de la Sun Life, cette entreprise a enregistré une très faible croissance de ses affaires au Québec dans les trois années qui ont suivi le déménagement du siège social vers Toronto.

«Les déplacements de service vers l'Ontario sont une façon élégante de dire que les services ne seront plus complets au bureau de Montréal», a poursuivi le ministre.

Suite au départ de la Sun Life, cette entreprise a enregistré une très faible croissance de ses affaires au Québec dans les trois années qui ont suivi le déménagement du siège social vers Toronto.

«Les déplacements de service vers l'Ontario sont une façon élégante de dire que les services ne seront plus complets au bureau de Montréal», a poursuivi le ministre.

\$68 millions pour rénover Rockland

par André Bouthillier

Doyen des centres commerciaux sur l'île de Montréal, le Centre Rockland sera modernisé et agrandi au coût de \$68 millions. Il s'agit du plus gros projet immobilier entrepris cette année au Québec. On prévoit la création de 1,710 emplois directs et indirects au cours des travaux qui prendront fin en août 1983.

C'est ce qu'on annoncé hier les dirigeants des trois compagnies immobilières qui financent le projet, soit Westcliff, Invahoe et Ringgold. Le bailleur de fonds est la Banque Mercantile, dont le siège social est à Montréal.

L'espace disponible du centre sera quadruplé à 800,000 pieds carrés et pourra contenir 175 magasins, dont ceux d'Eaton, La Baie et Holt Renfrew. Les boutiques de mode seront particulièrement nombreuses. Situé à l'ombre du boulevard Métropolitain, le centre disposera d'une aire de stationnement pour 3,000 véhicules, contre 1,700 auparavant.

Construit en 1958 sur un terrain de golf de Ville Mont-Royal, le Centre Rockland n'a pu résister à la vague des nouveaux centres d'achats qui sont apparus un peu partout sur

l'île et dans les banlieues. Les ventes de ses 80 magasins avaient diminué d'un tiers au cours de la dernière décennie. On prévoit que les revenus bruts atteindront \$150 millions en 1983-1984.

L'ancien centre était la propriété de Morgan Trust Co. et d'Invahoe, la filiale immobilière de la compagnie Steinberg. Récemment, Morgan a vendu sa part de 66%, laquelle a été redistribuée entre Invahoe, Westcliff et Ringgold. Entreprise Westcliff est une compagnie entièrement québécoise fondée en 1972. Elle possède 20 centres commerciaux au Québec, au Canada et au Texas. Ringgold est dirigée par M. Léo Goldfarb, le président et directeur-général de Place Bonaventure.

Selon M. Adelson, la réalisation de ce projet sera couronnée de succès. Car la saturation des marchés des centres commerciaux au Canada et la revitalisation des artères commerciales à Montréal et à Outremont ne peuvent être considérées comme des obstacles à la bonne marche du nouveau Centre Rockland.

«Le Centre Rockland est situé au milieu d'un marché de 500,000 personnes composé, en grande partie, des plus hauts revenus de la région montréalaise», a-t-il conclu.

Pour l'Iron Ore Des profits de \$31 millions

Des bénéfices de plus de \$24 millions US (ou \$31 millions canadiens) en provenance de la compagnie Iron Ore ont permis au groupe Hanna Mining d'éviter un déficit au cours des trois derniers mois.

Cette mesure a contribué à la remontée des profits trimestriels qui ont atteint \$24,3 millions US par rapport à une perte légère de \$1,6 million durant les trois premiers mois de 1982. Pour le semestre, les gains de \$22,7 millions US représentent environ la moitié des profits presque records de l'an dernier de \$44,2 millions US.

Hanna Mining a fermé pour une période indéfinie sa filiale dans le domaine du nickel aux États-Unis. Ses activités dans le secteur du forage ont été considérablement réduites. On note une amélioration dans les résultats d'une mine de charbon. Les opérations brésiliennes ont laissé moins de profits.

Ainsi les revenus totaux ont fondu de \$118 millions US à \$46,4 millions US pour les

trois derniers mois. La très grande partie de ce chiffre d'affaires provient de la Côte-Nord du Québec.

Au total, les bénéfices s'établissent à \$1,7 million US ou 19 cents par action. Les actions à la Bourse ont plongé à \$18 US. (M. Black était prêt à payer \$45 US pour ces valeurs au mois d'avril.)

«Les résultats pour la seconde partie de l'année seront à la baisse reflétant ainsi la fragilité de l'économie» note le président M. Robert F. Anderson. Ce dernier parle d'un contrôle rigoureux du nombre d'employés, d'un gel de certains salaires et d'une réduction des dépenses pour redresser l'entreprise.

Hanna Mining a cédé au groupe Norcen ses participations dans les compagnies Labrador Mining et Hollinger North Shore, deux entreprises propriétaires des droits miniers du terrain où l'Iron Ore extrait du minerai de fer. Il en découlera une perte aux livres d'au moins \$6,4 millions US au prochain trimestre.

«Les résultats pour la seconde partie de l'année seront à la baisse reflétant ainsi la fragilité de l'économie» note le président M. Robert F. Anderson. Ce dernier parle d'un contrôle rigoureux du nombre d'employés, d'un gel de certains salaires et d'une réduction des dépenses pour redresser l'entreprise.

Hanna Mining a cédé au groupe Norcen ses participations dans les compagnies Labrador Mining et Hollinger North Shore, deux entreprises propriétaires des droits miniers du terrain où l'Iron Ore extrait du minerai de fer. Il en découlera une perte aux livres d'au moins \$6,4 millions US au prochain trimestre.

Hanna Mining a cédé au groupe Norcen ses participations dans les compagnies Labrador Mining et Hollinger North Shore, deux entreprises propriétaires des droits miniers du terrain où l'Iron Ore extrait du minerai de fer. Il en découlera une perte aux livres d'au moins \$6,4 millions US au prochain trimestre.

Hanna Mining a cédé au groupe Norcen ses participations dans les compagnies Labrador Mining et Hollinger North Shore, deux entreprises propriétaires des droits miniers du terrain où l'Iron Ore extrait du minerai de fer. Il en découlera une perte aux livres d'au moins \$6,4 millions US au prochain trimestre.

au jour le jour

Entreprises CP en baisse

Le déménagement de son siège social de Montréal à Calgary n'a pas permis au groupe Entreprises Canadien Pacifique d'améliorer son rendement. Au cours du deuxième trimestre, son bénéfice net a en effet reculé de \$109,8 à \$58,1 millions par rapport à la même période en 1981. Cette baisse est entre autre attribuable à la contre-performance de CIP, une des filiales du secteur forestier du groupe, qui a subi une perte de \$39,1 millions.

Lumonics au beau fixe

Lumonics, la seule filiale du secteur électronique du groupe Noranda, a réalisé un profit de \$853,000 au premier semestre, soit \$110,000 de plus que durant la période correspondante de l'an dernier. Les dépenses en recherche et développement ont atteint \$1,3 million, soit une hausse de 76%.

Brascade décline

Mauvaise nouvelle pour la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec: Ressources Brascade a enregistré une perte nette de \$50 millions, ou \$1,58 par action ordinaire, au premier semestre. La Caisse détient 30% des actions de cette société de portefeuille. La compagnie Brascan est l'autre actionnaire.

Imasco gonfle encore

Les hamburgers de Hardee's et le tabac d'Imperial Tobacco continuent à alimenter généreusement la caisse de la compagnie montréalaise Imasco. Au premier trimestre, cette dernière a en effet inscrit un bénéfice consolidé de \$35,9 millions, soit \$6,3 millions de plus qu'au premier trimestre de 1981. Les divisions du tabac et des restaurants (Hardee's et Burger Chef aux États-Unis) ont respectivement accru leurs profits de 26 et 41%.

Les Caisses et le crédit

Entre le début de 1980 et la fin de 1981, le crédit à la consommation au Canada a grimpé de \$40,7 à \$47,6 milliards. La part des Caisses d'épargne et de crédit a baissé de \$6,5 à \$6,1 milliards alors que l'activité des banques montait de \$27 milliards à \$32,3 milliards et celles des compagnies de fiducies de \$1,1 milliard à \$2 milliards.

Des gains pour les français

La cause du français a avancé de façon significative récemment avec la décision des deux fabricants de «bagel» de l'est de la rue du Parc de modifier leur enseigne extérieure. Par ailleurs, cette semaine, les magasins Pascal offrent à 50% de rabais tout leur stock de petites affiches extérieures (House For Sale...) rédigées en anglais...

En raccourci

Les profits d'Algoma Steel, de Sault Ste-Marie, ont fléchi de \$50 millions au premier semestre... Le taux moyen des Bons du Trésor du Québec a été fixé à 15,3%, à l'encan hebdomadaire d'hier, contre 15,6% la semaine dernière. Cette baisse annonce une diminution du taux d'escompte de la Banque du Canada à l'encan d'aujourd'hui... La Banque Mercantile a réduit de 13,25% à 12,25% le rendement offert pour les épargnes dans les comptes sans privilège de chèques... De passage à Edmonton, le ministre ouest-allemand de l'Économie, M. Otto Lambsdorff a accusé l'Agence d'examen des investissements étrangers (FIRA) de décourager les investisseurs allemands au Canada... D'autres mises à pied seront encore effectuées à l'usine d'Abitibi-Price à Sault Ste-Marie... La hausse des prix des fruits et légumes, et de la viande rouge a entraîné une augmentation moyenne du coût des aliments de l'ordre de 10%, au premier semestre... La Société de développement industriel va garantir un prêt de \$500,000 de la Banque Nationale du Canada pour un manufacturier de vêtements en tricots de Daley Davellyville, Tricot Domino... À l'instar de Montréal et New York, le Japon veut implanter des centres bancaires internationaux (CBI) sur son territoire. Un CBI permet à un non-résident d'un pays d'y effectuer des dépôts.

André BOUTHILLIER

Charlesbourg emprunte d'une Caisse

QUEBEC (PC) — La Ville de Charlesbourg vient de créer un précédent dans le monde municipal en empruntant \$9,5 millions directement de la Caisse populaire de Charlesbourg sans passer par des courtiers.

Cette manière d'agir est nettement plus avantageuse que de procéder par voie d'émission d'obligations traditionnelles», a souligné mercredi le maire de Charlesbourg, M. Pierre Bernier.

Selon lui, une telle démarche permet surtout d'éliminer totalement tous les frais relatifs et inhérents à une émission d'obligations, d'où les économies réalisées.

Les financements dits à long terme consentis par les institutions financières ont une durée de cinq ou six ans compa-

rativement à 20, 30 et même 40 ans auparavant, ce qui entraîne des frais énormes versés aux courtiers qui s'occupent généralement de procurer les fonds nécessaires à la ville.

C'est ce que Charlesbourg vient d'éliminer en transigeant directement avec le directeur du service du crédit de la Caisse populaire.

Dans le cas présent, Charlesbourg a emprunté \$9,5 millions à un taux d'intérêt de 17,14 pour cent pour la première année et au moment du renouvellement le taux sera celui de la moyenne des cotations des obligations municipales à un an des trois courtiers suivants: Lévesque, Beaubien, Tassé et associés, Grenier, Ruel, majoré de un quart de point.

Les réserves officielles passent à \$3,3 milliards

OTTAWA (PC) — La remontée du dollar canadien, en juillet, a permis au gouvernement canadien de renflouer de \$343,700,000 en devises américaines, sa réserve monétaire internationale.

Même s'il a accru la réserve à \$3,270,000,000 américain, le fédéral a tout de même réussi à rembourser la moitié du \$1,5 milliard en devises américaines qu'il avait emprunté en juin des banques étrangères afin de renflouer sa réserve.

Les réserves officielles comprennent des avoirs en monnaies étrangères que le gouvernement fédéral utilise pour stabiliser la valeur du dollar canadien.

Les réserves monétaires sont utilisées pour stabiliser la valeur du dollar. Le gouvernement, par le biais de la Banque du Canada, vend des réserves et achète des dollars ca-

nadiens pour soutenir la valeur de la devise et fait l'inverse pour garder le dollar bas.

Durant le mois de juin, la valeur du dollar canadien a glissé à son plus bas niveau jamais atteint, \$0,7686 en argent américain. Les tentatives du gouvernement pour mettre fin à cette glissade se sont avérées très coûteuses. Il a été forcé d'emprunter \$2,35 milliards pour regarnir ses réserves.

Toutefois, en juillet, le dollar a repris du poil de la bête alors que les taux d'intérêts américains ont baissé et que les investissements en dollars canadiens sont devenus plus alléchants.

Cela a permis au gouvernement d'échanger des dollars canadiens pour des réserves et de payer une partie des dettes accumulées pour soutenir le dollar.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
 Marques de commerce
 Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield,
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
DILES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHALD, C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés

Québec
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Gaspé
Hinton

Montréal
Calgary
Rimouski
Saint-Hyacinthe
Sept-Îles
Coaticook

Ottawa
Edmonton
Trois-Rivières
Gatineau
Matane
Amos

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes suivants, attribués pour le trimestre courant sur les actions en circulation de cette Banque, ont été déclarés payables à compter du 24 août 1982 au siège de la Banque et à ses succursales en faveur des détenteurs de capital-actions enregistrés le 23 juillet 1982:

- Dividende n° 6 de \$0,47 par action sur les actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulé de \$1,88, série A.
- Dividende n° 3 de \$0,6875 par action sur les actions privilégiées rachetables et convertibles de second rang de \$2,75, série A; et
- Dividende n° 380 de \$0,50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des trois classes ci-dessus peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration
R.J. Moores
Vice-président et secrétaire

Montréal, le 6 juillet 1982

APPARTEMENTS EXÉCUTIFS
Meubles (ou mois) ou non-meubles (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gerance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.



(514) 935-9224

HADDON ARMS
2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Metro

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Inspecteur (bilingue) — Maisons de soins infirmiers Infirmier(e) 1, santé publique

(\$23,668 - \$27,551)
Horaire 3,7
(CONCOURS OUVERT)

Le ministère de la Santé recherche une personne pour faire l'inspection des maisons de soins infirmiers qui tiennent un permis de la province et qui sont situées dans le Nord et l'Est de l'Ontario. Lors de ses inspections, cette personne devra s'assurer que les établissements en question respectent les objectifs en matière de soins personnels et infirmiers stipulés dans la loi sur les maisons de soins infirmiers et les règlements y afférents.

Le titulaire établira des relations avec la direction des maisons de soins infirmiers et instruira sur place le personnel des maisons de soins infirmiers.

Lieu de travail: Ottawa avec déplacements fréquents dans la province.

Exigences: Être enregistré(e) à titre d'infirmier (infirmière) autorisé(e) auprès de Collège des infirmières et des infirmiers de l'Ontario; avoir une expérience clinique étendue, en particulier pour ce qui concerne les besoins psychologiques, sociaux et physiques des personnes âgées et une aptitude manifeste pour l'enseignement clinique; démontrer d'excellentes aptitudes à la communication et aux échanges interpersonnels; faire preuve de jugement et d'initiative; détenir un permis de conduire valide; avoir, de préférence, une certaine expérience des soins infirmiers dans le domaine de la santé publique.

Il est obligatoire de savoir couramment s'exprimer en français et en anglais.

Prière de nous faire parvenir la demande au plus tard le 19 août 1982. Dossier HL20-27/82, Ministère de la Santé, Administrateur du personnel régional, case postale 1050, Brockville (Ontario) K6V 5W7. 1-613-345-1461/731-7876.

TOUS LES CANDIDATS SE VERRONT ACCORDER UNE CHANCE ÉGALE.

Fonction publique Ontario

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

Découverte il y a 300 ans

La Nouvelle-Orléans n'a presque plus rien de français

LA NOUVELLE ORLÉANS (AFP) — Les francophones l'appellent « la Nouvelle-Orléans », mais la ville n'a plus rien de français, et ses habitants ignorent jusqu'au nom du valeureux Rouennais qui, il y a exactement 300 ans, a découvert la Louisiane.

parlée, après l'anglais, c'est l'espagnol. La cuisine française y est plus répandue qu'importe où aux États-Unis, mais ses recettes et ses noms sont matins largement de créole, ou écorchés, comme le « boeuf bourguignon ».

France, Louis XIV. Ainsi naquit la Louisiane, qui couvrait alors le quart des États-Unis actuels. Moins d'un siècle plus tard, des milliers d'Acadiens chassés de leurs provinces du nord par les Anglais, s'éparpillèrent dans les campagnes de Louisiane. Actuellement, leurs descendants sont près d'un million. Ils s'appellent les Cajuns, parlent un langage proche du français, et représentent le quart de la population de l'État.

Mais, pour l'administration de la province, les Cajuns, c'est un peu du folklore, et cavalier de La Salle, de l'histoire ancienne. Le Poitou-Charentes, province de lointaine origine de ces Cajuns de Louisiane, n'a pas ménagé ses efforts pour fêter le tricent-

naire, mais la Louisiane, elle, n'a pratiquement rien fait. Le plus beau fleuron de la fête, pour les Charentais, fut l'organisation d'une course transatlantique à la voile, au mois de mai, entre La Rochelle et la Nouvelle-Orléans. Venu à la Nouvelle-Orléans pour l'arrivée de la course, gagnée par le catamaran « Charente maritime », les membres de la municipalité de La Rochelle n'ont pas caché leur déception.

« Quand on leur a parlé de l'idée d'organiser une course, raconte un conseiller municipal, ils ont fait « bof... La Rochelle... combien d'habitants? Ah, 100,000 à peine... New-Orléans, et vous avez des industries? Ah, des huîtres et du cognac... Bof... ».

Alors les Louisianais se sont bornés à accepter ce qui leur était offert: par exemple une réplique du poteau commémoratif planté par cavalier de La Salle lors de son arrivée dans la région, taillée dans un maronnier par des artisans charentais, ou encore une exposition itinérante sur le nouveau monde, mise au point à La Rochelle.

Mais d'eux-mêmes, les Américains n'ont rien fait, à part les inévitables dégustations de vins ou de fromages ou quelques réceptions mondaines. « Il faut reconquérir la Louisiane », a gromelé M. Michel Crepeau, maire de La Rochelle et ministre de l'Environnement, venu fêter les vainqueurs de la course.

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES TISSUS BONATA INC. 1980/NATA FABRICS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de juillet 1982, sous le numéro 327952.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 juillet 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES TISSUS BONATA INC. 1980/NATA FABRICS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de juillet 1982, sous le numéro 327952.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 juillet 1982 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à 1218-4966 QUEBEC INC ont été vendues, assignées et transférées à DIVOLYN CORPORATION a été enregistré le 30 juillet 1982 au bureau d'enregistrement de Montréal, le 10e jour de juillet 1982, sous le numéro 3281486 DIVOLYN CORPORATION.

LA FERME PHILLIPS INC. PHILLIPS FARMS INC. Canada. Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « LA FERME PHILLIPS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopération la permission d'obtenir sa dissolution Montréal, le 3 août 1982.

« Conformément à l'article 157(1) du Code Civil du Bas-Canada, AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 9 juin 1982 par lequel LILY CUPS INC a transporté et cédé toutes ses créances et comptes en livres, présentes ou futures, à titre de garantie à la Banque Continentale d'Illinois (Canada) a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 27 juillet 1982 sous le numéro 3280741. Montréal, ce 30ème jour de juillet 1982. Banque Continentale d'Illinois (Canada) ».

LOI CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné, par les présentes, que ARNOLD SLIFKA, homme d'affaires, résidant à 82 Windermere, à Dollard des Ormeaux, district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice, pour l'adoption d'un règlement changeant son nom en celui de ARNOLD SLIFKA. MONTREAL, le 29 avril, 1982.

AVIS DE PRÉSENTATION Prenez avis que DOROTHY FISK, retraitée, héritière de feu WILLIAM HAROLD COLEY, aux termes d'un dernier testament reçu devant Marcel Masson, notaire, le 10 septembre mil neuf cent soixante-onze (1971) et qui n'a pas été amendé ou révoqué, présentera devant la Cour Supérieure du district de Beauharnois, le douze (12) août mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) à neuf (9) heures une requête afin d'obtenir la vérification dudit testament, conformément aux articles 933 et ss du code de procédure civile du Québec. LEBERGE & LEBLANC, procureurs de la requête.

Prenez avis que GASTON ST-PIERRE, 2360, rue De-Ramsey, Trois-Rivières s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spésant la visite et l'autoriser à donner (s) services (s) de transport suivants: Tirer les remorques ou semi-remorques de Champlain Sept-Îles Express Inc. selon toutes les clauses du permis M-300044 laquelle demande le permis de courir en transport récréatif. Les requérants demandent également l'application de l'article 85 des Règles de pratique.

Prenez avis que la compagnie «Autobus Crête Inc.» de St-Malo, comté de Compton, P.Q. s'adressera à la C.T.O. pour obtenir un permis de transport saisonnier, économique afin d'effectuer le transport de groupes de personnes faisant partie de divers organismes de St-Malo, St-Isidore d'Auckland et East Herford pour des fins éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, de ces différentes municipalités à deux endroits au Québec, dans un rayon de 322 kilomètres. La requête demandée à la C.T.O. de rendre la décision exécutoire immédiatement après avoir été rendue. Tous intéressés par faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la présente parution de cet avis, à la Commission des Transports du Québec. AUTOBUS CRETE INC. St-Malo, Comté de Compton, P.Q. JOY 200 Date de la 1ère parution: 4 août 1982 Date de la 2ème parution: 5 août 1982

Prenez avis que GASTON ST-PIERRE, 2360, rue De-Ramsey, Trois-Rivières s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spésant la visite et l'autoriser à donner (s) services (s) de transport suivants: Tirer les remorques ou semi-remorques de Champlain Sept-Îles Express Inc. selon toutes les clauses du permis M-300044 laquelle demande le permis de courir en transport récréatif. Les requérants demandent également l'application de l'article 85 des Règles de pratique.

Prenez avis que la compagnie «Autobus Crête Inc.» de St-Malo, comté de Compton, P.Q. s'adressera à la C.T.O. pour obtenir un permis de transport saisonnier, économique afin d'effectuer le transport de groupes de personnes faisant partie de divers organismes de St-Malo, St-Isidore d'Auckland et East Herford pour des fins éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, de ces différentes municipalités à deux endroits au Québec, dans un rayon de 322 kilomètres. La requête demandée à la C.T.O. de rendre la décision exécutoire immédiatement après avoir été rendue. Tous intéressés par faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la présente parution de cet avis, à la Commission des Transports du Québec. AUTOBUS CRETE INC. St-Malo, Comté de Compton, P.Q. JOY 200 Date de la 1ère parution: 4 août 1982 Date de la 2ème parution: 5 août 1982

Prenez avis que la compagnie «Autobus Crête Inc.» de St-Malo, comté de Compton, P.Q. s'adressera à la C.T.O. pour obtenir un permis de transport saisonnier, économique afin d'effectuer le transport de groupes de personnes faisant partie de divers organismes de St-Malo, St-Isidore d'Auckland et East Herford pour des fins éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, de ces différentes municipalités à deux endroits au Québec, dans un rayon de 322 kilomètres. La requête demandée à la C.T.O. de rendre la décision exécutoire immédiatement après avoir été rendue. Tous intéressés par faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la présente parution de cet avis, à la Commission des Transports du Québec. AUTOBUS CRETE INC. St-Malo, Comté de Compton, P.Q. JOY 200 Date de la 1ère parution: 4 août 1982 Date de la 2ème parution: 5 août 1982

APPEL D'OFFRES AT 31 L.P.S.C. Nous avons reçu instruction de la part de détenteurs d'un acte de fiducie de faire un appel de soumission en ce qui concerne les biens suivants: boutiques de lingerie unifiée. La soumission doit être faite à notre bureau avant 11:00 a.m. le 10 août 1982, avec un dépôt de 25% du montant de la soumission fait par chèque visé à notre ordre en fidéjussion. Adresse: Mc Clifford S. Feinstein, 465 St-Jean, Suite 800, Montréal, Qué. H2Y 2R6. N.B. La plus haute offre ne sera pas nécessairement acceptée. Inspection: Entre 10h00 a.m. et 12:00 p.m. au 5477 rue Chabot à Montréal, lundi 9 août 1982.

APPEL D'OFFRES AT 31 L.P.S.C. Nous avons reçu instruction de la part de détenteurs d'un acte de fiducie de faire un appel de soumission en ce qui concerne les biens suivants: boutiques de lingerie unifiée. La soumission doit être faite à notre bureau avant 11:00 a.m. le 10 août 1982, avec un dépôt de 25% du montant de la soumission fait par chèque visé à notre ordre en fidéjussion. Adresse: Mc Clifford S. Feinstein, 465 St-Jean, Suite 800, Montréal, Qué. H2Y 2R6. N.B. La plus haute offre ne sera pas nécessairement acceptée. Inspection: Entre 10h00 a.m. et 12:00 p.m. au 5477 rue Chabot à Montréal, lundi 9 août 1982.

APPEL D'OFFRES AT 31 L.P.S.C. Nous avons reçu instruction de la part de détenteurs d'un acte de fiducie de faire un appel de soumission en ce qui concerne les biens suivants: boutiques de lingerie unifiée. La soumission doit être faite à notre bureau avant 11:00 a.m. le 10 août 1982, avec un dépôt de 25% du montant de la soumission fait par chèque visé à notre ordre en fidéjussion. Adresse: Mc Clifford S. Feinstein, 465 St-Jean, Suite 800, Montréal, Qué. H2Y 2R6. N.B. La plus haute offre ne sera pas nécessairement acceptée. Inspection: Entre 10h00 a.m. et 12:00 p.m. au 5477 rue Chabot à Montréal, lundi 9 août 1982.

PRENEZ AVIS QUE la requête-cédante, G.E. TREMBLAY & FILS TRANSPORT EN VRAIE LIMITEE, et le requérant cessionnaire, VITO PINCIN, s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-500701-003, Région 10, au requérant cessionnaire, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. BELANGER, LECLERC — Procureurs des requérants. 2e parution — 4 août 1982 2e parution: 5 août 1982

PRENEZ AVIS QUE Paul Griveau et Lawrence Finnan s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-500701-003, Région 10, au requérant cessionnaire, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. BELANGER, LECLERC — Procureurs des requérants. 2e parution — 4 août 1982 2e parution: 5 août 1982

PRENEZ AVIS QUE Paul Griveau et Lawrence Finnan s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-500701-003, Région 10, au requérant cessionnaire, le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 30 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82). Les requérants demandent de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission (AC 147-82) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. BELANGER, LECLERC — Procureurs des requérants. 2e parution — 4 août 1982 2e parution: 5 août 1982

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 500-05-09316-827 DAME GHISLAINE HUARD, Partie demanderesse-requérante, CIE 93688 CANADA L.T.E.E. Partie défendresse-intimée PAR ORDRE DE LA COUR CIE 93688 CANADA L.T.E.E. défendresse-intimée Vous êtes par les présentes requête de présenter dans un délai d'un mois suivant la présente publication une copie de la déclaration et du bref d'assignation à être déposée à dossier de cette Cour à votre intention. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE MONTREAL, ce 3 août 1982

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 500-02-030679-828 LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse, DELPHINE LAMBERT, Partie défendresse PAR ORDRE DE LA COUR A. DELPHINE LAMBERT, défendresse Vous êtes par les présentes requête de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation à être déposée à dossier de cette Cour à votre intention. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE MONTREAL, ce 3 août 1982

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 500-05-010262-820 GUY MARIER, Partie demanderesse, DOROTHY OUD, Partis défendresses, KENNETH SAVERS, Parties défendresses, et le REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, Mis-en-cause PAR ORDRE DE LA COUR A. DOROTHY OUD, défendresse Vous êtes par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat, statuer sur la présente publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 A et B est déposée à votre intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice au no 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district. Par le défendeur, MICHEL LAUZON, de comparaitre dans ce débat,

20 ans après, le mythe de Marilyn Monroe demeure encore vivant

Le 5 août 1962, la star américaine Marilyn Monroe, «sex-symbol» des années 50, disparaissait. Vingt ans après, le mythe demeure vivant.

Marilyn Monroe est née à Los Angeles. Son acte de naissance, récemment découvert, indique qu'elle est née Norma Jean Mortensen, le 1er juin 1926, fille de Martin Mortensen et de Gladys Baker. Le nom de son père est suivi de la mention «adresse inconnue».

Père absent, mère devenue folle: la petite Norma Jean devient la cendrillon de ses neuf familles adoptives. Ses heures de loisirs, elle les passa à flâner du côté d'Hollywood, à apercevoir Mary Pickford, Gloria Swanson, Mae West dans la foule des «premières». Elle devore les revues de cinéma et confiera plus tard: «J'ai tenté de modeler ma vie sur celle des stars dont j'avais lu l'histoire».



Marilyn Monroe

Mariée à 16 ans avec un policier pour échapper à sa solitude, elle prend brusquement conscience de sa séduction et de sa beauté lorsque, sur la plage, en maillot de bain, elle provoque une émeute.

Possédant déjà la blondeur et les mensurations parfaites (93-57-90) qui la rendent célèbre, elle sert ensuite de modèle à différents photographes et fait la couverture de plusieurs magazines pour hommes.

Ses vrais débuts au cinéma datent de 1950, un petit rôle dans *Asphalt Jungle* (Quand la ville dort), de John Huston. En deux ans, elle apparaît au total 50 minutes dans quatre films.

Mais à la fin de l'année 1953, elle avait rapporté à la Twentieth Century Fox plus de dollars qu'aucune autre star d'Hollywood, avec *Niagara*, *Monkey Business* (Monnaie de singe), *Men Prefer Blondes* (Les hommes préfèrent les blondes) et *How to Succeed in a Millionaire* (Comment épouser un millionnaire).

Sa beauté rayonnante, son charme, mais encore plus son «dynamisme intérieur» dont parle Arthur Miller, séduisent l'Amérique toute entière.

Le mythe est lancé. Elle est le symbole de l'érotisme, incarne la femme rassurante, accessible, aux antipodes de Greta Garbo «la divi».

Mais son visage garde l'innocence et la mélancolie d'une femme-enfant, d'une «femme-objet que les hommes adorent et humilient», dira plus tard un critique.

«Victime du star-system», elle souffre: «Je voulais être moi-même et non une pourvoyeuse de fric pour les trafiquants en chair fraîche du studio.» En dépit du succès, elle sombre dans le désespoir, se réfugie dans le champagne et les somnifères.

Troisième mariage, troisième échec. Pourtant, après d'Arthur Miller, qu'elle a épousé en 1956, après le champion de baseball Joe Di Maggio, elle croyait avoir trouvé le bonheur, et le père qu'elle recherchait.

Alors que *Some Like It Hot* (Certains l'aiment chaud) de Billy Wilder, est en 1959, son plus grand triomphe, le film où elle atteint véritablement à l'authenticité reste *The Misfits* (Les désaxés). Réalisé par John Huston en 1961, sur un scénario de Miller, ce film la révèle dans ses faiblesses et ses errements. Comme Rosalyn, elle recherche

de manière pathétique le bonheur.

La Marilyn si souvent candide, voire naïve, qui disait «Je me suis tellement démenée pour faire plaisir à tout le monde», était devenue une femme angossée, obsédée par «sa cellulite» et «ses pattes d'oie».

Moins de deux ans après son divorce, après la chute, selon le titre d'une pièce de Miller, elle meurt — suicide ou accident? — dans des circonstances mystérieuses.

Chaque année, le 5 août, des milliers de fans, venant d'Europe, d'Australie et même du Japon, se recueillent sur sa tombe à Los Angeles. Des thèses universitaires sont publiées sur elle: Simone de Beauvoir, Edgar Morin et surtout Norman Mailer se sont interrogés sur l'énigme Norma Jean. Mailer a lancé un *J'accuse* très remarqué: «Nous l'avons tuée».

Elle a laissé un héritage d'un demi-million de dollars, dont une rente de \$100.000 à sa mère, internée depuis 25 ans dans un asile psychiatrique.

Au café-théâtre La Belle époque

Marie Codebecq nous ramène à Guitry

par Robert Lévesque

Si Guitry m'était conté, six pièces en un acte de Sacha Guitry mises en scène par Philippe Grenier, avec Marie Codebecq, Jean-Pierre Leduc et Louis Sincennes. Au piano, Marie-Claude Grenier. À La Belle époque, 19, rue Saint-Laurent, Saint-Timothée, entre Beauharnois et Valleyfield. Jusqu'au 5 septembre.

Le jeu «en coup de vent» de Marie Codebecq dans cette soirée Guitry constitue l'une des performances les plus amusantes de l'été. Il faut la voir, en particulier dans les trois sketches qui constituent la seconde partie du spectacle, en femme moderne, en actrice enragée dans trois situations pétillantes imaginées par ce maître parisien de l'adultère bourgeois. Elle vous étourdit agréablement. Marie Codebecq restitue bien cette excitation, cette folie, qui n'était pas celle de Guitry acteur, puis, désinvolte, dominant, voire méprisant, il laissait ses actrices caqueter devant lui comme autant de proies à

maîtriser. Il aurait eu avec Codebecq une bête difficile à calmer.

Cette folie que charroie Marie Codebecq c'était, toutefois, sous la IIIe République qui applaudissait Guitry, la distraction de ceux qui suivront Pétain, qui fermeront les yeux devant la montée du fascisme. Sacha Guitry était beaucoup plus trahi par son propre sort d'amuseur que par le sort du monde. Il demeure un «cas», lui qui jouait dans la vie son rôle d'auteur, comme s'il lui avait été distribué par le Sort, lui qui sacrifia des amis pour réussir «un mot d'esprit», lui qui «chanta sous l'Occupation» et qui, à travers cent pièces brillantes, ne laissa aucun chef-d'œuvre exaltant.

Donc, voyez mon désarroi devant une soirée Guitry. Il s'agit, à coup sûr, d'une oeuvre à prendre avec des pincettes. Comment jouer du Guitry sans Guitry? Je ne crois pas que quelqu'un de théâtre ait encore répondu à cela. On joue Molière sans Molière, ses oeuvres sont universelles et se défendent toutes seules. Il

m'a toujours semblé dangereux de jouer Guitry, alors que toutes les répliques colent à la personnalité de ce prince-attardé-de-la-Belle-Epoque, perdu (et malheureux, selon des témoignages intimes dont celui fait à Geneviève de Sérerville, sa troisième femme) dans une France qui allait trop changer (le Front populaire, la Résistance, le Ve République).

Ceci dit, il y a chez Sacha Guitry un jeu d'esprit qui, vieillot, n'en est pas moins perçant. Ses mots portent. L'auteur de *Quadrille* possédait l'art de poursuivre un raisonnement, de le détourner, de le piéger et de le secouer devant vous, désarçonnant à tout coup. Grâce au cinéma (*Le Roman d'un tricheur*, *Le Diable boit*, *Deburau* et combien d'autres «plaisirs»), on connaît Guitry, son esprit égocentrique, son port orgueilleux, sa maîtrise de la phrase. C'est pourquoi, au théâtre, il devient prétentieux de le faire revivre.

Cependant, dans un cadre qui sied à merveille à ces tentatives de théâtre-concert que constituaient ses pièces en un acte, une équipe présente, tout l'été, dans une magnifique

demeure de Saint-Timothée une soirée Guitry. Et il faut dire que le coup est assez réussi, et constitue l'une des soirées de théâtre qu'il ne faudrait pas rater cet été. Marie Codebecq porte la soirée sur ses épaules, assez bien entourée des comédiens Jean-Pierre Leduc et Louis Sincennes qui, eux, ont le lourd handicap de jouer ces rôles que Guitry se réservait.

Nous ne sortons pas de cette soirée persuadé que Guitry est plus qu'un Largillière du dialogue, mais la soirée n'est pas ratée. On a évité les pièges du genre, spiritualité forcée ou

préciosité mal assimilée. Et le jeu des trois comédiens est juste assez détendu pour qu'un minimum d'esprit Guitry passe. Si Marie Codebecq rate la seule pièce «sérieuse» de la soirée, ce monologue d'une actrice qui reconnaît dans la salle l'amant avec qui elle a rompu le matin même (*Je sais que tu es dans la salle*), elle réussit par contre à merveille ce sketch qui a pour titre *Une lettre bien tapée*, dans lequel Guitry avait fait débiter Geneviève Guitry... dans un gala au profit de l'Armée française de Pétain.

Une grande tournée marquera les 25 ans des Grands Ballets

«Montréal n'est pas encore une ville où on peut demander \$100 pour deux billets de spectacle en ville. Depuis des années, nous appliquons donc des hausses de prix modérées.

«Par contre, les gouvernements ne peuvent pas continuer d'augmenter notre subside de 5% par année alors que le rythme de l'inflation est de 15%», a affirmé mardi M. Jacques Lefebvre, président du conseil d'administration des Grands Ballets canadiens.

Les GBC donnaient une conférence de presse pour annoncer que leur 25e saison serait marquée par une tournée qui les mènera, d'août à octobre, de l'Espagne jusqu'au Mexique.

La troupe fera le tour du Québec et du Canada cet automne — ce tronçon bénéficie d'un don de \$40.000 de la compagnie American Express du Canada — en plus de se rendre à New-York et Chicago le printemps prochain. Entre-temps, les GBC se seront produits à Montréal, à la Place des arts.

Le directeur général, M. Colin McIntyre, a par ailleurs indiqué que, ces cinq dernières années, les subventions «en dollars constants» avaient baissé mais que les GBC avaient pu accroître leurs revenus autonomes, de sorte que le budget de l'organisme est équilibré depuis quatre ans.

Selon M. Lefebvre, le gouvernement du Québec ne peut pas, non plus, continuer à «laisser la Place des arts, dont il est le maître-d'oeuvre, négocier avec ses placeurs, ouvreuses et autres syndicats des contrats qui se traduisent par des prix de location des salles augmentés de 20%», ce qui se répercute sur le prix des billets.

«Les plus gros contributeurs au succès des GBC, a-t-il poursuivi, sont les danseurs et le personnel, quand on pense à ce qu'ils gagnent par rapport aux heures qu'ils y mettent».

M. Lefebvre, qui est aussi vice-président de la firme de génie conseil SNC, a par ailleurs affirmé que «l'entreprise privée fait de plus en plus sa part dans l'aide aux grandes institutions culturelles».

Sur un budget de \$3 millions en 1982-83 (\$2,6 millions en 1981-82), a-t-il souligné, les GBC n'ont qu'un déficit de \$250.000 accumulé au cours des années, soit moins de 10%.

Rappelant que la campagne de souscription de sa compagnie était maintenant plus avancée que l'an dernier à la même date, M. McIntyre a déclaré pour sa part que, d'après Statistique Canada, chaque dollar investi dans le secteur culturel entraînait une dépense de \$3 ailleurs dans l'économie.

DÈS DEMAIN
Deux nouvelles salles, par la même direction que le Cinéma Outremont

du 6 au 12 août (une semaine seulement!)

- Le Grand Meaulnes à 6h45 tous
- Passion d'amour à 7h00 tous
- West Side Story à 9h00 tous
- Salo' de Pasolini à 9h30 18 ans

Pour chacun des films: 3,00\$ entrée générale / 1,50\$ + 50 ans et 14 ans
La Ciné-Card de l'Outremont est acceptée.

L'AUTRE CINEMA 6430 Papineau 722-1451

Quoi faire les jeudis soirs?

Visiter le Musée, OK!

Felix the Cat, Otto Mesmer, 1967

Exceptionnellement, pour la durée de l'exposition **L'art du cinéma d'animation**, le Musée restera ouvert **tous les jeudis soirs jusqu'à 21 heures.**

Programmes de films: à l'auditorium
18h Productions Walt Disney
19h30 Pastiches hollywoodiens

Prix d'entrée: adultes, 25\$
étudiants, 75¢
gratuit pour les moins de 12 ans!

Renseignements: 285-1600, poste 154

Soirées commanditées par Lavalin

Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest

LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC: été 1982 AVEC LE CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES ARTS VANTAGE

Ces théâtres sont membres de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE

Montréal et Rive-Sud

THÉÂTRE D'ÉTÉ LE ST-LAURENT
Ile Charron
LA BONNE ANNA de Marc Camoletti
Régine Lefrançois—Rose Ouellette—Gisèle Trépanier—Marc Hébert—Claudine Verdant
(514) 651-5250

THÉÂTRE DE MARIEVILLE
Marieville
ET TA SOEUR d'André Roussin
Anne Bryan—Gisèle Dufour—Sophie Faucher—Roger Garceau—Jean Guilda—Guy Provost
(514) 460-3033 et 861-4938

THÉÂTRE LA RELÈVE À MICHAUD
auditorium de la polyvalente de Montagne, Boucherville
MINUIT CHRÉTIEN de Jean Barbeau
Jean-Pierre Chartrand et Claude Michaud
(514) 655-2131

THÉÂTRE DE BELOEIL
Beloeil
LA CHAMBRE MANDARINE de Robert Thomas
Jacques Godin—Didier Hoffmann—Roseline Hoffmann—Andrée Lachapelle—Jacques Piperni
(514) 464-0648 et 861-5037

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE
Saint-Marc-sur-Richelieu
LÉDA OU LE CHEVAL QUI RÊVE de Maryse Pelletier
Janine Sutto—Denise Morelle—Mirielle Lachance—Michel Daigle—Frédérique Bédard—Denis Roy
(514) 584-2226

THÉÂTRE DU VIEUX FORT CHAMBLÉ
Chambly
MÉLI-MÉLO OU LE MORTEL SECRET de Pierre Guénette
Lénie Scofflé—Carole Séguin—Richard Lalancette—François Trotter—Pierre Lenoir
(514) 658-5016

Québec et ses environs

THÉÂTRE DU MANOIR SAINT-CASTIN
Lac Beauport
PLAISANTERIES d'Anton Tchekhov
Catherine Bégin—Guy Nadon—Albert Millaire
(418) 849-4277

THÉÂTRE DE LA FENIÈRE
Ancienne Lorette
LES FILLES
Jean Marsan
Camil Bergeron—Gisèle Galichan—Richard Thibault—Raymonde Gagnier—Jean-François Gaudet—Marie Savard—Anne Houdey et Michel Nadeau.
(418) 872-1424

THÉÂTRE BEAUMONT-ST-MICHEL
St-Michel de Bellechasse
PLAISIR D'AMOUR INC. de Pierre Goulet
Normand Chouinard—Hélène Loiselle—Lionel Villeneuve
(418) 884-2839

Région de Drummondville

THÉÂTRE DE LA CHÈVRERIE
Saint-Fortunat
LA RUÉE VERS LAURE de Marie-Thérèse Quinton
Janine Mignolet—Pierre Collin—Guy Mignault—Jacques Morin
(819) 344-2402

CHALET LA GRANDE COULÉE
Kingsey-Falls
UNE FILLE DANS MA SOUPE de Terence Frisby
Traduction de M. Moussy
Jacques Thisdale—Rita Lafontaine—Diane Robitaille—Armand Labelle—Jean Deschênes—Ronald Tremblay
(819) 848-2818

Région de l'Estrie

THÉÂTRE DE L'ATELIER
Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke
LES DERNIÈRES CHALEURS de Michel Chevrier et Louise Roy
Carole Chatel—Mireille Daoust—Benoît Dumont—Louiselle Fortier
(819) 563-1778

CHALET DE SKI DU MONT ORFORD
Orford
LE PREMIER d'Israël Horowitz, traduction de Claude Roy
Serge Christiaenssens—Diane Dauphinais—René Lefebvre—Jean-Marie Moncelet—Jean-Pierre Roy
(819) 843-6548

Région de Joliette

THÉÂTRE BELLE-MONTAGNE
St-Jean-de-Matha
LA VÉNUS DÉMILIO de Jean Barbeau
Jean-Pierre Masson—Isabelle Lajeunesse—André Cartier
(514) 886-2737

THÉÂTRE DES PRAIRIES
Notre-Dame-des-Prairies
LE DERNIER DES DON JUAN de Neil Simon.
Traduction de René Dionne
Roger LeBel—Louise Rémy—Monique Chabot—Johanne Seymour
(514) 756-0559

Région Nord de Montréal et des Laurentides

THÉÂTRE DE ST-SAUVEUR
St-Sauveur-des-Monts
COMPTANT-CONTENT de Gilles Richer
Danielle Bissonnette—Claude Blanchard—Angèle Coutu—Jean Coutu—Robert Rivard
(514) 227-3747 et 435-3011

THÉÂTRE SUN VALLEY
Val-Morin
UNE FOIS PAR SEMAINE de Muriel Resnik, adaptation de Marcel Mitrois
Françoise Faucher—Louis Lalonde—Gabrielle Mathieu—Serge Bossac
(514) 229-6655

Région Nord de Montréal et des Laurentides

THÉÂTRE MALENFANT
Terrebonne
EN ATTENDANT QU'LE JOUR SE LEVE de Michel Dubuc et Yves Raymond
Danielle Fichaud—Yves Raymond—Francis Reddy
(514) 492-0165

THÉÂTRE DE STE-ADÈLE
Ste-Adèle
CHARIMARI de Pierrette Bruno
Marie-Josée Dalpé—Pierre Dufresne—André Lacoste—Louise Latraverse—Marc Luttrell
(514) 430-8770 et 229-2454

Centre du Québec

CENTRE CULTUREL DE SHAWINIGAN
Shawinigan
BERTHE ET ROSE EN FLORIDE de Gérard Poirier
Normand Gélinas—Serge Hamelin—Gérard Poirier—Denise Proulx—Gisèle Schmidt
(819) 539-4822

Hull

THÉÂTRE DE L'ÎLE
Hull
MAMOURS ET CONJUGAT de Jean-Claude Germain
Claude Lavoie—Micheline Morin—Claude Naubert—Luc St-Denis
LE MALADE IMAGINAIRE de Molière
Raymond Accolas—Raphaël Albani
Josée Beaulieu—Anne Crustin
Jacques Déry—Hedwige Herbiat
Claude Lavoie—Louise Naubert
Pierre Phaneuf
(819) 771-8669

Région de Vaudreuil-Soulanges

THÉÂTRE PONT-CHÂTEAU
Côteau du Lac
SEXUELLEMENT VÔTRE d'Edward Clinton, traduction d'Yvan Canuel
Yvan Canuel—Jean-François Doré—Lise Grégoire—Réjean Guénette—Patricia Nolin
(514) 456-3224

**Le Théâtre du Bois de Coulange
Le Théâtre Les Ancêtres
Le Théâtre de Marjolaine
et Le Théâtre des Marguerites**
sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre

Troisième revers contre les Phillies Les Expos s'enfoncent...

par Bernard Cyr

PHILADELPHIE (PC) — Tim Wallach a fait sa part en claquant deux circuits et en produisant quatre points, mais il n'a pas réussi à vaincre seul les Phillies de Philadelphie et Steve Carlton, alors que les meneurs de la section Est de la Nationale ont infligé un troisième revers consécutif aux Expos de Montréal, au compte de 5-4, hier soir, au Veterans Stadium.

Les Expos accusent maintenant un retard de sept matches sur les Phillies au classement et occupent toujours le quatrième rang.

Wallach a cogné un circuit de trois points contre Carlton (15-8) pour donner l'avance aux Expos en quatrième manche et en a cogné un autre en solo contre le meilleur gaucher des majeures, en huitième reprise.

Le lanceur droitier des Expos Scott Sanderson, a encaissé hier son sixième revers consécutif et son 10e de la saison et il avouait qu'il était au bord du découragement.

«Je n'ai jamais connu une période aussi difficile. C'est tellement dur à accepter, mais je n'y peux rien y changer.»

À un reporter qui lui demandait pourquoi les Expos ne semblaient pas en furie

après une série de défaites, comme l'étaient les Cards de St. Louis dimanche dernier au Stade olympique, Sanderson a répondu: «Je ne sais pas si cette attitude soulage, mais c'est peut-être ce que je vais faire bientôt.»

«Non, sérieusement, je ne crois pas que ce soit l'attitude à prendre, ajoutait-il cependant. Si on veut agir en enfants on a le droit de le faire, mais je pense que nous formons plutôt une équipe calme dans l'ensemble.»

Parlant du simple de deux points de Manny Trillo en sixième manche, simple qui a finalement fait la différence entre une victoire et une défaite, Sanderson a dit avoir exécuté un tir parfait.

«C'était une balle courbe, une de mes meilleures balles courbes, qui était basse et à l'extérieur par surcroît. Je ne pouvais exécuter un meilleur tir et Trillo ne pouvait frapper un meilleur coup.»

Enfin, au sujet du double à l'avant-champ de Bo Diaz, en deuxième manche, Sanderson a déclaré: «Lorsque la balle est frappée en direction du monticule, c'est au lanceur à diriger la circulation, mais pas nécessairement à lui à capter la balle. De toute façon, ce jeu ne nous a pas coûté de points.»

Le gérant Jim Fanning disait que, selon lui, le point tournant du match était la balle frappée par Diaz et ratée par Jerry White, en quatrième manche, ce qui a par la suite permis aux Phillies de réduire l'avance des Expos à un point (3-2).

«Jerry pensait que la balle était frappée plus solidement et c'est pourquoi il est parti en retard. J'ai cependant découvert, par la suite, que sa blessure à la jambe le faisait souffrir et il m'a d'ailleurs demandé de le retirer à la manche suivante.»

Pour sa part, Tim Wallach, qui a fait produire les quatre points des siens à l'aide de deux circuits, était déçu de la tournure des événements malgré son excellente soirée de travail.

«Ça n'avance à rien de frapper deux circuits contre le meilleur gaucher (Steve Carlton) des majeures, si on ne gagne pas.»

Il s'agissait de la troisième défaite consécutive des Expos aux mains des Phillies et, en chaque occasion, les meneurs de la section Est sont venus de l'arrière pour l'emporter.

ÉCHOS — Le receveur Gary Carter a été élu hier le joueur par excellence du mois de juillet chez les Expos, par

le chapitre montréalais des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Au cours de cette période, Carter a réussi 37 coups sûrs (un sommet dans la Nationale), a cogné six circuits et produit 22 points. Il a récolté 36 points au scrutin, devançant le lanceur Steve Rogers (23), le premier-but Al Oliver (7) et l'inter Chris Speier (6).

À l'échelle de la Ligue, Carter a dû céder le pas à Mike Schmidt, des Phillies de Philadelphie. Schmidt ne l'a cependant emporté que par la faible marge de deux votes, 24 à 22.

Le nouveau voltigeur Joel Youngblood, a égalé un record assez inusité hier, lorsque le gérant Jim Fanning a décidé de l'envoyer au champ droit en sixième manche. Youngblood est en effet devenu seulement le troisième joueur de l'histoire des ligues majeures à porter l'uniforme de deux équipes différentes le même jour. Youngblood avait pris part à cinq manches du match que les Mets de New York livraient aux Cubs, hier après-midi au Wrigley Field. Le 30 mai 1922, Max Flack et Clint Heathcote avaient troqué leurs uniformes, l'un passant aux Cubs l'autre passant aux Cards, entre les deux matches d'un programme double.

Billie Jean King, cette grande dame du tennis

par Richard Milo

Billie Jean King, c'est la grande dame du tennis, articulée, fière, toujours enthousiaste, elle a donné au tennis féminin ses premiers titres de noblesse et elle poursuit encore, malgré ses 38 ans, sa brillante carrière professionnelle.

Sans elle, sans son audace, sa ténacité, Bobby Riggs pavoiserait toujours, Wimbledon n'aurait pas assisté à l'un des plus beaux retours, et le tennis féminin serait toujours un sport mineur.

■ 1973. Billie Jean King revient du Japon et elle apprend, stupéfaite, que Bobby Riggs vient de vaincre Margaret Court très facilement. Riggs, 55 ans, champion de Wimbledon en 1939, perdra en trois sets, 6-4, 6-3 et 6-3 devant 30,492 personnes à l'Astrodome.

«Il n'était pas question d'affronter Riggs. Mais quand j'ai vu qu'on ne comprenait pas que Margaret (Court) n'avait pas connu une bonne journée, j'ai décidé de venger son honneur — et celui du tennis féminin.»

■ 1982. À 38 ans, ayant déjà remporté 20 titres à Wimbledon, favorite sentimentale de la foule, Billie Jean King accède à la demi-finale, s'inclinant finalement devant Chris Evert-Lloyd, de 11 ans sa cadette, en trois sets, 6-7, 6-2 et 3-6.

«Mon mari m'a dit que j'allais réussir si je me sentais capable de le faire. J'avais confiance, à la suite de ma victoire à Birmingham deux semaines plus tôt, mais je devais prouver ma valeur. L'important, ce n'est pas de gagner, mais de faire les efforts nécessaires.»

Poliment, sincèrement, Billie Jean King n'a pas cessé de répondre aux questions de 7 h 30 à 12 h, hier. De passage à Montréal en vue du Challenge Player's, à l'invitation des organisateurs du tournoi qui réunit 16 des 17 meilleures joueuses au monde, — seule Chris Evert-Lloyd ne vient pas, Martina Navratilova, blessée, pourrait déclarer forfait — Billie Jean King a parlé de sa carrière, de son mari, de sa jeunesse, de ses débuts sur la scène du tennis international.

«Les jeunes d'aujourd'hui ont la vie facile, dit-elle. Dans les années 60, je ne recevais pas la presse. Au contraire, j'allais au devant d'elle. À Wimbledon, mes trois premières victoires, — en 1966, 67, 68 — m'ont permis d'obtenir une Coupe de 40 livres, rien d'autres. Maintenant, il s'agit de milliers de dollars.»

«Les jeunes ne comprennent pas. Elles me demandent pourquoi je continue à jouer à 38 ans, ajoute-t-elle. À l'exception de Chris Evert-Lloyd, elles sont d'une autre génération. Elles n'ont pas connu l'autre époque...»

Classée numéro un au monde en 1966, 67, 68 et 72, gagnante de Wimbledon en 1966, 67, 68, 1972, 73, 75, en double à sept reprises, en double mixte à quatre reprises, Billie Jean se souvient que ses proches lui demandaient souvent, pendant l'adolescence, de laisser le tennis pour participer à des activités plus féminines, plus dignes d'une jeune fille!

«Aujourd'hui, on accepte, on encourage les enfants à la pratique des sports. Dans mon temps, il n'était pas toujours apprécié de voir une jeune fille s'adonner au tennis.»

Billie Jean King est née à Long Beach, en Californie. Son père, l'un des directeurs du service des incendies, agit aujourd'hui comme député des Brewers de Milwaukee, de la Ligue américaine de baseball. Son frère, Randy Moffitt, a lancé pendant plusieurs années avec les Giants de San Francisco avant d'être remercié par eux-ci au printemps. Et son mari, Larry King, qu'elle a épousé en 1965, a fondé une entreprise de promotion, Kingdom Inc., pour voir à l'organisation de tournoi de tennis féminin.

Depuis, la vie privée du couple, ou plutôt les aventures extra-maritales de Billie Jean, avec son ancienne secrétaire, ont fait la manchette des journaux en 1980.

L'aventure homosexuelle, dévoilée par sa compagne quelques jours après celle de Martina Navratilova, a soulevé beaucoup d'émotion dans le monde du tennis. Après tout, en tant qu'expé-riente de la Women's Tennis Association, n'avait-elle pas largement contribué au succès du tennis féminin, à l'obtention de bourses considérables par les joueuses, à la reconnaissance du sport à travers le monde. Déjà, la compagnie Avon menaçait de retirer sa commandite.

Comme elle l'avait fait devant Riggs, comme elle le fera plus tard à Wimbledon, Billie Jean King a joué franc jeu. Inutile de jouer l'autruche, de cacher l'aventure. Elle avoua sa relation, comme pour mieux se réconcilier avec son mari et son premier amour, le tennis.

Billie Jean King faisait partie des neuf joueuses invitées à participer au premier tournoi indépendant qui eut lieu à Houston, au Texas, en 1971. Sous son impulsion, la WTA offre maintenant des bourses totalisant \$10 millions pour 70 tournois. Et le nombre de joueuses classées est passé de 70 à 250 joueuses.

Que pense-t-elle des jeunes prodiges du circuit? Mandlikova: Physiquement, c'est la meilleure. Moralement, il est trop tôt pour se prononcer. Andrea Jaeger: Elle doit encore améliorer son jeu au fond du court. Tracy Austin: C'est la plus prometteuse, mais elle devra éviter les blessures pour accéder au sommet.

À Wimbledon, face à ces jeunes, Billie Jean King a atteint la finale à 38 ans, devenant ainsi la première femme à réussir l'exploit depuis 1920. S'agissait-il du meilleur moment de sa carrière?

«Je ne peux le dire, conclut-elle. Ma carrière n'est pas encore terminée.» Le Challenge Player's aura lieu au Parc Jarry, du 14 au 22 août.



Billie Jean King a révolutionné le tennis féminin en créant le circuit Virginia Slims et l'Association des joueuses de tennis au début des années 70. (Photo Jacques Grenier)

Beach, en Californie. Son père, l'un des directeurs du service des incendies, agit aujourd'hui comme député des Brewers de Milwaukee, de la Ligue américaine de baseball. Son frère, Randy Moffitt, a lancé pendant plusieurs années avec les Giants de San Francisco avant d'être remercié par eux-ci au printemps. Et son mari, Larry King, qu'elle a épousé en 1965, a fondé une entreprise de promotion, Kingdom Inc., pour voir à l'organisation de tournoi de tennis féminin.

Depuis, la vie privée du couple, ou plutôt les aventures extra-maritales de Billie Jean, avec son ancienne secrétaire, ont fait la manchette des journaux en 1980.

L'aventure homosexuelle, dévoilée par sa compagne quelques jours après celle de Martina Navratilova, a soulevé beaucoup d'émotion dans le monde du tennis. Après tout, en tant qu'expé-riente de la Women's Tennis Association, n'avait-elle pas largement contribué au succès du tennis féminin, à l'obtention de bourses considérables par les joueuses, à la reconnaissance du sport à travers le monde. Déjà, la compagnie Avon menaçait de retirer sa commandite.

Comme elle l'avait fait devant Riggs, comme elle le fera plus tard à Wimbledon, Billie Jean King a joué franc jeu. Inutile de jouer l'autruche, de cacher l'aventure. Elle avoua sa relation, comme pour mieux se réconcilier avec son mari et son premier amour, le tennis.

Billie Jean King faisait partie des neuf joueuses invitées à participer au premier tournoi indépendant qui eut lieu à Houston, au Texas, en 1971. Sous son impulsion, la WTA offre maintenant des bourses totalisant \$10 millions pour 70 tournois. Et le nombre de joueuses classées est passé de 70 à 250 joueuses.

Que pense-t-elle des jeunes prodiges du circuit? Mandlikova: Physiquement, c'est la meilleure. Moralement, il est trop tôt pour se prononcer. Andrea Jaeger: Elle doit encore améliorer son jeu au fond du court. Tracy Austin: C'est la plus prometteuse, mais elle devra éviter les blessures pour accéder au sommet.

À Wimbledon, face à ces jeunes, Billie Jean King a atteint la finale à 38 ans, devenant ainsi la première femme à réussir l'exploit depuis 1920. S'agissait-il du meilleur moment de sa carrière?

«Je ne peux le dire, conclut-elle. Ma carrière n'est pas encore terminée.» Le Challenge Player's aura lieu au Parc Jarry, du 14 au 22 août.

Taveras retranché; Cromartie sur le banc Youngblood rejoint les Expos

par Bernard Cyr

PHILADELPHIE (PC) — Les Expos ont apporté un autre changement à leur alignement hier en acquérant le con-

trat du voltigeur Joel Youngblood, des Mets de New York, en retour de considérations futures.

Youngblood a rejoint les Expos juste à temps pour la

rencontre d'hier, après avoir disputé cinq manches du match que les Mets livraient aux Cubs, hier après-midi au Wrigley Field.

D'autre part, John McHale n'a pas écarté la possibilité que les Expos effectuent d'autres changements d'ici la fin de l'année. «Nous ne cherchons rien de précis pour l'instant, mais si un bon joueur est disponible, nous irons le chercher.»

Le gérant Jim Fanning a révélé qu'il avait l'intention de faire du nouveau-venu son voltigeur de droite régulier.

«Il est plus probable que Youngblood évoluera régulièrement au champ droit, ce qui fait perdre son poste à Warren Cromartie. Warren deviendra en quelque sorte notre réserviste de luxe. Il jouera au champ gauche, au champ droit et au premier but. Nous jouerons bientôt sous de chaudes températures à St. Louis et Atlanta et Al Oliver, entre autres, aura besoin d'un repos», a expliqué le gérant.

Avec l'arrivée de Youngblood, les Expos devaient retrancher un joueur et c'est l'arrêté-court Frank Taveras qui a écopé. Ce geste était prévisible puisque le président et directeur-gérant John McHale avait déclaré mardi qu'avec l'arrivée de Doug Flynn et le départ de Mike Gates, Taveras devenait le 25e homme de l'alignement.

Les deux joueurs impliqués dans les changements ont fait preuve de beaucoup de calme et ont avoué ne pas être surpris.

De sa démission au rôle de réserviste, Cromartie a dit: «Je ne peux laisser ces choses affecter mon moral. Les Expos paniquent présentement et je ne serais pas surpris s'ils effectuaient d'autres changements d'ici la fin de l'année.»

même s'ils en ont déjà fait quelque chose comme 17.»

Taveras a pour sa part commenté ainsi son congédiement: «Je ne suis pas surpris, puisqu'ils parlaient de ne m'utiliser que comme coureur suppléant. Ce qui m'a surpris, c'est de voir qu'ils avaient cédé Mike Gates aux mineurs plutôt que de me congédier, à l'arrivée de Doug Flynn.»

«J'aimerais bien rester dans la Ligue nationale et évoluer pour une équipe gagnante, mais je ne peux faire autre chose que d'attendre que les autres équipes me contactent, a ajouté Taveras. Pour l'instant, je passerai quelques jours à Montréal pour régler des affaires personnelles, puis je retournerai en République Dominicaine, où je relaxerai en compagnie de ma femme et de mes enfants.» a-t-il souligné, tout en précisant que son présent contrat était encore valide pour deux ans.

Pour en revenir à Youngblood, on dit de lui qu'il possède de belles qualités défensives et un excellent bras, ce que les Expos recherchaient avant tout.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Philadelphie 3, Montréal 2
Chicago 5, New York 0
St-Louis 4, Pittsburgh 2
San Francisco 6, Atlanta 3
Los Angeles 4, Cincinnati 0
Houston 7, San Diego 6

Hier

Philadelphie 5, Montréal 4
Los Angeles 8, Cincinnati 2
New York 7, Chicago 4
San Diego 5, Houston 2
San Francisco 3, Atlanta 2
Pittsburgh 5, St-Louis 2

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus)

Montréal, Lea (7-8) à Philadelphie, Bystrom (3-3), 12 h 35
New York, Fuiso (7-7) à Chicago, Martz (4-7), 14 h 35
Pittsburgh, McWilliams (7-4) à St-Louis, Mura (8-7), 20 h 35
Cincinnati, Seaver (4-11) à San Diego, Lollar (11-5), 22 h 05
Atlanta, Perez (0-1) à Los Angeles, Valenzuela (14-8), 22 h 35
Houston, Ruhle (5-7) à San Francisco, Hammaker (8-6), 22 h 35

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

Oliver, Mon. ... 388 124 320
Landreaux, LA ... 275 87 316

Les frappeurs

Blackwell ... 31 5 3 0 161
Carter ... 354 109 68 21 308
Cromartie ... 351 87 49 10 248
Dawson ... 388 113 51 13 291
Flynn ... 6 0 0 0 0
W. Johnson ... 4 2 3 0 167
Little ... 14 4 2 0 308
Mills ... 48 12 1 0 250
Norman ... 57 13 7 2 228
Oliver ... 381 125 70 18 320
Paine ... 411 114 30 41 345
Speier ... 339 91 29 2 268
Wallach ... 375 104 59 14 277
Youngblood ... 1 1 0 0 1000

Buts volés: Raines, 46; Dawson, 24; Oliver et Wallach, 5; W. Johnson et Taveras, 4; Cromartie, 3; Carter et White, 2; Little, 1.

Les lanceurs

Burris ... 4-12 92 1 47 38 4.59
Fryman ... 6-2 46 0 19 29 3.72
Gullickson ... 8-9 151 0 81 106 3.64
Oliver ... 7-6 106 4 11 87 3.47
Paine ... 5-4 85 2 25 41 3.45
Reardon ... 4-1 63 1 13 51 8.5
Rogers ... 13-4 175 1 45 117 2.31
Sanderson ... 8-9 151 49 100 3.04
Schaezler ... 0-1 22 1 9 12 3.88
B. Smith ... 0-1 31 2 14 18 3.98

Parties sauvées: Reardon, 15; Fryman, 7; Burris, 2; B. Smith, 1.

LIGUE NATIONALE

Section Est

PHILADELPHIE ... 61 43 587 —
ST. LOUIS ... 59 47 557 3
PITTSBURGH ... 56 47 544 4 1/2
MONTRÉAL ... 54 50 519 7
NEW YORK ... 46 58 442 15
CHICAGO ... 42 66 389 21

Section Ouest

ATLANTA ... 62 43 590 —
LOS ANGELES ... 58 50 537 5 1/2
SAN DIEGO ... 57 50 533 6
SAN FRANCISCO ... 52 55 486 11
HOUSTON ... 48 57 457 14
CINCINNATI ... 39 68 364 24

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est

MILWAUKEE ... 61 44 561 —
BOSTON ... 46 46 566 1 1/2
BALTIMORE ... 56 47 544 4
CLEVELAND ... 53 51 510 7 1/2
DETROIT ... 52 51 505 8
NEW YORK ... 51 51 500 8 1/2
TORONTO ... 55 47 471 11 1/2

Section Ouest

KANSAS CITY ... 59 45 567 —
CALIFORNIE ... 59 46 562 1 1/2
CHICAGO ... 55 50 524 4 1/2
SEATTLE ... 54 53 505 6 1/2
OAKLAND ... 46 63 422 15 1/2
TEXAS ... 41 62 398 17 1/2
MINNESOTA ... 37 69 349 23

Ligue Américaine

Mardi

Milwaukee 7, Toronto 4
Chicago 1-14, New York 0-2
Baltimore 7-6, Boston 2-7
Cleveland 2-4, Texas 0-5
Kansas City 6, Detroit 5
Minnesota 5, Californie 4
Seattle 3, Oakland 2

Hier

Seattle 5-3, Oakland 2-8
Chicago 2-7, New York 6-0
Milwaukee 8, Toronto 0
Cleveland 8, Texas 4
Baltimore 4, Boston 2
Detroit 7, Kansas City 1
Minnesota en Californie

Aujourd'hui

(Lanceurs prévus)

Minnesota, O'Connor (4-3) à Californie, Tiant (0-0), 16 h
Seattle, Nelson (6-10) à Oakland, Norris (5-6), 16 h 05
Toronto, Leal (8-8) et Stieb (11-10) à Detroit, Udjour (4-5) et Morris (12-11), 17 h 30
Kansas City, Blue (9-7) à Baltimore, Palmer (8-3), 19 h 35
Texas, Hough (10-8) à New York, Alexander (0-4), 20 h

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

Wilson, KC ... 343 117 341
Yount, Mil ... 398 132 332
Harrar, Cle ... 402 133 331
White, KC ... 332 108 325
Paciorek, Chi ... 293 94 321
Hrbek, Min ... 356 114 320
Ganter, Mil ... 265 84 317
Garcia, Tor ... 425 134 315
Cooper, Mil ... 406 128 315
Bonnell, Tor ... 295 93 315

Circuits: R. Jackson, Cal., Thomas, Mil., 25; Thornton, Cle., 24.

Points produits: McRae, KC, 94; Thornton, Cle., 81.

Buts volés: Henderson, Oak., 100; Garcia, Tor., 34.

Lanceurs: (12 décisions) Vuckovich, Mil., 11-4, 2.92; Guldry, NY, 10-4, 3.75; Burns, Chi., 10-4, 3.41; Caudill, Sea., 10-4, 2.06.

Ligue Canadienne

Dimanche

Winnipeg 32, Edmonton 26

Vendredi

Hamilton à Montréal

PHILLIES (5)

Raines cg ... 5 0 0 0
White rd ... 3 0 0 0
Youngblood ... 1 0 1 0
Dawson cg ... 4 0 0 0
Oliver lb ... 3 1 2 0
Carter ... 3 1 1 0
Wallach 3b ... 4 2 2 4
Speier ac ... 3 0 2 0
Flynn 2b ... 3 0 0 0
Sandron l ... 1 0 0 0
Little pf ... 1 0 0 0
B. Smith l ... 0 0 0 0
Norman fs ... 1 0 0 0
Total ... 32 4 8 4

PHILLIES (5)

Dernier cc ... 4 1 1 0
Rose 1b ... 4 1 1 1
Mathews cg ... 3 1 0 0
Schmidt 3b ... 4 1 1 0
Bliaza ... 4 1 2 0
Vukovich cb ... 2 0 1 2
Trillo 2b ... 3 0 1 2
DeJesus ac ... 3 0 0 0
Carlton l ... 3 0 0 0

PHILLIES (5)

Montreal ml ... 6 7 5 2 4
B. Smith l ... 2 0 0 0 1
Philadelphie 3 ... 2 0 0 0 1
C. Britan. 3 ... 2 0 0 0 1
Carlton G, 15-8 ... 9 8 4 4 4 5
T-214 A-36,814.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Dimanche

Winnipeg 32, Edmonton 26

Vendredi

Hamilton à Montréal

Ligue Canadienne

Section Est

TORONTO ... 2 1 1 96 90 pts
HAMILTON ... 2 2 0 102 120 4
OTTAWA ... 1 2 0 76 80 2
MONTRÉAL ... 3 0 3 0 18 107 0

Section Ouest

C.-BRITANNIQUE ... 3 3 0 0 115 86 6
WINNIPEG ... 4 3 1 0 124 83 6
EDMONTON ... 4 2 2 0 140 89 4
CALGARY ... 3 1 1 1 73 61 3
SASKATCHEWAN ... 4 1 3 0 92 120 2

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche

New York 3, Montréal 2

Hier

Toronto 2, Montréal 1
Vancouver à Tulsa

Ligue Nord-Américaine

Section Est

NEW YORK ... 27 21 6 63 40 57 181
TORONTO ... 28 15 13 50 40 42 132
MONTRÉAL ... 27 15 12 44 38 38 122
CHICAGO ... 26 11 16 47 55 44 108

Section Sud

FORT LAUDERDALE ... 26 15 11 53 59 48 136
TULSA ... 26 13 13 55 47 47 121
TAMPA BAY ... 27 11 16 41 57 36 100
JACKSONVILLE ... 26 9 17 32 52 30 84

Section Ouest

SEATTLE ... 27 14 13 61 43 50 132
VANCOUVER ... 26 16 10 47 41 38 128
SAN DIEGO ... 26 14 12 51 42 41 121
SAN JOSE ... 27 13 14 46 50 37 113
PORTLAND ... 27 11 18 35 38 31 93
EDMONTON ... 27 9 18 33 56 29 77

(

Cette session interminable

EN ouvrant cette session du Parlement, le 14 avril 1980, le gouvernement affirmait: «Les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement. Ils lui demandent d'agir, et d'agir maintenant.»

395 jours et 20,000 pages de débats plus tard, les 280 députés se sont quittés amers, fatigués, désabusés, pas fiers. Un vieux routier du Parlement montrait hier du doigt les longues files de touristes qui se pressent, chaque jour d'été, aux portes du Parlement. «Regardez comme ils s'émerveillent devant les vieilles pierres, dit-il, et songez combien ils nous détestent». Hélas, avait-on envie de lui répondre, n'est-ce pas que les Parlementaires ne sont pas à la hauteur de l'Institution?

Le porte-parole du gouvernement, M. Yvon Pinard, a déjà prétendu que cette session passera à l'Histoire. Cela reste à voir...

Le 2 décembre 1981, ce Parlement a voté le texte d'une nouvelle Constitution, de «La» Constitution canadienne. Mais au prix de combien de tristes et déplorables empoignades.

Il n'y eut guère que le 21 mai 1980 que ce Parlement fit preuve d'unanimité pour célébrer la victoire du «NON» au Référendum québécois. Dès le lendemain, et dans les longs mois qui ont suivi, le Parlement s'est transformé en véritable champ de bataille où l'Opposition a, pied à pied, fait reculer le gouvernement.

Elle lui a d'abord imposé la création d'un comité parlementaire ou la loi fondamentale du pays serait discutée, longuement et au vu et au su du peuple. Elle l'a ensuite obligé à se soumettre au verdict de la Cour suprême.

Durant ces longs mois, le débat constitutionnel a peu à peu cédé le pas aux batailles de procédure où, l'oeil collé aux sondages, les stratèges des partis parlaient bien plus fort que les consciences. Tout cela s'est terminé, une nuit de novembre 1981, au cours de laquelle le chef d'un tiers parti aux Communes fut informé des détails de la nouvelle Loi du Canada bien avant le premier ministre de la deuxième province du pays.

Le gouvernement espérait créer, dans la foulée de la victoire fédéraliste au Québec, un grand sursaut de fierté nationale. On s'est vite aperçu que les politiciens qui font un Parlement peuvent avoir des desseins moins nobles.

D'ailleurs, fort peu de Parlementaires osent prétendre avoir réglé la question constitutionnelle. Ils savent que cela n'aidera pas, le mois prochain, à régler le contentieux avec Terre-Neuve, ou que cela ne facilitera pas, en 1986, les négociations avec l'Alberta ou la Colombie-Britannique sur le pétrole et le gaz. Par dessus tout — et le chef des fédéralistes québécois vient de leur rappeler — les plus lucides des Parlementaires savent que l'absence du Québec est intolérable et qu'elle n'est pas le seul fait du Parti québécois.

Il suffisait enfin, ces jours derniers, d'observer le ton que certains députés ont donné au débat sur le transfert d'un quartier d'amiraux de Halifax à Québec, pour sentir combien cette Constitution n'a pas réconcilié le pays ni apaisé les poussées de racisme.

Le Parlement a également débattu du Programme

énergétique national, peut-être la pièce législative la plus importante. Le Parlement n'a voté, comme sur la Constitution, qu'après qu'un «accord» ait été conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces. Conçu dans le secret des ministères, négocié dans les suites d'hôtel, ce programme énergétique a failli être imposé au Parlement dans un de ces monstres de la législation moderne qu'on appelle un «bill omnibus». L'Opposition a montré, se servant d'une procédure oubliée, qu'elle pouvait paralyser le gouvernement aussi longtemps que le bon sens politique le lui permettait.

L'affaire des cloches, comme le filibuster sur la constitution, ont démontré que l'Opposition peut très bien, si elle s'appuie sur de profonds ressentiments régionaux, bloquer un gouvernement, même majoritaire. On déplore d'autant plus l'absence quasi totale du Québec, sur les bancs de l'Opposition. Certes quelques députés libéraux du Québec ont réussi, à la toute dernière minute, à arracher de timides compromis au gouvernement dans le contentieux constitutionnel, mais ils n'avaient pas cette liberté d'aller jusqu'au bout qu'ils auraient prise, s'ils s'étaient trouvés de l'autre côté de la Chambre.

Un Parlement se juge sur l'ensemble de son travail législatif et, statistiquement, il faut bien reconnaître qu'il a battu tous les records de productivité. Le premier rôle du Parlement est de voter un budget, celui-là en a voté trois en 28 mois. Il a passé au crible quatre estimations budgétaires d'une trentaine de ministères et voté des lois importantes comme la réforme des Postes, la modernisation du régime bancaire, l'accès à l'information.

Mais les députés n'en sont pas satisfaits pour autant. Quand ils n'ont pas discoursé de constitution, ils ont discuté d'économie. Tant de mots pour finir sur la pire année depuis la récession, tant pour la croissance, que pour le chômage ou pour l'inflation... Il n'y a pas de quoi pavoiser, admettaient hier les députés des trois partis. Certes, tout n'est pas la faute du Parlement, tant s'en faut: la conjoncture internationale, certaines politiques provinciales, l'attitude du secteur privé, ont compté autant que les 20,000 pages du «Hansard».

Alors, on peut parler de session mémorable mais sûrement pas de session historique.

L'opinion publique a déjà donné son verdict: alors que les Libéraux occupent plus de 52% des sièges des Communes, ils n'ont l'appui que de 28% des électeurs. Les Conservateurs, avec 35% des sièges, jouissent de l'appui de 47%. Un tel écart, s'il se prolongeait, justifierait l'Opposition de réclamer la tenue d'élections.

En attendant, les députés rentrent dans leurs cottes, la tête basse. S'ils écoutent soigneusement leurs électeurs, ils devront en revenir avec l'intention bien claire de répondre plus honnêtement aux aspirations du pays. Cela peut signifier, pour les Libéraux, le courage de dire à M. Pierre Trudeau et à ses principaux adjoints qu'ils doivent laisser la place à d'autres. Cela peut signifier, pour les Conservateurs, l'honnêteté d'accepter sans réserve le leadership de M. Joe Clark si, effectivement, le pays veut lui donner une seconde chance.

Michel VASTEL

Le sort de Gros-Cacouna

La plus vieille promesse électorale du Québec tient le coup. Ce n'est pas demain, en effet, que les citoyens de Gros-Cacouna verront des «super-méthaniens» accoster à leur quai. Une question de prix et de demande pour le gaz naturel aura, une fois de plus, éloigné le rêve presque centenaire d'installations portuaires dans la région de Rivière-du-Loup. Si le projet d'un terminal méthanier et d'une usine de régazéification vient de tomber à l'eau, les planificateurs fédéraux doivent maintenant nous dire ce qu'il adviendra des installations construites, entre 1977 et 1980, au coût de dizaines de millions de dollars.

C'est Sir Wilfrid Laurier qui, en 1897, s'engagea, «à promouvoir lui-même» le projet d'un port pour les navires à vapeur. Par la suite, la construction d'une jetée dans le Bas Saint-Laurent fut au programme de tous les candidats fédéraux. Au cours de 1979, Peter Canada lança l'idée d'un port méthanier et d'une usine pour gazéifier le gaz naturel de l'Arctique. Par la suite, M. André Ouellet annonce l'approbation fédérale d'une première tranche de \$70 millions. Personne n'en croyait ses yeux. Gros-Cacouna deviendrait un «super-port»

accueillant des «super-pétroliers» venant approvisionner une «super-usine». Nous étions alors en période référendaire. Les belles paroles ne devinrent jamais béton. Le port connut le même sort que l'usine de \$1 milliard de M. Lalonde pour la valorisation du pétrole lourd à Montréal-Est ou pour le futur édifice du siège social de la Banque Fédérale de Développement.

Entre 1977 et 1980, Gros-Cacouna fut mis en appétit avec un quai commercial. On se disait alors que les bateaux finiraient bien par venir. Mais ce qui fera partie du répertoire des oeuvres inachevées d'Ottawa au Québec contre le F-18, l'usine d'eau lourde de Laprade et l'aéroport de Mirabel. Le projet était à ce point «mûr» qu'on modifia le parc du gazoduc pour l'approcher de Rivière-du-Loup. Mais la crise de l'énergie devait tourner en défaveur de Gros-Cacouna.

Les lois du marché du gaz naturel favorisent actuellement l'Europe. La France et l'Allemagne de l'Ouest redoutent la mainmise de Moscou sur le gazoduc trans-européen. N'en demeure pas moins que l'Est du Canada et des États-Unis seront toujours des marchés

plus naturels pour le gaz du Nord. Si toutes les études techniques notamment celles de la rencontre des courants devaient vraiment favoriser Gros-Cacouna, les citoyens de l'endroit doivent continuer de se battre pour le projet comme ils l'ont fait depuis 80 ans.

Mais pour le Québec, il faudra maintenant chercher un prix de consolation dans la construction des méthaniers qui serviront au transport du gaz naturel vers l'Europe. Ces bateaux, de même que la construction d'un traversier pour le Canadien National, permettront le maintien d'un millier d'emplois aux Chantiers maritimes Davis. Le gouvernement québécois doit, derrière les chambres de commerces régionales, suivre de près ce dossier. Les députés fédéraux devront également mettre la main à la pâte comme ils l'ont fait récemment, avec un certain succès, dans quelques dossiers.

Aux prises avec un des taux de chômage les plus élevés au Canada, cette région a besoin d'un sérieux coup de pouce. La reprise économique ne viendra pas exclusivement de la montée des bateaux de M. Lamontagne.

Michel NADEAU

Les trouvailles du siècle

par Jean Francoeur

La concurrence est féroce, ces derniers temps, en vue de l'attribution de l'oscar de «la trouvaille du siècle», ce prix que, périodiquement, décerne notre premier ministre pour souligner une initiative exceptionnellement brillante de l'un ou l'autre des membres de son cabinet. (On sait que M. Lévesque a déjà écarté de la course la décision du ministre des Transports de supprimer le mot «stop» de toute la signalisation routière: cette décision, avait-il décrété avec beaucoup d'à-propos, n'était pas précisément la trouvaille du siècle.)

Un moment, j'ai pensé proposer la mise en candidature de tout le conseil des ministres d'un seul bloc (du moins ce qu'il en restait à Québec à la mi-juillet) pour avoir enfin résolu la quadrature du cercle à l'occasion de la polémique autour du «vin du client» servi avec ou sans papier brun.

Une vieille blague très éculée, mais que n'en continuent pas moins de colporter quelques anti-communistes primaires, veut qu'en URSS tout soit défendu... même ce qui est permis. Or voilà un peu où nous en sommes, ici même au Québec, avec cette affaire du vin de table qu'une loi nous autorise à apporter au restaurant, mais qu'un règlement nous interdit de boire.

Il y a, eu mieux, depuis ce temps. Car, au milieu de l'été, lorsque les journaux sont en mal de copie, les perles se mettent à proliférer. À chaque retour de la canicule, il y en a toujours pour s'interroger sur les dépenses somptuaires de ce gouvernement. Immanquablement quelqu'un pose la question de savoir combien il en coûte pour entretenir un Yves Michaud à Paris.

Cette fois, la cible change. Un journaliste de la Presse Canadienne, dans une dépêche largement diffusée, soulignait donc, l'autre jour, que le Québec entretenait sans doute le lieutenant-gouverneur le plus dépensier de tout le Commonwealth. Même l'Ontario royaliste n'en fait pas autant. Il n'est question, partout depuis ce

temps, que de réduire le train de vie de M. Jean-Pierre Côté.

On n'écarte pas que, dans un proche avenir, l'ancien ministre des Postes devra se raser lui-même, cuire ses oeufs au bacon, passer l'aspirateur dans son appartement, tondre son gazon et conduire sa propre voiture. Québec pourra alors se targuer d'avoir le plus démocratique des représentants de la couronne. Un gars ordinaire, comme vous et moi.

Mais il y a une difficulté. Et peut-être même plusieurs. Qu'advient-il alors des chauffeurs, cuisinières, femmes de chambre et valets de pied? Sans oublier le jardinier. Faudra-t-il mettre tout ce monde au chômage? Il y a sûrement dans la convention collective des fonctionnaires un codicille qui assure à ces gens la pleine sécurité d'emploi. Ce ne serait que justice. Mais alors, si on continue de les payer, où est l'économie?

BIBLIOTHÈQUE

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Dira-t-on que le lieutenant-gouverneur coûte trop cher? Et que l'on doit supprimer ce symbole désuet d'un colonialisme haïssable?

Avant toute décision précipitée sur ce point, je me hâte de suggérer, sans trop y avoir réfléchi moi-même, la création d'une commission d'enquête. Un peu à la manière des *select committees* du Parlement britannique. Ou mieux, sur le modèle de la commission Bisailon, du nom de son président, qui remettrait un rapport en juin dernier (ah! vous ignorez ce détail, vous aussi...).

Bien des députés, je suis convaincu, accepteraient d'en faire partie. Désœuvrés, ils pleurent inutilement au-dessus de leur verre de scotch dans les bars de la Grande-Allée. Surtout du côté ministériel. Du côté de l'opposition, ils sont trop occupés à s'entre-déchirer et à miner la crédibilité de leur chef.

Et qu'on ne lésine pas sur la dépense. Qu'on vous les envoie aux quatre coins du Commonwealth constater sur place comment les autres loyaux sujets de sa majesté ont résolu le problème.

Mais au fait, quel problème?

Serait-ce que certains serviteurs de l'Etat coûtent cher mais ne rapportent rien. Alors là, je me ravise, j'ai mes doutes soudain. Il ne faut s'engager dans cette voie qu'avec une infinie discrétion. Car, tous les contribuables vous le confirmeront, c'est quand les politiciens dorment qu'ils coûtent le moins cher.

Propos d'actualité

Permettez-moi de vous suggérer d'étudier une question dont la solution me semble fondamentale pour les pays en développement: celle de la gestion du développement. Les modèles de gestion des sociétés industrielles sont-ils valables en Afrique? Les notions d'espace et de temps que nous essayons d'emprunter aux pays du Nord sont-elles compatibles avec un continent qui reste en très grande partie un continent paysan? Les systèmes de formation à la gestion en passent-ils pas, avant d'être appliqués, par une connaissance plus approfondie des hommes, de leurs habitudes, de leur univers? Comment parvenir en Afrique à la rigueur dans la gestion? La gestion du développement rapportée aux hommes chargés de la mettre en oeuvre est fondamentale. Il n'y aura vraiment de développement pour nos pays que si les Africains eux-mêmes y participent activement et massivement, de la décision à l'exécution, et en recueillant prioritairement les fruits. Il y a, dans ce domaine, trop d'échecs et de frustrations collectives et individuelles. Et je me refuse à admettre l'incapacité des Nègro-Africains à gérer. Il faut donc y regarder de plus près. Il s'agit d'une question de culture. Elle nous concerne tous et conditionne le succès de notre coopération, tout autant que du développement de nos pays d'Afrique.

(Extrait de la déclaration de M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, à l'ouverture de la XII^e Assemblée générale de l'Association internationale des Parlementaires de Langue française.)



LETRES AU DEVOIR

Erreur ou mauvaise foi

Le ministre d'Etat aux Relations extérieures, M. Pierre DeBané a déclaré le jeudi 22 juillet que M. René Lévesque avait menti aux Américains quand il leur a dit qu'un Québec souverain paierait sa part des ententes militaires de l'OTAN et de NORAD.

«Le programme officiel du Parti québécois et le livre blanc sur la souveraineté-association disent tout à fait le contraire», a soutenu le ministre. Ces propos qui ont paru dans les journaux du lendemain se voulaient la réplique au discours qu'a tenu récemment M. Lévesque devant les sénateurs américains à Washington.

Si on vérifie dans le livre blanc les dires de M. DeBané, on découvre page 62: «Pour ce qui est des alliances comme l'OTAN et le NORAD, le Québec en restera solidaire et y apportera sa contribution...» Un peu plus loin, page 105, on peut y lire ceci: «... C'est pourquoi le Québec entend remplir ses engagements envers NORAD. Quant à l'apport du Québec à la sécurité collective par sa participation à l'OTAN, il se justifie par le fait que l'avenir du Québec est lié au sort des démocraties européennes et américaines, sans compter que l'Alliance atlantique au-delà de sa vocation militaire, favorise, dans plusieurs domaines, les échanges internationaux.»

Et vlan! Le ministre pourra maintenant faire ajuster ses lunettes. On a beau vouloir discréditer l'honnêteté de M. Lévesque, mais personnellement, je trouve cela inqualifiable. Et vous, amis lecteurs, qu'en pensez-vous?

Pierre PELLETIER
Shawinigan, 25 juillet

Sainte-Thérèse, victime des égouts

(Lettre adressée à M. Paul Goulet, directeur adjoint du service d'épuration des eaux de la CUM.)

Je n'ose croire ce que j'ai lu dans LE DEVOIR: «L'aménagement de l'île Sainte-Thérèse, victime des égouts?». Si cela est vrai que vous croyez que le déversement des égouts de Montréal ne peut rendre le fleuve Saint-Laurent plus pollué qu'il ne l'est déjà, vous gagnerez sûrement les prochaines élections; la croyance populaire voulant que l'on soit administré par des gens à courte vue.

Si le gouvernement de Londres avait eu une mentalité pareille, il n'y aurait encore dans la Tamise que des cannettes vides et des crochets de bottines.

Michèle LEBRUN
Verchères, 26 juillet

Un fardeau fiscal appauvrissant

(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec.)

Jusqu'à quand le gouvernement du Québec laissera-t-il se développer l'exode des sièges sociaux avant d'intervenir. Jusqu'où, du plus profond de l'abîme, votre gouvernement cherchera-t-il à réparer le tort causé lorsqu'il sera trop tard.

Ville au plus grand rayonnement international au Canada, Montréal voit chaque mois le départ de groupes administratifs ou de recherche importants.

En concurrence serrée avec les villes de Toronto, Ottawa et Calgary et leur gouvernement respectif, le gouvernement québécois ne peut se permettre d'imposer un fardeau fiscal plus élevé aux cadres et chercheurs qui travaillent sur son territoire. Le succès du virage technologique que nous désirons tous dépend essentiellement de l'établissement d'une fiscalité avantageuse, comparativement à l'Ontario en particulier.

et l'appauvrissement du Québec. A long terme, il est prévisible qu'un nombre accru de francophones quitteront le Québec, ceux-ci aussi parmi les éléments les plus productifs de notre société.

La diminution du fardeau fiscal au Québec est une nécessité urgente pour interrompre le phénomène présent d'érosion. Si votre gouvernement n'y procède pas, le prochain gouvernement devra s'attaquer à cette tâche, mais il est prévisible qu'alors le tort considérable causé à l'économie du Québec ne saura plus être entièrement réparé.

Guy BRASSARD
avocat et économiste
Montréal, 28 juillet

Et la pornographie?

Depuis quelques années, la rumeur circule de l'est à l'ouest du pays: la femme n'a plus de rôles spécifiques à jouer, elle est, tenez-vous bien... égale à l'homme, elle est... libre.

Depuis quelques années, on a formé des conseils, des commissions, des fédérations, des associations et on a des ministres qui représentent et promulguent les droits de la femme à tous les niveaux. Les points de repère pour celles qui se sentent lésées ne manquent presque plus.

C'est donc dire que depuis quelques années, la femme est reconnue en tant qu'être social actif. Pour couronner le tout, la loi exige même qu'on la traite sans aucune discrimination sous peine de représailles.

Tout semble bien aller depuis quelques années. Fini les stéréotypes et le confinement barbare des femmes dans des rôles prêts à porter. Tout semble confirmer cette hypothèse, des expositions des femmes en passant par les colloques de femmes jusqu'au Conseil du statut de la femme.

Et les hommes? Tiens, j'avais oublié que, depuis quelques années on peut trouver un *Playboy* dans n'importe quel dépanneur du coin.

Si on (c'est-à-dire nous, les femmes, eux, les hommes et les autres, les législateurs) persiste à percevoir la pornographie comme une affaire de consommation personnelle et individuelle, on ne peut affirmer, sans risquer de dévier dans une courbe historique irréversible (et qui sait si elle n'est pas déjà terminée?) que la femme participe à la dynamique de sa société, à moins que ce ne soit pour se montrer le cul, n'est-ce pas?

Tout ce qui brille n'est pas or.
Sylvie BARRY
Ottawa, 14 juillet

Une société accueillante

J'ai lu avec déplaisir la lettre de M. Roger Alacoque parue dans LE DEVOIR du 3 août («Cousins trop fermés»). Ce texte constitue une insulte grossière et gratuite pour la population francophone du Québec. En tant qu'immigré d'origine française — naturalisé Canadien — je tiens à apporter le correctif ci-après.

Cher monsieur Alacoque, à la lecture de votre prose dégoûtante de fiel, je ne m'étonne pas que vous ayez eu de la difficulté à vous intégrer ici. Pourquoi ces phrases blessantes pour ce peuple qui a longtemps et dignement souffert, écrasé par l'histoire, et qui a réussi à se maintenir? Il vous a reçu chez lui, ne l'oubliez pas. Ou alors... allez en Ontario.

Pour ma part, je suis professeur à l'UQAM, et je me sens étranger par votre allusion dépréciative pour mon Université. Je ne relèverai pas votre coup de patte, tant est claire la frustration qui l'a inspiré. Tout ce que je puis dire, et pour en revenir à l'essentiel du sujet, c'est que je suis au Québec depuis 1963 et que je n'y ai jamais trouvé autre chose qu'un accueil amical, bienveillant, cordial même. D'abord au Collège Sainte-Marie, de merveilleuse mémoire, puis à l'UQAM de puis sa fondation.

Je n'ai jamais perçu, dans ma profession — que ce soit de la part de mes collègues ou des étudiants — la plus petite trace de discrimination. Bien au contraire, j'ai été «des leurs» dès le début.

Quant à la population du Québec, en dehors de mon métier, je n'ai jamais fait, comme on dit, de mauvaise expérience. Bien sûr, il y a des gens plus sympathiques que d'autres, comme partout. Mais, dans l'ensemble, le bilan est confortablement positif. Je te-

nais à le dire, car certains sentiments doivent parfois être exprimés avec des mots.

Non, cher monsieur, la société québécoise francophone n'est pas «fermée», comme vous le dites. Elle témoigne même d'une louable volonté d'ouverture sur l'étranger, et dans tous les domaines. Pour ce qui est des immigrés, elle les accueille, mais, ayant souffert, elle repousse quiconque la snobe et la traite de haut. Qui pourrait l'en blâmer? Nous, Français, n'avons-nous pas notre bonne petite dose de susceptibilité et ne nous arrive-t-il pas de nous montrer ombrageux? Entre nous, ce n'est peut-être pas pour rien qu'on nous a parfois qualifiés de «maudits».

En terminant, je voudrais dire un mot de la loi 101 que vous clouez au pilori de votre rancoeur. Cette loi, malgré ses imperfections, représente une défense normale de l'identité francophone. Une province sur 10 où l'on peut «respirer à fond» en français, ne pensez-vous pas que c'est là un minimum? Vos chers Anglais, eux, s'étonnent sans retenue dans les 9 autres. Et, au Québec, ils ne sont pas aussi écorchés qu'ils le prétendent. Les Franco-Manitobains — et quelques autres — seraient ravis s'ils pouvaient espérer bénéficier un jour du même statut. Alors, pas de pleuricheries!

L'an prochain, en 1983, je fêterai mes vingt ans de présence au Québec. Pour tout ce que j'y ai reçu, je dis merci aux gens d'ici. Quant à vous, cher monsieur Alacoque, je me permettrai de vous donner un cc:cell amical: ouvrez-vous un peu. Ainsi, les autres vous paraîtront moins «fermés».

Jean COURBON

Duvernay, 3 août

Transports modérés

Aujourd'hui, j'ai décidé de me rendre au jardin botanique en empruntant les transports en commun, bien que la dernière fois que j'y ai fait, les tramways circulaient encore dans les rues de la métropole. Je demande donc à un passant où se trouve l'arrêt de l'omnibus.

— Il n'y a plus d'omnibus depuis très longtemps, me répond-il.
— Du trolleybus, alors?
— Il n'y a plus de trolleybus depuis longtemps.

— Peut-être y a-t-il quelques autobus?
— Il n'y a pas d'autobus.
— Et le chemin de fer métropolitain, il existe bien, non?
— Si, mais il ne roule pas.

— Ah bon, dis-je un peu déçonné. Que fait-on alors, quand on n'a ni vélo, ni motocylette, ni voiture automobile?
— On voyage sur le pouce.
— Sur le pouce? On en est là? Et le taximètre?
— Le taxi, c'est pour ceux qui en ont les moyens.

— Quels moyens? Je n'en connais pas d'autres, et vous?
— Moi non plus.
Je retourne chez moi et j'appelle la compagnie des taximètres:
— Vous voulez un noir ou pas? me demande-t-on.
— Oh, vous savez, noir ou mauve, ça m'est égal.

— Parce que si vous insistez pour avoir un noir, je dois vous prévenir qu'ils sont à la porte.
— Déjà? Quelle rapidité!
Mais devant chez moi, il n'y a personne. On me fait marcher...

Denys LESSARD

Montréal, 2 août

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions de samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 944-3361 (ligne groupée).

Le temps partiel

Une solution superficielle à un problème de fond

par **Guy Chartrand**

Président du conseil d'administration de «Transport 2000», un organisme voué à la «promotion et défense des transports en commun par les usagers».

TROIS mois après le dépôt du rapport du commissaire-enquêteur, Me Germain Jutras, on se retrouve encore au point zéro dans les négociations à la CTCUM. Le conflit sur les temps-partiels, bien plus qu'une question de relation de travail, recèle un problème fondamental de l'organisation du transport à Montréal.

À part de jeter le blâme de la situation sur un seul syndicat, pour ne pas dire sur un seul homme, la commission d'enquête Jutras n'aura permis à personne de bien comprendre les causes subtiles de la ten-

sion qui existe dans cette entreprise. Huit mois de négociations infructueuses et l'entrée en scène des chauffeurs nous amènent à nous poser de sérieuses questions sur les causes réelles, non identifiées, du cul-de-sac dans lequel nous nous trouvons maintenant.

Les quelques renseignements que nous avons pu obtenir des représentants syndicaux et patronaux ainsi que de certains observateurs nous ont montré que, même en dehors des négociations, le dialogue est très difficile entre chaque partie. Chacun semble vouloir créer le conflit bien plus qu'à vouloir le résoudre. «Il faut les casser», tel semble être le mot d'ordre de part et d'autre. Une étude détaillée et raffinée des problèmes de relations de travail à la CTCUM reste à faire puisque la commission d'enquête Jutras n'a rien apporté.

Le problème des temps-partiels qui oppose actuellement les chauffeurs et la CTCUM va au-delà de ce conflit de travail et met en lumière les difficultés d'organisation du transport à Montréal que la direction de la Commission semble vouloir

détourner.

En effet, un des problèmes qui a entraîné une hausse vertigineuse des coûts à la CTCUM est la concentration de l'achalandage aux heures de pointe (66% des déplacements se font aux pointes du matin et du soir) et que la vitesse commerciale des autobus est réduite à cause des politiques de circulation de la Ville de Montréal. En effet, chaque diminution d'un mille/heure de la vitesse moyenne des autobus coûte \$20 millions par année. La mise en opération de voies réservées et un plus grand étalement des heures de pointe permettraient de combler cette perte et feraient économiser cinq fois plus que le recours aux temps-partiels tel que proposé par la CTCUM.

En plus des frais de personnel, il faut aussi de nombreux véhicules qui sont la majorité du temps sous-utilisés (en dehors des heures de pointe, seulement 500 des 1.800 autobus sont utilisés). Donc, la question des temps-partiels n'est qu'une conséquence d'une problématique beaucoup plus vaste. Il serait fondamental que les employeurs privés et publics fassent

des efforts pour étaler sur une plus grande échelle les heures de travail et que des mesures concrètes soient prises pour améliorer la vitesse commerciale des autobus (entre autres par la mise en opération de voies réservées). Il semblerait, par ailleurs, qu'un léger décalage des heures de classe des étudiants de la CECM entraînerait des économies substantielles pour la CTCUM. Ce sont des solutions concrètes à des problèmes précis d'organisation dont nous avons besoin maintenant, non pas des déclarations démagogiques et opportunistes comme celle du patronat qui utilise la situation actuelle pour monter la population contre les employés du secteur public et ainsi justifier des lois répressives.

En conclusion, nous demandons à la CTCUM de reporter la question des temps-partiels et nous demandons au gouvernement de mettre sur pied un comité de travail pour étudier cette question des heures de pointe et des voies réservées. Ce comité pourrait être composé de représentants du ministère du Transport, de la Fraternité, de la CTCUM, des usagers (Transport 2000), et de l'entreprise (Chambre de commerce de Montréal) afin d'amener des propositions concrètes d'amélioration de rentabilité de la CTCUM aux heures de pointe.

Ces améliorations réduiraient les coûts, offriraient un meilleur service aux usagers et créeraient de meilleures conditions de travail pour les employés.

Est-ce que les employeurs et le gouvernement sont prêts à collaborer? C'est ce que nous verrons, à moins qu'ils tiennent à rester sans solution afin de mieux dresser la population contre les employés de la CTCUM et ceux du secteur public en général sans s'attaquer au problème à la source.

Le système carcéral, ce panier de crabes

par **Bernard Bannon**

Chargé de cours au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

LIBRE OPINION

La révolte d'Archambault provoque un torrent de mots pour que s'abreuve l'opinion d'un public devenu anxieux pour quelques heures. Le bilan est lourd. L'occasion est belle, autant en profiter pour tout remettre en question. On tente de partager droits et privilèges. On parle fort des coûts de gardiennage, de la peine de mort, des films pornographiques, des télévisions couleurs, des mots d'amour... même le maire de la place déclare soudainement sa ville «sécuritaire» et hors de tout danger.

On interviewe donc quiconque pourrait nous renseigner sur comment se déroule ou plutôt s'immobilise la vie en prison. Ex-détenus, criminologues, spécialistes de toutes sortes défilent des chapelets de statistiques. La science qu'ils articulent ne sert qu'aux autopsies d'événements de cette sorte.

On veut connaître les faits, évaluer les responsabilités. Deux thèses s'affrontent: la sécurité contre la psychologie du détenu.

La prison est un panier de crabes où morsures et piqûres font parties des cours normal des choses. Il y a quelques années, une maxime ornait l'entrée d'un pénitencier d'ici. On y li-

sait: «Ici on plie le fer et l'acier.»

On mentionne souvent le fait que, dans une prison, chaque pouce carré est surveillé. Il n'y a pas d'espace matériel laissé libre. À cela j'ajouterais qu'il n'en existe pas plus du strict point de vue psychologique.

Il faut être quotidiennement fort pour résister à la dégradation de soi par l'enfermement. Il y a, dans les prisons, des humains qui luttent avec des énergies incalculables. De quoi faire honte à plus d'une personne libre, en déroute. C'est une bataille constante qu'il faut livrer pour tenter de survivre dans ce lieu que seul le mot «enfer» peut raisonnablement décrire.

Enfer de la répression, avec pour tout avenir la contradiction Suprême: «Il est anormal d'y survivre». Tout genre ou espèce de spécialiste le confirme, tout haut ou tout bas. S'il arrive qu'on libère quelqu'un, du simple fait d'avoir survécu à cela, il devient, dans l'idée de plusieurs, potentiellement très dangereux.

On l'a mis là-dedans, dans l'espoir inavoué qu'il crève par la main de ses semblables ou même par la sienne! Advenant sa libération, on entretient le secret désir qu'il soit vieilli, usé, lavé et diminué. Notre société punit la criminalité dans une violence extrême. Notre système de justice ne reconnaît pas encore la notion de conséquences, à l'acte. À observer la magistrature s'enfermer dans son linceul de traditions et de protocoles l'avenir meilleur n'est pas à espérer pour les années 2000!

Imaginez avec moi, quelques instants, le fait suivant: un enfant éprouve une grande colère suite à une

Suite à la page 14

Médium et message

Un public plus averti paraît de moins en moins dupe de l'État-spectacle

par **Solange Chaput Rolland**



La politique rehaussée par l'image sans doute pris naissance le jour où un artiste inspiré traça le portrait d'un chef, d'un roi ou d'un empereur, sur ses parois d'une caverne ou à même l'argile et la pierre. Au fil des âges, l'image s'est perfectionnée, pour être prise en charge par les caméras de télévision, et diffusée à la grandeur de la planète. La «média politique» est née autour de 1952, lorsque Richard Nixon gagna la vice-présidence des États-Unis, après avoir répété durant une semaine un discours télévisé pour se disculper d'accusations de patronage. Il était soupçonné d'avoir pris pour lui et les siens des fonds destinés au parti républicain, et il jurait devant les écrans de son pays que seul un chien checker — lui lui ouvertement offert pour ses deux filles. Mais en 1960, il perdit la bataille présidentielle parce que John F. Kennedy, jeune et dynamique, pris le dessus sur un Nixon sombre et hargneux, dans les studios de télévision. Les célèbres débats Nixon-Kennedy ont, disent leurs exécutés, changé le cours de la politique américaine et, partant, influencé les affrontements politiques de tous les chefs d'État du monde.

À Canada, il suffit de rappeler que Mackenzie King s'entourait de secrétaires particuliers qui le protégeaient contre la curiosité de la presse et du public. Grâce à cette intimité, bien à l'abri du public, le premier ministre libéral put vivre sans jamais s'inquiéter bien à l'abri de la réaction de ses électeurs qui auraient sans doute été déçus de le savoir en conversation avec sa défunte mère.

En 1982, il est permis de se demander ce que les caméras feraient de cet enregistrement d'un premier ministre pour l'après.

Pierre Elliott Trudeau s'entoure d'attachés de presse, mais non de conseillers en technique de communication, puis-

qu'il a maîtrisé seul, à cause des conseils d'un MacLuhan, le mystérieux art des caméras. MM. Trudeau et Lévesque passent l'écran, comme on dit couramment; MM. Ryan, Stanfield et Clark sont vaincus par les caméras qui excellent à mettre en évidence leurs défauts mais ne réussissent pas à capter les reflets de leurs qualités. Les personnalités dites charismatiques font les délices des caméramans; les autres font le désespoir des auditeurs impatientes devant la tiédeur des discours, la lenteur des paroles, la mécanique des gestes. La télévision est un miroir, et personne ne peut lui en vouloir des visages aux traits rigides qu'elles reflètent. Mais elle est aussi loupe, et excelle à grossir indifféremment les défauts et les qualités des êtres qui se présentent dans les studios. Or cette télévision ne fait pas que servir les hommes et femmes en politique; elle les dessert gravement si la nature ne les a pas dotés d'un visage télévisé, d'un timbre de voix assez grave pour ne pas irriter l'oreille du téléspectateur, et d'une aisance apte à vaincre le trac normal qui s'empare de celui et de celle qui, pour la première ou la deuxième fois, se retrouvent devant la caméra braquée sur eux et les fixant de son oeil rouge et perçant.

La télévision a donné naissance à des écoles d'experts qui ont pour mission d'enseigner aux candidats à paraître plutôt qu'à être; plusieurs réussissent momentanément à prêter à un être folot, une allure plus dégagée, mais jamais les caméras de télévision ne peuvent montrer ce qui n'est pas, faire dire ce qui est silencieux et rendre vrais ceux qui sont faux et qui cherchent, par des parures diverses, à camoufler leur triste condition. La télévision est avant tout une des formes les plus exaltées du show-business. Son pire ennemi n'est ni la violence, ni le mauvais goût, mais l'ennui; le téléspectateur pardonnera aux prétentieux de faire le paon, aux violents de crier un peu fort, mais malheur à celui qui l'ennuiera plus de deux minutes de suite.

Les récents sondages qui nous indiquent que Joe Clark emporterait des élections générales contre MM. Trudeau et Mulroney nous laissent peut-être entrevoir le jour où, enfin oui, l'homme et la femme politiques ne seront plus tenus de séduire coûte que coûte, et où même s'ils ne possèdent pas des dons charismatiques, s'ils sont et disent vrais, ils réussiront malgré les caméras de télévision, à tenir le gouvernement du pays, d'une province ou d'une industrie, sans devoir s'astreindre à paraître pour mieux être.

Il est peut-être une leçon à retenir du

rôle que veulent faire jouer aux personnalités un peu pâles, les experts en artifices télévisuels. Les séductions instantanées dues à des cours superficiels de maintien, devant les caméras ne tromperont personne même si, sur le coup, le candidat ainsi téléguidé, se montrera un peu plus à l'aise devant la rampe télévisuelle. Mais la télévision n'est pas un camouflage de la réalité et de la vérité, et nul ne peut lui tenir rigueur de ce que son écran reflète. Jamais les caméras n'ont inventé quoi que ce soit; provoquent, rassemblent, magnifient, oui, mais elle ne peut créer ce qui n'est pas, dans un milieu social comme dans un être humain. Par sa nature, elle répugne à la tiédeur, à la tranquillité; elle se nourrit de tensions, de violence, de mouvements, d'actions, d'affrontements. Montrez à des téléspectateurs une foule paisible qui chante et sourit, elle détournera la tête; faites-lui voir cette même foule en colère qui monte aux barricades, et les téléspectateurs démentiront des heures durant collés à leur écran de télévision.

Je ne suis pas la seule à regretter d'avoir cru aux délires télévisuels déclenchés par les hausses d'épaules ou les pantalonnades de M. Trudeau, et je regrette amèrement de n'avoir pas été assez sensible pour deviner les richesses d'un Robert Stanfield que les caméras ne percevaient pas, puisqu'elles le réduisaient au ridicule au lieu de le grandir. Aujourd'hui la télévision l'a oublié, mais de nombreux citoyens regrettent d'avoir été dupes de l'affroissant image d'un jeune Prince friand de virevoltés télévisuelles, un peu trop sûr d'être applaudi par ses admirateurs. Mais, écrit Schwartzberg, dans l'État-spectacle, «le leader de charme finit lui aussi par lasser... On ne supporte plus guère son obsession de séduire». Comme désormais on supportera encore plus mal, les têtes coiffées pour la télévision, les paroles orientées vers la télévision, et les principes codifiés pour passer l'écran de télévision. Malgré toutes les perfectionnements des hautes techniques de communication, je persiste à croire que la vérité et la simplicité finiront toujours par triompher du camouflage et des gadgets.

Certes il est important de savoir parler aux siens et d'être compris par les siens. Il y a un minimum de choses qu'il est indispensable de connaître pour être à l'aise devant les caméras. Mais les citoyens, fussent-ils d'ici ou d'ailleurs, commencent, j'en ai la conviction, à redécouvrir que dans la vie, le message, surtout lorsqu'il s'adresse à tout un peuple, devient nécessairement tellement plus important que le médium.

Le Nicaragua et la désinformation

par **Alain Ambrosi**

RÉPUBLIQUE

À peine arrivé du Nicaragua la veille après un dernier séjour de cinq mois dans ce pays, j'ai été étonné de lire dans LE DEVOIR du 27 juillet l'article de M. François Brousseau intitulé «Nicaragua: de la solidarité à la complaisance».

Ce qui frappe d'emblée c'est le discours ou plutôt l'exercice de style sur une réalité visiblement inconnue de l'auteur et qui amène M. Brousseau à:

1) n'étayer son texte d'aucune donnée réelle sur le pays (sans être manichéenne des chiffres, certains peuvent tout de même être révélateurs);

2) considérer la réalité nicaraguayenne absolument isolée du contexte centraméricain et même de la crise mondiale. Une analyse sérieuse devrait minimalement voir comment les peuples voisins vivent la crise économique, sans même parler de la situation politique et militaire;

3) utiliser toute une série de locutions et formules alambiquées pour minimiser les réalisations des Sandinistes, du style: «un début de reconstruction est certes indéniable... l'actuel régime est malgré tout préférable à Somoza... il est sûr que le manichéisme américain... et l'avancer des affirmations selon lesquelles: «les manifestations sont de moins en moins spontanées... les tracasseries se multiplient», etc.

Certes rien n'est facile au Nicaragua et rien n'y est parfait. Mais combien de fois faudra-t-il répéter qu'il s'agit là d'un pays sous-développé qui sort de cinquante ans de noirceur et de répression féroce? Et le

sous-développement est plus qu'un simple mot, il se vit concrètement et tous les jours. Dans ce contexte, assurer au peuple la nourriture de base à un prix modeste, construire 6.100 maisons, construire 6.500 km de routes, vaincre l'analphabétisme comme toutes les maladies endémiques, donner éducation et santé gratuites, tout cela sur une période de trois ans tient de l'exploit, exploite d'ailleurs reconnu par les organismes internationaux et très envié par les pays voisins. Plus que cela: il est très clair que cet exploit n'est possible qu'avec le soutien actif et massif de la population. Et qu'on le veuille ou non, cela se fait dans un pluralisme économique et politique où existent liberté d'association et d'expression! Malgré les pressions populaires, réelles et spontanées, les Sandinistes se refusent à fermer La Prensa, le journal d'opposition. Quant à la censure, le ton calomnieux et systématiquement mensonger de ce journal l'aurait déjà fait interdire ou condamner à des millions de dollars d'amende dans n'importe quel pays occidental. N'oublions pas non plus que les agressions aux frontières sont quotidiennes et de plus en plus meurtrières, avec les armes et les conseils importés des États-Unis. En ce moment même, se déroulent des «manoeuvres» communes des armées US et hondurienne à la frontière Honduras-Nicaragua. On sait que le Honduras, nouveau gendarme de la région, vient de reconnaître qu'il intervient au Salvador. Il ne pourra plus longtemps le cacher pour le Nicaragua. On connaît aussi la volonté déclarée des USA de déstabiliser le régime sandiniste et les gros moyens qu'il a mis en oeuvre. Et que M. Brousseau ne s'illusionne pas, comme d'autres, sur une fameuse troisième voie au Nicaragua: Robelo comme Eden Pastora, anciens compagnons de route et

d'armes respectivement, sont bel et bien du côté des «brigades fascistes qui s'entraînent (!) au Honduras». Le jour de mon départ, le 25 juillet, les journaux (tous) annonçaient un massacre horrible de famille entières près de la frontière et perpétré par les ex-gardes somozistes avec leurs bonnes vieilles méthodes de torture et aux cris de «Avec Dieu et Eden (Pastora)!» et on pourra attendre longtemps un démenti de l'intéressé.

On peut alors se poser la question: que signifie ce discours, repris par M. Brousseau, sur le Nicaragua? Sous un vernis d'analyse neutre et modéré qui est censé «remettre les choses en place» mais qui ne s'appuie sur rien de précis ni de scientifique. M. Brousseau vient rajouter sa voix à la campagne de contre-information systématique sur le Nicaragua. Cette campagne aboutit à la seule et unique conclusion: «les Sandinistes sont totalitaires» et «solidarité avec le Nicaragua ça ne veut plus dire solidarité avec les Sandinistes» (à lire «Appuyez donc les moins totalitaires, les Robelo, Pastora, etc.»). Exactement le discours du département d'État américain et de la très réputée et exécrable Kirkpatrick devant l'ONU.

Le plus terrible à mon avis est que ce même discours puisse être tenu par les tenants d'un regainisme musclé autant que par une certaine gauche une nouvelle fois peut-être déçue que la réalité ne colle pas à ses beaux modèles.

Ceci dit, le peuple nicaraguayen vit au jour le jour sa révolution, il ne la rêve pas et, une chance pour tout le mouvement progressiste mondial, c'est un peuple gai, créateur, spontané... et prêt à défendre le peu qu'il gagne chaque jour (et si ce n'était que le droit de chanter!) jusqu'à la mort. «S'ils reviennent, m'a dit l'un d'eux, «ils ne gouverneront que des pierres!».

VOTRE PARTENAIRE EN AFFAIRES... VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée — Gagné, Vaillancourt & Associés</p>	<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean-Talon O. Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 731-7851 Bureau à Ottawa</p>	<p>MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables agréés Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & Co. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables agréés Montréal, Québec, Ottawa, Chicoutimi, Thérford Mines, Hull, 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec H4Z 1G9 Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND Associés Représentation internationale par: GRANT THORNTON International</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901</p>	<p>MAHEU NOISEUX Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton. Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes. Représentation dans les grands centres financiers internationaux</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Residents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmour, C.A. Marvin Corber, C.A. Barry Clamen, C.A. Arnold M. Shestak, C.A. David A. Vineberg, C.A. Gerard S. Goldberg, C.A. Allan Wiener, C.A. Irvin Kramer, C.A. John J. Swedler, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Johnson, C.A. Sidney M. Klauschinsky, C.A. Philip Mami, C.A. Donald Pritzker, C.A. Patricia H. H. Sp., C.A. Michael Frankel, C.A. 1 Westmount Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 931-2511</p>
<p>BOISJOLI, COURTOIS, SABBAH, SABBAG, ZIRI, MALKA Comptables agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Bureau 525-861-5881 L. Albert Bosjoli, C.A. Pierre Courbis, C.A. Maurice Sabbah, C.A. Michel M. Sabbag, C.A. Joseph Zir, C.A. Emile Malka, C.A.</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. Robert F. Paulot, C.A. associé-conseil 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L8 — 458-2313 38 boul. St-Viateur Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526</p>	<p>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS 12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette Représentation internationale: Binder Diker Otte & Co. 1, Complexe Desjardins - Suite 1800 Montréal, Québec H5B 1B2 (514) 281-1850</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3K 1X1 — 274-2787</p>
<p>CARON, BELANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON Comptables agréés Associés-résidents Montréal — Québec A. Benedetti, C.A. A. Lanthier, C.A. C.C. Blomh, C.A. R.E. Lavioie, C.A. C.W. Blesseger, C.A. N. Leduc, C.A. F. Bolduc, C.A. J. Levesque, C.A. T.R. Burpee, C.A. G. Lomogues, C.A. C. Camarand, C.A. L. Linteau, C.A. H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A. D. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A. J.P. Desjardis, C.A. R.J. Messier, C.A. D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A. F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A. R. Fortin, C.A. J. Nicole, C.A. Y. Fortin, C.A. R.R. Okker, C.A. G. Fournier, C.A. R. Pearl, C.A. S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A. G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A. S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A. R. Germain, C.A. N.A. Reaume, C.A. J.P. Gravelle, C.A. L.L. St-Pierre, C.A. M. Lantagne, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International</p>	<p>EDMOND GUINDI Comptable agréé 2055 Peel, Suite 1100 Montréal H3A 3B8 (514) 842-5253</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal — H2P 2T9 384-7430</p>	<p>SAMSON BELAIR Comptables agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto Calgary - Edmonton - Vancouver Rimouski - Trois Rivières - Sherbrooke Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook Amos - Hinton Bureau 3100 - Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWAY TOUCHE ROSS 1 Place Ville-Marie Montréal — H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Membre de Touche Ross avec ses bu- reaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Ham- ilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winni- peg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmon- ton, New Westminster, Vancouver, Victo- ria, Prince George, Langley, Bermuda, Nassau, Grande Cayman</p>	<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Iles de la Madeleine, Maniwaki</p>	<p>NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W3 Tél.: 861-9311 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.</p>	<p>THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables agréés 110 Place Crémazie Ouest Suite 600 Montréal, Québec H2P 1B9 381-6233 Poissant, Richard et Associés affilié à THORNE, RIDDELL Comptables agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 866-7351 À l'échelle internationale McLottock Main Laurentz</p>
<p>CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables agréés 2, Place Laval, Suite 510 Laval, Québec H7N 5N6 (514) 382-9890</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1320, boulevard Graham Suite 301 Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 Tél.: (514) 342-4740</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTRÉAL - OTTAWA Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Eshenberg, C.A. Steven A. Yaphé, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Tassenbaum, C.A. Gerold A. Stan, C.A. Stanley Wiener, C.A. Jeffrey L. Tays, C.A. Norman Dalichman, C.A. Abraham D. Levine, C.A. Morrie L. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Robert H. Zitter, C.A. Henry Rosenko, C.A. Marshall B. Kesten, C.A. Norman Jaskolska, C.A. Michael Stern, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K6 932-1112</p>
<p>DAHAN & ILLOU, C.A. Comptables Agréés Raphaël Dahan, C.A. Raymond Illoz, C.A. 7070 Côte des Neiges Montréal, P.Q. H3R 2L9 Tél: (514) 731-3264</p>	<p>LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS affilié à COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W (514) 871-9792</p>	<p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 Tél.: (514) 879-9050</p>	

Ordre des comptables agréés **ca** du Québec

